

# Annexe 3 – Programme d'actions

## *Contrat territorial Loire et Affluents Vellaves*



<b>VOLET A : MILIEUX AQUATIQUES</b> .....	<b>3</b>
Descriptif des actions récurrentes .....	3
Sous-volet A1 – Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité des habitats des masses d'eau .....	6
Sous-volet A2 - Etudes de connaissance et de fonctionnement des milieux.....	34
Sous-volet A3 - Restauration de la continuité écologique.....	38
Sous-volet A4 - Restauration et préservation des zones humides .....	42
Sous-volet A5 – Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques.....	82
Sous-volet A6 – Contribuer à améliorer la perception des milieux aquatiques .....	89
<b>VOLET B : Qualité - Quantité</b> .....	<b>93</b>
Sous-volet B1 – Pollution diffuse agricole .....	93
Sous-volet B2 – Pollution domestique .....	120
Sous-volet B3 – Pollution industrielle.....	123
Sous-volet B4 – Gestion et réduction des déficits quantitatifs.....	127
Sous-volet B5 – Prévention du risque inondation .....	132
<b>Volet C : communication et suivi</b> .....	<b>139</b>
Sous-volet C1 – Communication.....	139
Sous-volet C2 – Suivi, Bilan, évaluation .....	142
<b>Volet D : Structure</b> .....	<b>145</b>
Sous-volet D1 – Assurer le suivi administratif et financier des actions et coordonner l'ensemble des dossiers .....	145
Sous-volet D2 – Assurer la mise en œuvre des actions sur les milieux aquatiques et humides et la médiation auprès des riverains .....	148

## Descriptif des actions récurrentes

### ➤ **Maitrise du piétinement**

#### 1. Problématiques

L'abreuvement du bétail dans les cours d'eau entraîne plusieurs problématiques :

- Dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau par destruction de la zone tampon jouant le rôle de filtre et la présence de déjections animales dans le cours d'eau.
- Ensablement et l'élargissement du lit entraînant une dégradation et une uniformisation importante des habitats piscicoles.
- Disparition ou diminution de la végétation des berges entraînant une forte érosion et une perte d'habitats pour la faune.

#### 2. Descriptif des actions associées

Les travaux de maîtrise du piétinement consistent à la mise en place de clôtures en retrait du cours d'eau associées à l'installation d'abreuvoirs pour maintenir l'accès au cours d'eau pour l'abreuvement des troupeaux. Ces actions seront accompagnées par la restauration de la ripisylve et des berges si nécessaire.

Le principe d'intervention est le suivant :

- Conventionnement avec le propriétaire et/ou l'exploitant.
- Aucune participation financière demandée aux propriétaires et exploitants.
- Travaux réalisés majoritairement par les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon. Descriptif des différentes

techniques d'abreuvement :

- **Descentes aménagées (majoritairement utilisées)**
  - Mise en place de clôtures en retrait suffisant du cours d'eau.
  - Mise en place d'un système de limitation d'accès au cours d'eau avec des barrières en bois.
- **Abreuvoirs gravitaires**
  - Mise en place de clôtures en retrait suffisant du cours d'eau
  - Mise en place d'un bac alimenté en eau par gravité à l'aide d'une crépine et d'un tuyau puisant directement dans le cours d'eau en amont
- **Pompes à museaux**
  - Mise en place de clôtures en retrait suffisant du cours d'eau.
  - Mise en place de pompes à museaux : la pompe est actionnée avec le museau, ce qui déclenche l'arrivée d'eau. Ceci permet d'éviter le débordement et la présence de petite faune ou de débris végétaux dans l'eau. Dispositif qui convient aux cours d'eau alimentés en permanence.

Ces travaux seront majoritairement réalisés par les équipes de l'EPAGE Loire Lignon.

### ➤ **Restauration hydro-morphologique par coupe de résineux**

#### 1. Problématiques

Le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves présentent de nombreux secteurs impactés par des plantations de résineux en bord de cours d'eau. Ces dernières engendrent plusieurs problématiques :

- Rectification du tracé naturel du cours d'eau
- Instabilité des berges due à une végétation inappropriée et mono spécifique
- Ensablement et l'élargissement du lit entraînant une dégradation et une uniformisation importante des habitats piscicoles ainsi qu'une réduction de la lame d'eau en période d'étiage
- Acidification du milieu

#### 2. Descriptif des actions associées

Les travaux de restauration hydro-morphologique des cours d'eau par coupe de résineux consistent à :

- Supprimer les arbres sur une bande minimale de 7 mètres (préconisation du SAGE Loire amont)

Mise en place de techniques de génie végétal afin de stabiliser les berges immédiatement  
Restauration d'une ripisylve fonctionnelle par plantation d'espèces adaptées (Aulnes, saules, érables  
champêtres...)

Dans tous les cas et avant chaque intervention, une convention sera signée entre le propriétaire et le maître d'ouvrage de l'action.

Ces actions seront majoritairement réalisées par les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon.

## ➤ **Restauration hydro morphologique**

### **1. Problématiques**

Sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, plusieurs cours d'eau ont connus des modifications hydro-morphologiques au cours du temps (déplacement du lit, modification du tracé, couverture, rectification ...). Ces modifications ont des impacts directs sur le cours d'eau comme l'incision du lit mineur, la perte d'habitats, l'homogénéisation des faciès d'écoulement, la perte du dynamisme naturel... Toutes ces perturbations entraînent une dégradation physique et biologique du cours d'eau.

Nous retrouvons également la problématique des érosions de berges ou des protections de berges artificielles (enrochements, mis en place de divers matériaux...).

### **2. Descriptif des actions associées**

- Retrouver un tracé naturel

Les travaux consistent à renaturer le cours d'eau en essayant de se rapprocher au maximum de son état initial, d'après son tracé historique ou de ses caractéristiques hydro-morphologiques (modèle naturel). Dans certains cas, il peut être question d'une remise à ciel ouvert, de réalimenter en eau une portion dérivée, de recréer un lit dans le fond de vallon ou de restaurer un profil méandriforme. Les techniques issues du génie végétal, de renaturation ou de lits emboîtés seront utilisées pour reconstruire ou recréer le lit et les berges. Ces techniques sont adaptées à la dynamique fluviale et au contexte écologique local. Selon l'espace disponible et les contraintes techniques, l'objectif est de rétablir un maximum de fonctionnalités et de reconnecter les milieux aquatiques et terrestres entre eux. Ces techniques, offrent l'avantage de reconstituer rapidement la ripisylve et les habitats aquatiques. Elles offrent une réelle protection et une intégration paysagère au bout de quelques années, tout en redonnant un caractère plus naturel au cours d'eau.

Ces actions seront complétées par une replantation de ripisylve adaptée.

Lors d'une renaturation importante de cours d'eau, des études préalables peuvent être nécessaires (pour les dimensionnements hydrauliques ou le calage des profils topographiques) ainsi que la constitution de dossier loi sur l'eau (déclaration ou autorisation). Des pêches électriques ou des inventaires naturalistes peuvent également être demandés.

- Substitution des protections de berges artificielles et restauration des berges érodées

Ce type de travaux consistera à substituer des protections de berges artificielles (enrochements, béton...) par des techniques de génie végétal adaptées à chaque problématique; elles permettront de retrouver des berges et une dynamique plus naturelles sur le cours d'eau. De plus ces actions permettront de reconnecter le milieu aquatique et terrestre et de restaurer les fonctions d'auto-épuration de l'eau et de corridor jouées par une ripisylve en bon état.

Les travaux conduisant à limiter l'érosion des berges dans les endroits à enjeux se feront par des techniques de génie végétal afin de permettre plus facilement et rapidement l'installation d'une ripisylve fonctionnelle.

## ➤ **Restauration et Plantation de ripisylve**

### **1. Problématiques**

Le manque de ripisylve en bord de cours d'eau entraîne de nombreuses problématiques. Sur certaines rivières du territoire comme l'Arzon, nous retrouvons une température anormalement élevée diminuant ainsi l'oxygène disponible dans le milieu et entraînant notamment une perte de vie aquatique et une modification des populations piscicoles (cf. PDPG 43).

Le manque de ripisylve favorise également la formation de grandes zones d'érosions qui entraînent une modification morphologique sur de nombreux cours d'eau du territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves.

## **2. Description des actions associées**

Cette action consiste à préserver, rajeunir, replanter, renforcer ou densifier les boisements rivulaires naturellement présents afin d'assurer le maintien des berges et les différentes fonctions de la ripisylve : connexion entre milieux aquatique et terrestre (écotone), épuration des eaux de ruissellement (limitation des transferts de polluants), corridor écologique et développement d'une biodiversité spécifique, création d'habitats piscicoles....

La restauration de la ripisylve se fera principalement par bouturage sur les secteurs où la densité d'arbre n'est pas assez importante. Cette méthode sera également utilisée sur les secteurs de ripisylves vieillissants où elle sera accompagnée de quelques recépages de vieux individus. Seulement quelques chablis seront traités afin de pouvoir laisser de nouveaux individus s'implanter et éviter une augmentation de l'érosion des berges.

L'action sera principalement orientée sur la plantation de ripisylve. En effet, plusieurs cours d'eau du territoire du contrat territorial font face à une absence totale de ripisylve. Dans un contexte de changement climatique, l'importance de l'ombrage du cours d'eau est un enjeu majeur. Il est primordial de replanter une ripisylve fonctionnelle sur ces cours d'eau.

A1a		MASSE D'EAU LE FOLETIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (FRGR1902)	
Identité du maître d'ouvrage		EPAGE Loire Lignon	
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	
		Suivi/Surveillance	
Surface concernée: 45 km <sup>2</sup>			
Cours d'eau concernés		Le Foletier, Le Piat et le Saint Marcellin	
Etat de la ME	Moyen	Pressions :	MACRO, MORPHO, OBEC
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>Sur le secteur situé en aval de Monistrol-sur Loire, le Foletier traverse un secteur de gorges <b>relativement préservées</b> avant de retrouver un secteur de plaine juste avant la confluence avec la Loire. Sur cette partie du bassin versant, peu de dégradations du milieu ont été recensées mis à part quelques zones de piétinement.</p> <p>Sur le secteur urbain, les ruisseaux du Piat et du Saint Marcellin traversent Monistrol-sur-Loire où d'importantes modifications morphologiques sont présentes avec notamment plusieurs protections de berges artificielles, des tronçons contraints par des protections de berges de part et autres... Sur un secteur d'une centaine de mètres le cours d'eau est complètement couvert sous un parking. La municipalité de Monistrol conduit actuellement une réflexion sur la requalification de ce secteur avec l'aménagement d'un cheminement et d'un parc urbain et la découverte de ce tronçon a été abordée à cette occasion.</p> <p>Sur le troisième secteur (amont de Monistrol-sur-Loire) le bassin présente un contexte plus agricole et sylvicole. Les deux principales dégradations sont <b>la modification hydro-morphologique du cours d'eau par les plantations de résineux et le piétinement des berges par les troupeaux</b>. Il apparaît donc important d'agir sur ces problématiques qui participent fortement à la dégradation du milieu et à son ensablement.</p> <p>D'autres modifications hydro-morphologiques sont présentes : <b>rectification du lit et protections de berges artificielles</b> ; et entraînent une perte d'habitat, une déconnexion du milieu terrestre et aquatique, l'absence d'une ripisylve fonctionnelle...</p> <p>La fréquentation des berges par les troupeaux concerne des secteurs localisés mais avec une forte densité de piétinement.</p> <p>Par ailleurs, des plantations de résineux situées en aval de l'étang du Villard entraînent une forte dégradation hydro-morphologique du cours d'eau avec un lit <b>rectifié et incisé</b>.</p> <p>L'ensablement important du bassin versant du Foletier engendre une perte d'habitats importante. Bien que certaines dégradations du milieu puissent entraîner cette problématique (piétinement des berges, enrésinement...), elles n'expliquent pas intégralement cette situation, <b>déjà été identifié dans le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicole 43 (PDPG)</b>.</p> <p><i><b>RAPPEL : une pollution importante aux Polychlorobiphényles (PCB) a eu lieu après cet état des lieux. De ce fait des précautions particulières devront être prises pour la réalisation de certaines actions.</b></i></p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p>- Travaux types décrits en début de document :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Restauration hydro-morphologique par suppression de résineux :</b></li> </ul> <p>Le secteur amont (en aval immédiat de l'étang du Villard) est <b>extrêmement dégradé</b> par des plantations de résineux, une bande minimale de 7 mètres sera retirée et <b>une restauration hydro-morphologique sera faite</b> pour permettre au cours d'eau de retrouver son lit naturel avec une ripisylve adaptée et fonctionnelle. Ces actions permettront également de <b>réduire l'ensablement</b> important sur ce bassin versant. Ce secteur est <b>le seul du bassin versant jugé prioritaire</b>.</p>			

- **Lutte contre le piétinement des berges :**

Plusieurs secteurs sont ciblés sur le bassin versant du Foletier. La partie aval juste en amont de la confluence avec la Loire, le secteur amont/aval de la RN 88 et celui entre le pont de Chazeaux et de Vachères. La mise en défens du cours d'eau permettra de retrouver des berges intéressantes avec une **ripisylve fonctionnelle**, en régulant l'accès au lit du ruisseau. Ces mesures permettront une **amélioration de la qualité de l'eau et du milieu**.

- **Plantation et restauration de ripisylve :**

Sur cette masse d'eau la part des travaux de restauration de la ripisylve **ne sera pas majoritaire**, seul un secteur (entre Grangevalat et Verne) est concerné. Il apparaît tout de même intéressant d'intervenir **pour limiter le réchauffement des eaux**.

- **Restauration hydro-morphologique :**

*Sur le secteur de Grangevalat et en amont du pont de Chazeaux:* sur ces deux tronçons le tracé du cours d'eau a été modifié au cours du temps. La programmation prévoit donc une restauration dans avec une remise du cours d'eau en fond de vallon dans son lit naturel pour recréer un **tracé plus sinueux, une granulométrie et des habitats intéressants**.

*Découverte du Piat dans le centre de Monistrol-sur-Loire :* vu le contexte urbain et les enjeux divers sur ce secteur, une étude préalable au chantier devra être conduite pour que le ruisseau du Piat puisse être découvert dans un second temps sur une centaine de mètres et retrouver un contexte plus naturel qu'auparavant. **Ce projet ne pourra pas être engagé sur les 3 premières années**. En fonction de l'évolution de la réflexion et selon les ambitions de la commune, une intégration du projet pourra être envisagée **dans la programmation des 3 années suivantes**.

*Lutte contre les érosions et protections de berges minérales :*

Le secteur urbain de Monistrol-sur-Loire est principalement concerné tandis que celui de Grangevalat est partiellement impacté par cette problématique. Le PDPG 43 rappelle la **quantité importante de berges anthropisées et sur-entretenu** dans la ville de Monistrol-sur-Loire. Retrouver des berges naturelles permettra le retour d'une ripisylve fonctionnelle ainsi que des berges intéressantes pour le milieu.

- Action 1 : Travail de recolle bibliographique dans le but d'établir les causes de l'ensablement important du bassin versant :

Le bassin versant du Foletier présente un ensablement important qui ne peut être expliqué que par les problématiques déjà identifiées. Ainsi, une étude hydro-morphologique du bassin apparaît nécessaire pour déterminer les raisons de cet ensablement et les actions à mener pour limiter ce phénomène. Cette problématique est présente sur les bassins versants de la Semène et de l'Arzon. Une mutualisation de cette action sera proposée sur les cours d'eau cités ci-dessus.

### Objectifs du CT LAV

-Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau  
 Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel  
 Reconquérir les berges enrésinées et restaurer hydro-morphologiquement ces secteurs.  
 Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux de ruissellement.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.4: sensibiliser et accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière

Disposition C.2.5: préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

**AR Prefecture**

063-200070761-20231130-2023_30_11_21C-DE Reçu le 01/12/2023		<b>Actions</b>	<b>Coût total T.T.C</b>	<b>Objectifs 2024/2026</b>
Travaux types : Mise en défens des berges			10 000 €	2000 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique par coupe de résineux			20 000 €	1500 ml
Travaux types : Plantation de ripisylve			3 000 €	1500 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique			20 000 €	500 ml
Action 1 : Stage récolte données bibliographiques ensablement BV			10 000 €	5 diagnostics BV
<b>TOTAL</b>			<b>63 000 €</b>	
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
Travaux types	18000 €	18 000 €	17 000 €	
Action 1 : Stage récolte données bibliographiques l'ensablement du BV	10 000 €			
Répartition budgétaire	28 000 €	18 000 €	17 000 €	
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>		
Financier	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43		
AELB	50 %			
FDPPMA43	5 %			
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)	30 %			
*				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>				
<b>Indicateurs de moyen</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés</li> <li>-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaires de berges restaurées</li> <li>- Linéaires de ripisylve recréée</li> <li>- Linéaires de berges mises en défens</li> <li>- Identification de l'origine de l'ensablement des cours d'eau</li> <li>- Rapport d'étude ensablement validé</li> <li>- Résultats des IPR</li> <li>- Résultats des analyses physico-chimiques</li> <li>- Réalisation d'une étude hydromorphologique</li> </ul>		

**MASSE D'EAU DE LA SUMÈNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À BLAVOZY (FRGR0157A) ET DE LA SUMÈNE DEPUIS BLAVOZY JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (FRGR0157B)**

**Identité du maître d'ouvrage**

EPAGE Loire Lignon

**Type de projet**

<input type="checkbox"/>	Etude, enquête, diagnostic	<input type="checkbox"/>	Concertation/Partenariat
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux	<input type="checkbox"/>	Communication/Animation
<input type="checkbox"/>	Evolution des pratiques	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Suivi/Surveillance	<input type="checkbox"/>	

Surface concernée : 81 km<sup>2</sup>

**Cours d'eau concernés** La Sumène, le Fraisse et le Neyzac

**Etat de la ME FRGR0157a**

Bon

Pressions :

MACRO, MORPHO, OBEC

**Etat de la ME FRGR0157b**

Moyen

Pressions :

MACRO, OBEC

**Contexte et problématiques**

Dans le cadre du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, le diagnostic a été réalisé uniquement sur le tronçon de la Sumène sur la masse d'eau aval (en état moins que bon). Peu de dégradations morphologiques ont été constatées : quelques zones de piétinement et des protections de berges artificielles.

Sur la masse d'eau amont, le ruisseau du Fraisses dans la traversée du bourg de Saint-Julien-Chapteuil présente une forte dégradation hydro-morphologique. Sur ce tronçon, d'importantes modifications du lit ont été réalisées : cunettes béton, enrochements en berge, conduites d'assainissement perchées, tronçons rectifiés, rejets directs au cours d'eau... Tous ces éléments entraînent une dégradation générale de l'état écologique du cours d'eau : érosions importantes, des seuils infranchissables, une modification physique du cours d'eau...

Le ruisseau du Neyzac présente également des dégradations dues au pâturage et à quelques aménagements anthropiques.

Les problématiques des macros et micropolluants sont importantes sur ce bassin, une animation sera donc menée en parallèle de ces actions et notamment sur la zone industrielle de Blavozy impactant fortement la Sumène et le ruisseau du Trende (cf. PDPG 43) dans le cadre du volet B3.

**Description et ciblage des actions**

- Travaux types décrits en début de document :

- Lutte contre le piétinement des berges :

Aucun secteur précis n'a été identifié durant le diagnostic, mise à part quelques tronçons sur le secteur le plus aval, toutefois la concertation avec les partenaires techniques a fait ressortir la présence de cette problématique sur certains affluents, ces secteurs restant à identifier précisément. Cette problématique a été également identifiée par la FDPPMA 43 sur le ruisseau du Neyzac avec certains secteurs fortement impactés.

- Action 1- Traversée du ruisseau du Fraisse dans le centre bourg de Saint-Julien-Chapteuil :

Les travaux ont été réalisés en 2022 et ont consistés au retrait partiel de la cunette béton, à la création d'une rampe en enrochement pour améliorer la continuité piscicole, des ouvrages en génie végétal en protection de berges ainsi qu'une diversification des écoulements par split d'enrochement.

Aussi, suite à la crue du 29 juin 2023 (~Q100), une partie des ouvrages réalisés non pas résistés et nécessite aujourd'hui des travaux supplémentaires.

- Action 2 : Restauration sur le ruisseau du Neyzac :

Ce cours d'eau présente des secteurs dégradés par plusieurs problématiques (piétinements des berges, modifications hydro-morphologiques...). La restauration de la morphologie et de la qualité de l'eau de ce ruisseau apparaît d'autant plus importante en raison de la présence d'une population très importante d'écrevisses à pattes blanches.

- ~~Action 3 : Etude préalable, restauration hydromorphologique de la Sumène sur le secteur de Blavozy (\*MO EPCI):~~

En aval de Blavozy certaines portions de cours d'eau ont été fortement impactées lors des dernières crues (notamment celle du 12 juin 2020). Ces dégradations ont entraîné des réflexions sur les enjeux PI liés à la CAPEV et à la commune autour d'un projet plus global et une restauration ambitieuse sur la refunctionalisation hydromorphologique de la rivière sur le site de l'ancien stade de Blavozy. Les enjeux PI sont forts notamment dans le but de créer des nouvelles constructions et la création d'un espace public partagé, il est donc important de porter une étude préalable à cette action.

- Action 4 : Restauration de berge sur la Sumène, stade de Saint Julien Chapeuil :

Au niveau du stade de foot de Saint Julien Chapeuil, une forte érosion de berge en rive gauche menace la stabilité du terrain et le sentier pédestre attenant. L'objectif est donc de restaurer la berge sans impacter le sentier et supprimer le risque d'éboulement du terrain.

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

Actions	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges	10 000 €		1500 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique	20 000 €		400 ml
Action 1 : Travaux supplémentaires post crue du Fraisse	30 000 €		200 ml
Action 2 : Restauration du ruisseau du Neyzac	20 000 €		1 250 ml
Action 3 : Etude préalable à la restauration hydromorphologique Sumène à Blavozy	60 000 €		500 ml
Action 4 : Restauration de berge sur la Sumène, stade de Saint-Julien-Chapeuil	20 000 €		50ml
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>		
Phasage	2024	2025	2026
Travaux types	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1 : Travaux supplémentaires post crue du Fraisse	30 000 €		
Action 2 : Restauration du ruisseau du Neyzac	10 000 €	10 000 €	
Action 3 : Etude préalable à la restauration hydromorphologique Sumène à Blavozy		60 000 €	
Action 4 : Restauration de berge sur la Sumène, stade de Saint-Julien-Chapeuil			20 000 €

**AR Prefecture**

063-2016-070701-20211104-2022-30_11_21C50 Reçu le 01/12/2023		<b>Répartition budgétaire</b>	<b>50 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
		<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
Financeurs		Taux d'aide		-FDPPMA 43 -OFB 43	
AELB		30 %			
FDPPMA43		5 %			
Autres financeurs (CR AURA, CD43)		50 %			
*					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés</li> <li>-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Linéaires de cours d'eau restaurés</li> <li>-Linéaire de berge mises en défens</li> <li>-Linéaires de ripisylve recréée</li> <li>-Résultats des IPR</li> <li>-Résultats des analyses physico- chimiques</li> </ul>		

A1c		<b>MASSE D'EAU DU CHALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (FRGR1751)</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>		EPAGE Loire Lignon	
<b>Type de projet</b>		<input type="checkbox"/> Etude, enquête, diagnostic	<input type="checkbox"/> Concertation/Partenariat
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Communication/Animation
		<input type="checkbox"/> Evolution des pratiques	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Suivi/Surveillance	<input type="checkbox"/>
Surface concernée: 45 km <sup>2</sup>			
<b>Cours d'eau concernés</b>		<b>Le Chalon, le Communac, le Breuil, la Vieille, le Soddes.</b>	
<b>Etat de la ME</b>	<b>Moyen</b>	<b>Pressions :</b>	<b>MACRO, OBEC, PESTICIDES, MORPHO</b>
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>Le PDPG 43 indique que le Chalon présente des étiages sévères entraînant des assecs importants. De plus, il rappelle que les populations piscicoles sont majoritairement dégradées et que la fonctionnalité du milieu pour l'espèce repère (fonctionnalité salmonicole) est très perturbée sur le bassin versant du Chalon.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial, aucun diagnostic n'a été réalisé par la structure porteuse sur cette masse d'eau. Les éléments de diagnostic sont issus d'une étude réalisée sur ce bassin versant par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire (FDPPMA 43) en 2014.</p> <p>Le diagnostic étant plus ou moins obsolète, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic précis sur le début de la seconde phase du contrat afin d'adapter les travaux à réaliser.</p> <p>De manière générale, le bassin versant du Chalon connaît des débits à l'étiage relativement faibles. De plus, il a été constaté de fortes teneurs en matières azotées et phosphorées provenant semble-t-il majoritairement des rejets domestiques et industriels.</p> <p>La morphologie des cours d'eau du bassin versant du Chalon a été modifiée sur certains secteurs, dont deux fortement modifiés : le premier au droit de la piscine de Saint-Paulien où le cours d'eau a été rectifié et enroché, le second sur le ruisseau de Blanzac, juste en amont de sa confluence avec le Chalon. Sur ce dernier, le cours d'eau a été rectifié et perché en rive droite du lit naturel.</p> <p>Les zones de piétinement ne sont pas une problématique générale sur tous les cours d'eau du bassin versant (cf. PDPG 43). Toutefois, cette problématique est particulièrement intense sur le Chalon des sources jusqu'à l'aval de Saint-Paulien, sur le secteur des sources du Communac, sur la partie amont du Breuil et sur la partie médiane du Soddes.</p> <p>Des secteurs présentant un déficit important en ripisylve ont été identifiés sur : le Ruisseau du Breuil, l'amont du ruisseau du Communac et sur l'aval du ruisseau du Soddes. Le bassin du Chalon fait face à des pratiques agricoles identifiées comme source de pression dans le diagnostic agricole du contrat entraînant ce manque de ripisylve à l'origine d'une diminution importante des capacités auto-épuratrice et de limitation des transferts directs de polluants de la ripisylve.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p>- Travaux types décrits en début de document :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restoration hydro-morphologique :</li> </ul> <p><i>Secteur au droit de la piscine de Saint-Paulien</i> : il ne sera pas possible de retrouver un tracé naturel sur ce secteur car les enjeux présents sont trop proches du cours d'eau. Toutefois, une restauration de la fonctionnalité du cours d'eau est envisageable avec une sinuosité plus importante en créant des risbermes végétalisées et en diversifiant l'écoulement sur cette zone.</p>			

## AR Prefecture

06 Secteurs sur le ruisseau de Blanzac\_11\_21C-DE  
Reçu le 01/12/2023

Sur l'aval du ruisseau de Blanzac, l'ambition est de remettre le cours d'eau en fond de vallon pour retrouver le lit naturel historique et une sinuosité correspondant au faciès et à la pente du cours d'eau.

- Certains secteurs non localisés présentent des **berges enrochées** qui seront substituées dans la mesure du possible par des techniques de génie végétal afin de retrouver un contexte naturel et une ripisylve fonctionnelle.

- **Lutte contre le piétinement des berges :**

Les secteurs où cette problématique a été diagnostiquée sont fortement impactés, il apparaît donc important de mettre en place des dispositifs permettant la protection des berges tout en maintenant l'accès au cours d'eau par les troupeaux pour l'abreuvement. Ces travaux permettront de retrouver un milieu et une eau de meilleure qualité.

- **Plantation et restauration de ripisylve :**

Sur les secteurs cités précédemment, une action de plantation et densification sera mise en place afin de retrouver une ripisylve dense et fonctionnelle. Les débits étant très faibles sur le bassin du Chalon en période d'étiage, ces travaux permettront de réduire le réchauffement et l'évaporation des eaux.

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux de ruissellement.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges	26 500 €	2 000 m
Travaux types: Plantation de ripisylve	3 500 €	2 500 m
Travaux types : Restauration hydro-morphologique	40 000 €	650 m
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	

Phasage	2024	2025	2026
Travaux types	10 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>10 000 €</b>	<b>40 000€</b>	<b>30 000 €</b>

Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 - DDT 43	
AELE	50 %		
FDPPMA43	5 %		
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,CD43)	25 %		

### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés -Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)	-Linéaires de cours d'eau restaurés -Linéaire de berge mises en défens -Linéaires de ripisylve recréée -Résultats des IPR -Résultats des analyses physico-chimiques

**MASSE D'EAU DE L'ARZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA  
SOURCE  
JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (FRGR0158)**

A1d

Identité du maître  
d'ouvrage

EPAGE Loire Lignon

Type de projet

X	Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
X	Travaux		Communication/Animation
	Evolution des pratiques		
	Suivi/Surveillance		

Surface concernée: 170 km<sup>2</sup>Cours d'eau  
concernés

La Sumène, le Fraise et le Neyzac

Etat de la  
ME

Bon

Pressions :

**Contexte et problématiques**

Le bassin versant de l'Arzon peut être **divisé en deux secteurs**, la partie amont située entre les sources et le village de Chomelix présente secteur de plateau d'altitude avec des cours d'eau de faibles pentes et de nombreuses perturbations, dues notamment à certaines pratiques agricoles (identifiées dans le diagnostic agricole du contrat). Sur ce secteur, la ripisylve est **majoritairement absente ou dans un état fortement dégradée**, cette dégradation est très préoccupante. Dans un contexte de changement climatique, il apparaît **impératif** de reconstituer une ripisylve fonctionnelle.

De nombreuses **érosions de berges** ont été constatées dont l'origine est clairement un déficit de ripisylve. Certaines de ces zones d'érosion entraînent une **dégradation importante** du milieu par l'**ensablement, la perte d'habitats et le colmatage du substrat**.

Sur de nombreux tronçons, sont également présentes **d'importantes zones de piétinement** impactant considérablement la qualité du milieu aquatique par le colmatage du substrat et la perte d'habitats. La qualité de l'eau **semble également dégradée** sur ces secteurs.

D'importantes **opérations de rectification** ont été constatées sur certains tronçons où les cours d'eau présentent aujourd'hui un **tracé rectiligne avec un écoulement homogène**. Cette linéarité entraîne une accélération du courant et l'augmentation des forces d'arrachements à l'origine d'érosions des berges importantes contribuant à la dégradation de la qualité du milieu dû à la **perte considérable d'habitats aquatiques**.

Ainsi en lien avec les perturbations évoquées précédemment un **ensablement important** du cours d'eau a été constaté lors du diagnostic.

Le ruisseau de l'Aubrigoux (affluent rive droite) présente également de nombreuses **dégradations morphologiques**. La présence d'une ancienne décharge en rive droite dont une partie des déchets commencent à être emportés à chaque crues engendre une problématique de macro-déchets sur ce cours d'eau voir de qualité des eaux. Une restauration hydro-morphologique sera également nécessaire sur ce secteur où le cours d'eau a été rectifié.

Pour rappel :

Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Loire amont** considère l'Arzon comme secteur prioritaire pour l'**amélioration de la qualité hydro-morphologique, l'amélioration de la qualité physico-chimique** de l'eau et le **risque concernant les prélèvements**.

Le **PDPG rédigé par la FDPPMA 43** montre également certaines problématiques sur le secteur amont du cours d'eau. Nous pouvons retenir l'amélioration de la thermie de l'amont vers l'aval qui s'explique par la morphologie du cours d'eau et les pressions qui l'impactent. En effet, en amont, le cours d'eau s'écoule sur un plateau, avec une pente faible et **une ripisylve réduite voire absente**, alors qu'en aval (à partir de Chomelix), il s'écoule dans des gorges très encaissées, profondes et boisées, avec une pente plus importante.

Ce document indique également que le contexte piscicole sur le secteur amont (Beaune-sur-Arzon) est **très perturbé**, ceci est en lien avec des pressions importantes citées ci-dessus.

De plus lors des réunions du groupe de travail cours d'eau en phase d'élaboration du contrat, **l'ensemble des partenaires ont été unanimes** sur la nécessité de mettre en œuvre des opérations de restauration sur l'Arzon et que cette masse, sur sa partie amont, méritait une attention particulière dans le cadre de ce programme d'action.

De plus, le bassin de l'Arzon constitue un enjeu majeur en terme de préservation de la biodiversité en raison des populations de moules perlières qu'il héberge encore. La programmation de travaux envisagée ambitionne d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et sera ainsi de fait bénéfique aux populations de moules perlières. Un travail en étroite relation sera conduit avec le CEN Auvergne (animateur du PRA Moules Perlières) et avec le PNR Livradois-Forez (gestionnaire du site Natura 2000 « Rivières à moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon).

**Malgré ce constat unanime**, le dernier état des lieux classe la masse d'eau de l'Arzon en bon état écologique et sans pression.

Il apparaît donc essentiel de réaliser des travaux sur le cours d'eau de l'Arzon afin de pouvoir retrouver un contexte plus naturel permettant l'amélioration du milieu et de la qualité des eaux pour maintenir le bon état de la masse d'eau voir envisager une amélioration pour atteindre le très bon état.

### Description et ciblage des actions

- Travaux types décrits en début de document :

- **Plantation et restauration de ripisylve :**

Le secteur majoritairement concerné par cette action se situe entre Beaune-sur-Arzon et Sauvessanges où la ripisylve est **quasiment absente** sur tout le linéaire. Sur cette masse d'eau, cette action est **clairement prioritaire**. **Il est impératif de retrouver une ripisylve fonctionnelle** pour permettre entre autres d'apporter l'ombrage suffisant pour réduire la température de l'eau du cours d'eau et résorber les nombreuses érosions de berges. **Un objectif ambitieux d'environ 30 km de berges est prévu dans le cadre de cette action** qui permettra d'améliorer globalement l'état du milieu et de la qualité des eaux.

- **Restauration hydro-morphologique par suppression de résineux :**

Toujours sur le secteur amont de l'Arzon, certaines portions présentent une morphologie fortement **impactée par des plantations de résineux en bord de cours d'eau**.

- **Restauration hydro-morphologique :**

De nombreux secteurs ont été **rectifiés ou recalibrés** au cours du temps. Les travaux prévus seront priorisés principalement vers les secteurs où l'impact sur le milieu et la qualité de l'eau **apparaît le plus significatif**. Ces secteurs, de longueur importante, représentent des travaux conséquents mais nécessaires.

Par ailleurs, plusieurs secteurs sont concernés par d'importantes érosions de berges en raison d'un manque de ripisylve dont certains engendrent une dégradation majeure du milieu. Les travaux seront donc priorisés sur ces secteurs afin de retrouver des berges stables et une ripisylve adaptée.

- **Lutte contre le piétinement des berges :**

En amont des gorges, cette problématique est présente **sur l'intégralité du linéaire** du cours principal jusqu'aux sources. Les zones présentant une densité particulièrement importante de piétinement constitueront les secteurs prioritaires d'intervention.

Cette problématique se rencontre également sur le ruisseau de l'Aubrigoux. En amont de Saint-Jean-d'Aubrigoux le ruisseau est très étroit et non clôturé, de ce fait le bétail passe de part et d'autre du cours d'eau en **piétinant la totalité du lit**.

- Action 1 : **Restauration de l'Aubrigoux au niveau de l'ancienne décharge :**

En aval du village de Saint-Jean-d'Aubrigoux les déchets d'une ancienne décharge sont emportés par le cours d'eau lors de chaque crue. Une partie de la décharge sera traitée et le cours d'eau sera restauré sur le tronçon concerné.

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

Reconqu岸ir les berges endommagées et restaurer hydro-morphologiquement ces secteurs.  
 Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux de ruissellement.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques	Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »
	Disposition C.2.4: sensibiliser et accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière
	Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.
Enjeu C5 : Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques	Disposition C.5.3 : Organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges	40 000 €	4 000 ml
Travaux types: Plantation de ripisylve	20 000 €	13 000 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique	40 000 €	2 500 ml
Action 1 : Restauration de l'Aubrigoux au niveau de l'ancienne décharge	10 000 €	200 ml
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 €</b>	

Phasage	2024	2025	2026
Travaux types		50 000 €	50 000 €
Action 1 : Restauration de l'Aubrigoux, ancienne décharge		10 000 €	
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>60 000 €</b>	<b>50 000 €</b>

Partenaires financiers		Partenaires techniques
Financiers	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 - DDT 43
AELB	30 %	
CD63*	10 et 20%	
CD43**	10%	
FDPPMA43	5 %	
Autres financeurs (CR AURA, FEDER)	35 %	

\*Les financements du CD63 sont calculés sur une assiette éligible de 140 731 € avec un taux max de 25%

\*\* les financements du CD43 sont calculés sur une assiette éligible de 37 834 € avec un taux max de 10%

#### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés -Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)	-Linéaires de cours d'eau restaurés -Linéaire de berge mises en défens -Linéaires de ripisylve recréée -Résultats des IPR -Résultats des analyses physico- chimiques

A1e		<b>MASSES D'EAU DE LA SEMÈNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA SEAUVE-SUR-SEMÈNE (FRGR 0164A) ET DE LA SEMÈNE DE LA SEAUVE-SUR-SEMÈNE JUSQU'À LA RETENUE DE GRANGENT (FRGR 0164B)</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>		EPAGE Loire Lignon	
<b>Type de projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux	Communication/Animation
	<input type="checkbox"/>	Evolution des pratiques	
	<input type="checkbox"/>	Suivi/Surveillance	
Surface concernée: 1,57 km <sup>2</sup>			
<b>Cours d'eau concernés</b>		<b>La Semène et ses affluents</b>	
<b>Etat de la ME FRGR0164a</b>	<b>Bon</b>	<b>Pressions :</b>	
<b>Etat de la ME FRGR0164b</b>	<b>Bon</b>	<b>Pressions :</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>D'après l'étude bilan du contrat de rivière Semène terminé en 2016 le bassin versant présente une qualité physico-chimique bonne sur le cours principal mais sensiblement altérée sur les affluents. La phase de terrain de cette étude bilan a permis de déterminer <b>plusieurs problématiques présentes et importantes</b> sur ce bassin avec notamment la présence non négligeable de <b>tronçons rectifiés</b>, de <b>berges enrésinées</b> et de <b>tronçons sans ripisylve</b>.</p> <p>Cette étude rappelle que <b>46,5 % des berges du bassin versant n'ont pas de ripisylve</b>. Les affluents sont les plus touchés par cette problématique avec <b>60% des berges concernées</b>, ce pourcentage atteignant même <b>85 % sur le Malzaure</b>. Il apparaît indispensable de poursuivre des actions de plantations afin de retrouver une ripisylve fonctionnelle sur les secteurs les plus impactés. Sur le <b>cours principal</b> la ripisylve est <b>majoritairement présente</b>.</p> <p>Sur le bassin versant de la Semène, <b>9,9 % des berges sont enrésinées</b> (13,5 % sur le cours principal et 7,4% sur les affluents). Ce territoire est donc fortement impacté par cette problématique qui entraîne plusieurs dégradations du milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une rectification ou un recalibrage du cours d'eau</b> dans les parcelles de résineux est souvent constatée puisqu'elle permet de faciliter l'exploitation et la délimitation des parcelles. C'est notamment le cas sur la Mure, la Genouille ainsi que les Crozes.</li> <li>• <b>Une érosion importante</b> due au mauvais maintien des berges par les résineux (système racinaire superficiel) entraînant un ensablement important du lit</li> <li>• <b>Une perte d'habitats important</b> pour les milieux du fait de l'uniformisation des faciès.</li> <li>• Une tendance nette à l'incision du lit sur les cours d'eau à forte pente.</li> </ul> <p>Sur le bassin versant de la Semène, la problématique des érosions concernent principalement les affluents puisque <b>seulement 800 m de berges</b> sur la totalité du cours principal sont concernées par cette problématique contre <b>plus de 5 km sur les berges des affluents</b>. Ces érosions ont principalement pour origine le manque de ripisylve, la rectification du lit, le piétinement et l'enrésinement des berges. En aval de Pont-Salomon, un secteur de <b>900 m</b> présente une ripisylve et des berges fortement dégradées avec la présence majoritaire d'espèces envahissantes <b>ne permettant pas le maintien des berges</b>. Le PDPG de la FDPPMA 42 indique <b>l'importance de restaurer les habitats rivulaires et de lutter contre le piétinement</b> sur certains affluents du bassin versant de la Semène. De plus il insiste sur <b>la protection de tous les affluents</b> du bassin versant.</p> <p>Le PDPG de la FDPPMA 43 rappelle que <b>le colmatage du substrat est observé</b> sur 3 km en aval du barrage des Plats ainsi que dans les retenues amont des seuils. Cette problématique concerne également le Got, les Eygats, les Crozes, la Mure, le Malzaure, les Pinatelles et le Malboeuf dont l'origine semble être <b>l'apport en matière organique des stations d'épuration et le piétinement du bétail</b>.</p>			

## AR Prefecture

le SAGE Loire en Rhône-Alpes classe la Semène dans les cours d'eau prioritaires pour la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau.

De plus, d'après l'étude agricole du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, la partie amont du bassin versant de la Semène constitue la zone prioritaire du Haut-Pilat concernant la gestion des zones humides et notamment le piétinement.

Le ruisseau des Eygats, qui longe la RN 88 au niveau de Pont-Salomon et qui récolte ainsi une part conséquente des eaux pluviales de la route nationale et des zones artisanales présentes sur l'amont du bassin, a subi de **grosses dégradations morphologiques au cours des crues de l'année 2019**. Ces dégâts ont probablement causé des modifications morphologiques importantes et la création d'infranchissables.

### Description et ciblage des actions

- Travaux types décrits en début de document :

- Restauration hydro morphologique par suppression de résineux :

Les secteurs priorités sont majoritairement situés sur le cours principal de la Semène dû à son taux d'énrésinement plus important. Toutefois, certains affluents situés sur l'amont du bassin sont fortement impactés par la plantation de résineux et feront donc également l'objet de travaux.

- Restauration hydro-morphologique et lutte contre les érosions et protections de berges minérales :

*Remise en fond de vallon d'un affluent à Saint-Genest-Malifaux* : sur ce tronçon le cours d'eau est perché en limite de parcelle, les travaux prévus permettront au ruisseau remis en fond de vallon et de retrouver une sinuosité et naturalité plus importantes.

Les autres secteurs seront déterminés et priorités en fonction de l'étude bilan du CR Semène et des opportunités d'actions.

- Lutte contre le piétinement des berges :

Cette problématique n'est pas la plus importante sur le bassin versant de la Semène, même si sur les affluents impactés, des travaux y seront donc réalisés. La priorisation des secteurs se basera sur le diagnostic réalisé à la fin du contrat de rivière Semène.

- Action 1 - Secteur en aval de Pont-Salomon : \*HORS CT

Sur ce tronçon la restauration de la ripisylve nécessitera des travaux de génie végétal afin de retrouver des berges stables à l'aide d'espèces adaptées au milieu. Une attention particulière devra être apportée sur ce secteur en raison de la présence d'espèces envahissantes sur ce secteur (Renouée du Japon, Robinier faux-acacia...).

- Action 2 - Étude post crues sur le ruisseau des Eygats:

Cette étude permettra de réaliser un diagnostic des dégâts sur la totalité du linéaire du ruisseau des Eygats. Elle permettra, dans un second temps, la mise en place de travaux de restauration du milieu et de la continuité écologique.

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

Reconquérir les berges enrésinées et restaurer hydro-morphologiquement ces secteurs.

Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux ruisselantes.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif général 1.3 : améliorer l'hydro-morphologie

Disposition 1.3.1 : restaurer les fonctionnalités naturelles et entretenir les cours d'eau

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges	10 000 €	950 ml

## AR Prefecture

Travaux types : Restauration hydro-morphologique par coupe de résineux Recu le 01/12/2023	30_11_21C-DE	20 000 €	300 ml
Travaux types : Plantation de ripisylve		5000 €	3 000 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique		20 000 €	400 ml
Action 2 : Étude post-crise sur le ruisseau des Eygats		8 000 €	Résultats + actions proposées
<b>TOTAL</b>		<b>63 000 €</b>	
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Travaux types	20 000 €	15 000 €	20 000 €
Action 2 : Étude post-crise sur le ruisseau des Eygats		8000 €	
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>20 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
Financeurs	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 - DDT 43	
AEIB	30 %		
FDPPMA43	5 %		
Autres financeurs (CR AURA, CD43)	30 à 45%		
*			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>			
<b>Indicateurs de moyen</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés</li> <li>-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Linéaires de cours d'eau restaurés</li> <li>-Linéaire de berge mises en défens</li> <li>-Linéaires de ripisylve recréée</li> <li>-Résultats des IPR</li> <li>-Résultats des analyses physico- chimiques</li> </ul>	

## d'ouvrage

## Type de projet

Etude, enquête, diagnostic

Concertation/Partenariat

**X**

Travaux

Communication/Animation

Evolution des pratiques

Suivi/Surveillance

Surface concernée: 395 km<sup>2</sup>

## Cours d'eau concernés

**L'Ance du nord et ses affluents**

## Etat de la ME

**Bon****Pressions :****Pesticides, Morpho, Continuité****Contexte et problématiques**

Actuellement sur le territoire de l'Ance du nord, **un contrat territorial est en fin de mise en œuvre** et se termine en 2020. De ce fait aucun diagnostic n'a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial Loire et affluents Vellaves. Le bassin de l'Ance du nord amont présente **une activité sylvicole importante**. De nombreux linéaires sont **impactés morphologiquement** par des plantations de résineux en bord de cours d'eau souvent **accompagnées de recalibrage et rectification du lit**. Cette problématique concerne majoritairement l'amont de la masse d'eau. Des travaux ont été réalisés dans le cadre du contrat territorial Ance du nord amont afin de restaurer une partie de ces secteurs impactés sans toutefois pouvoir traiter l'intégralité des linéaires prioritaires.

Lors d'une étude menée en 2014 par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, il ressort que **13 %** des linéaires diagnostiqués présentaient **une forte artificialisation du lit**.

Il est rappelé également que l'Ance du nord et certains de ses affluents comme La Vaissière et la Ligonne, présentent une incision favorisant l'érosion du fond du lit et des berges.

**Un piétinement fort des berges** a été diagnostiqué sur certains secteurs de l'Ance du nord, du ruisseau de l'Enfer, de la Ligonne et sur le ruisseau du Saillantet et du Champdieu. Une partie de ces secteurs ont pu être restaurés dans le cadre du contrat territorial de l'Ance du nord amont.

**Une forte absence de végétation rivulaire** sur le cours moyen du Champdieu reste à combler par une campagne de plantation importante sur la deuxième partie du CT. Aussi, un certain nombre de travaux types (mise en défens, restauration hydro-morphologique, génie végétal) seront engagés dans cette seconde phase.

Le bassin amont de l'Ance du nord constitue un enjeu majeur en terme de préservation de la biodiversité par l'importance des populations de moules perlières qu'il héberge. La programmation de travaux envisagée ambitionne d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et sera ainsi de fait bénéfique aux populations de moules perlières. Un travail en étroite relation sera conduit avec le CEN Auvergne (animateur du PRA Moules Perlières) et avec le PNR Livradois-Forez (gestionnaire du site Natura 2000 « Rivières à moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon »).

**Description et ciblage des actions**

L'intégralité des travaux prévus dans le cadre du Contrat de l'Ance du Nord n'ont pu être réalisés. De ce fait, la programmation du contrat Loire et affluents vellaves reprends sur les 6 années à venir les deux années de programmation non réalisées dans le cadre du CT Ance du Nord.

- Travaux types décrits en début de document :

- **Plantation et restauration de ripisylve :**

Au cours du CT Ance du nord une partie des secteurs prioritaires n'ont pu être restaurés et seront ainsi traités dans le cadre du CT Loire et affluents Vellaves. Ces secteurs sont situés sur : l'Ance du nord, le Champdieu, le ruisseau de l'Enfer, le ruisseau de l'Ancette, la Ligonne, le ruisseau du Saillantet et le Chandieu.

- **Restauration hydro-morphologique par suppression de résineux :**

Sur cette masse d'eau, les secteurs encore impactés morphologiquement par des plantations de résineux se retrouvent majoritairement sur le cours principal de l'Ance du nord. Certains tronçons se situent toutefois sur les **affluents tels que le**

- **Restauration hydro morphologique :**

Les actions de restauration par la mise en place de techniques de génie végétal concernent principalement les affluents (Champdieu, Ligonne, Vaissière, Chantossel, Ancette, Chandieu). Quelques secteurs se trouvent également sur le cours d'eau principal de l'Ance du nord.

- **Lutte contre le piétinement des berges :**

Lors du diagnostic établi en amont du contrat territorial de l'Ance du nord cette problématique n'était pas ressortie comme prioritaire sur les secteurs diagnostiqués. Cependant, certains secteurs localisés restent fortement impactés par le piétinement des troupeaux. Le contrat territorial terminé ayant déjà restauré certains secteurs. Les secteurs qui seront concernés par ces actions dans le cadre du contrat territorial Loire et affluents Vellaves se trouvent majoritairement sur le Lembron et l'Ance du nord et le Champdieu.

- **Action 1 - Restauration du Champdieu secteur Usson en Forez :**

Un linéaire important du cours d'eau du Champdieu se retrouve sans ripisylve et ce depuis des années avec une pression de pâturage assez élevée ainsi que des berges très dégradées par endroit.

Un fort impact du réchauffement de la température de l'eau est constaté depuis plusieurs années par la FDPPMA42.

Aussi, la FDPPMA42 se porte en co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration du Champdieu sur les secteurs aval Espinasse jusqu'au aval de la STEP d'Usson en Forez.

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

Reconquérir les berges enrésinées et restaurer hydro morphologiquement ces secteurs.

Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux de ruissellement.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.4 : sensibiliser et accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

Actions		MO	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges		EPAGE LL	40 000 €	3 500 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique par coupe de résineux			10 000 €	1000 ml
Travaux types : Plantation de ripisylve			10 000 €	2000 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique			40 000€	500 ml
Action 1 : Travaux de restauration hydro-morphologique du Champdieu (Usson-en-forez)		FDPPMA 42	40 000 €	2 500 ml
<b>TOTAL</b>			<b>140 000 €</b>	
Phasage	MO	2024	2025	2026
Travaux types	EPAGE LL		50 000 €	50 000 €
Action 1	FDPPMA 42		40 000 €	
<b>Répartition budgétaire</b>			<b>50 000€</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>			<b>Partenaires techniques</b>	

### AR Prefecture

063-200670761-20231130-2023_30_11_21	Financiers	Taux d'aide	-FDPPMA 42 -OFB 42 - DDT 42
Reçu le 01/12/2023	AE LB	30 % (70% **)	
	FDPPMA 42	10 %	
	CD 63 *	25 %	
	CD42	30 %	

\*les financements du CD63 sont calculés sur une assiette éligible de 80 140 € avec un taux maximal de 25 %  
\*\*si retenu à l'AAP espèces patrimoniales

### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés</li> <li>-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Linéaires de cours d'eau restaurés</li> <li>-Linéaire de berge mises en défens</li> <li>-Linéaires de ripisylve recréée</li> <li>-Résultats des IPR</li> <li>-Résultats des analyses physico- chimiques</li> </ul>

Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire Lignon		
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	
		Suivi/Surveillance	

Surface concernée: 123 km<sup>2</sup>**Cours d'eau concernés****L'Andrable et ses affluents****Etat de la ME****Bon****Pressions :****Contexte et problématiques**

Sur la masse d'eau de l'Ance du nord aval, le diagnostic n'a été réalisé que sur son affluent principal : l'Andrable (du hameau de Gachat jusqu'à l'aval des sources). Le cours principal de l'Ance sur ce secteur n'a pas été priorisé dans le cadre de la concertation en phase d'élaboration malgré des pressions connues en termes de continuité écologique et de qualité de l'eau.

Sur la partie comprise entre Leignecq et Estivareilles de l'Andrable une ripisylve absente ou fortement dégradée a pu être relevée. Cette problématique est également identifiée par la Fédération de Pêche de la Loire. Ce déficit, à l'origine d'érosions des berges sur certains secteurs ainsi que leur effondrement, entraîne notamment une perte d'habitats piscicoles et de la fonctionnalité épurative du milieu rivulaire.

Dans la traversée du village d'Estivareilles de nombreuses protections de berges sont présentes dont certaines ne semblent pas nécessaires vis-à-vis des enjeux présents et pourront ainsi être substituées par des techniques plus douces issues du génie végétal.

Le cours principal de l'Andrable ne compte que peu de parcelles plantées de résineux. Cependant les secteurs concernés par cette problématique présentent un impact significatif et une très forte dégradation hydro-morphologique.

L'impact du piétinement des berges se retrouve sur plusieurs secteurs, avec une pression forte sur certains. Cette problématique a été rencontrée sur tout le linéaire diagnostiqué où une dégradation du milieu et de la qualité de l'eau a été régulièrement observée. Combinée au manque de ripisylve, cette problématique entraîne une perte d'habitats piscicoles et un colmatage du substrat.

De plus, d'après l'étude agricole du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, une partie du bassin versant de l'Ance du nord a été identifiée comme zone prioritaire concernant la gestion des zones humides et notamment le piétinement, notamment sur le plateau de Usson-en-Forez.

**Description et ciblage des actions**

- Travaux types décrits en début de document :

- Plantation et restauration de ripisylve :

Sur le secteur cité ci-dessus, il est primordial de mettre en place des actions de restauration de ripisylve afin de retrouver un espace rivulaire fonctionnel et bénéfique pour le cours d'eau. Cette action sera prioritaire sur le bassin versant de l'Andrable

- Restauration hydro-morphologique et lutte contre les érosions et protections de berges minérales :

Les travaux consisteront principalement à lutter contre les érosions de berges en appliquant des techniques de génie végétal afin de reconstituer une berge stable et naturelle pour stopper l'érosion. Quelques enrochements seront également substitués par des techniques de génie végétal. Cependant la proportion de ce type d'action sera minoritaire sur le territoire

- Lutte contre le piétinement des berges :

Des travaux de mis en défens des berges seront réalisés sur les secteurs dégradés avec une densité de piétinement importante. Ces secteurs sont répartis sur l'intégralité du linéaire (hors secteur de gorges) avec une zone plus importante en amont du lieu-dit Égarande. Ce type d'action représente une part conséquente des actions prévues

## AR Prefecture

opérations de restauration de la problématique 2023 prioritaire sur les secteurs diagnostiqués.

Reçu le 01/12/2023

### ● Action 1 - Restauration hydro-morphologique de l'Andrable :

Cette action porte sur la reconnexion de l'Andrable dans son lit naturel sur le secteur de la Plagne. Aujourd'hui la rivière coule dans l'ancien béal d'alimentation du Moulin de la Plagne. Aussi, une restauration du fonctionnement naturel sera proposée dans le but de garantir la continuité piscicole sur le secteur.

### Objectifs du CT LAV

- Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau
- Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel
- Reconquérir les berges enrésinées et restaurer hydro morphologiquement ces secteurs.
- Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux de ruissellement.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.4: sensibiliser et accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

Actions		Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges		20 000 €	1 500 ml
Travaux types : Restauration hydro- morphologique par coupe de résineux		10 000 €	300 ml
Travaux types : Plantation de ripisylve		5 000 €	4 500 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique		5 000 €	200 ml
Action 1 : restau hydro-morphologique la plagne remise en fond de vallon		60 000 €	800 ml
<b>TOTAL</b>		<b>100 000 €</b>	
Phasage	2024	2025	2026
Travaux types		20 000 €	20 000 €
Action 1 : restau hydro-morphologique la plagne remise en fond de vallon	10 000 €	50 000 €	
Répartition budgétaire	<b>10 000€</b>	<b>70 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financiers	Taux d'aide	-FDPPMA 43, 42, 63 -OFB 43 -DDT 43	
AELB	30 %		
FDPPMA43	5 %		
Autres financeurs (CR AURA, FDPPMA42.CD42)	30 à 65 %		
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés</li> <li>-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Linéaires de cours d'eau restaurés</li> <li>-Linéaire de berge mises en défens</li> <li>-Linéaires de ripisylve recréée</li> <li>-Résultats des IPR</li> <li>-Résultats des analyses physico- chimiques</li> </ul>	

**Identité du maître  
d'ouvrage**

EPAGE Loire Lignon

**Type de projet**

X	Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
X	Travaux	Communication/Animation
	Evolution des pratiques	
	Suivi/Surveillance	

Surface concernée: 157 km<sup>2</sup>
**Cours d'eau concernés**

La Loire

**Etat de la ME**

Médiocre

**Pressions :**
**Macro, Pesticides, Micro,  
Morpho, OBEC**
**Contexte et problématiques**

La masse d'eau de la Loire concernée par le contrat territorial reste relativement préservée concernant les problématiques liées au compartiment cours d'eau. Cependant quelques problématiques ont été diagnostiquées durant un diagnostic réalisé de l'aval de Brives-Charensac jusqu'au lieu-dit Vaures sur la Commune de Beauzac.

L'apparition de l'érable *negundo* (*Acer negundo*) a été constaté sur ce secteur toutefois l'implantation de cette espèce envahissante ne semble pas encore importante puisque seulement quelques individus ont été repérés.

Une ancienne décharge en berge sur la commune de Vorey est érodée à chaque crue et libère régulièrement des déchets dans le cours d'eau. Cette décharge fait l'objet de nombreux débats depuis quelques années en raison des usages en enjeux présents sur le secteur (DPF, site Natura 2000, canoë, pêche...).

Des traverses en bétons ont été déposées directement dans le lit et sur les berges de la Loire en aval de Retournac. Ces dernières entraînent une dégradation du fond du lit et des berges avec une perte d'habitats.

**Description et ciblage des actions**

- Action 1 : Restauration de la ripisylve et lutte contre l'érable *negundo*

Le cours de la Loire est régulièrement soumis à des crues importantes, les ligneux bien qu'habités à ce régime hydrologique, peinent parfois à se réinstaller sur les berges d'autant plus si elles sont érodées. Par ailleurs, la présence d'espèces protégées sur le tout le cours du fleuve sur le secteur (Loutre, castor, martin pêcheur...) nécessite la présence d'une ripisylve dense et adaptée pour assurer toutes ses fonctionnalités (ombrage, maintien des berges, corridor écologique...) aussi des opérations de plantation/densification seront réalisées sur les secteurs où la ripisylve est en mauvais état. Par ailleurs; la renouée du Japon est bien trop implantée sur le secteur pour pouvoir envisager de l'éradiquer, contrairement à l'érable *negundo* qui ne présente que quelques individus. Une ou deux campagnes d'écorçage permettront de limiter voir arrêter le développement de cette espèce sur le bassin versant de la Loire. La mise en place d'un écorçage avant la période de descente de sève (septembre-octobre) consiste à l'élimination de l'écorce et brossage du cambium sur 20 à 30 cm de hauteur. Par ce moyen, la sève brute (eau et éléments minéraux issus du sol) parvient toujours aux feuilles mais la sève élaborée (eau et sucres formés dans les feuilles grâce à la photosynthèse) ne redescend plus dans les racines épuisant ainsi le plan et empêchant la formation de rejets et drageons.

- Action 2 : Étude de la dépollution de deux sites :

*Site de la décharge de Nant sur la commune de Vorey* : l'étude permettra de déterminer la composition de cette décharge, les volumes concernés et des solutions de traitement. Les travaux de restauration et de résorption définis suite à cette étude seront intégrés dans la seconde phase du contrat.

*Site des traverses de chemin de fer en aval de Retournac* : Cette étude permettra principalement de déterminer les solutions envisageables pour l'évacuation de ces déchets et la restauration des berges.

**Objectifs du CT LAV**

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

**Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027**

## Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques		Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »					
Enjeu C5 : Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques		Disposition C.5.3 : Organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges					
Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026			
Action 1 : Restauration de la ripisylve et lutte contre l'érable negundo		5000 €		2500 ml			
Action 2 : Étude pour la dépollution de 2 sites							
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>					
Phasage		2024		2025		2026	
Action 1				5000 €			
Action 2						x	
Répartition budgétaire				<b>50 000 €</b>			
Partenaires financiers				Partenaires techniques			
Financeurs		Taux d'aide		-FDPPMA 43 -OFB 43 - DDT 43			
AELB		50 %					
FDPPMA43		5 %					
Autres financeurs (CR AURA, CD43)		30 %					
Indicateurs d'évaluation							
Indicateurs de moyen				Indicateurs de résultats			
-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)				-Linéaires de cours d'eau restaurés -Linéaire de berge mises en défens -Linéaires de ripisylve recréée -Résultats des IPR -Résultats des analyses physico- chimiques			

identité du maître

EPAGE Loire Lignon

d'ouvrage

Type de projet

X	Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
X	Travaux		Communication/Animation
	Evolution des pratiques		
	Suivi/Surveillance		

Surface concernée: 87 km<sup>2</sup>Cours d'eau  
concernés

La Suisse, le Roudesse

Etat de la  
ME

Moyen

Pressions :

Macro, Morpho, OBEC

## Contexte et problématiques

La Suisse est un cours d'eau particulier sur le bassin de la Loire amont notamment en raison de la géologie du substrat du bassin versant (marne du Velay) et du profil du cours d'eau, s'approchant d'un profil en tresse sur la basse vallée.

Deux crues violentes (1996 et 2019) ont engendré des perturbations morphologiques majeures et difficilement résorbables à une échelle humaine en raison d'un faible apport en sédiments sur le bassin versant.

Le SAGE Loire amont a ainsi défini un espace de mobilité sur la base d'une expertise hydro- géomorphologique conduite entre 2012 et 2014 dans le cadre de l'évaluation du CT Suisse porté par le SICALA.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial, aucun diagnostic n'a été réalisé sur ce bassin versant. En effet lors des groupes de travail, les partenaires techniques ont été unanimes sur la nécessité de laisser ce cours d'eau se stabiliser naturellement et qu'au vu de sa dynamique il serait très difficile de mettre en place des travaux durables dans le temps.

Toutefois, le Roudesse, affluent principal de la Suisse, présente un secteur **fortement artificialisé avec une rectification ainsi que des berges et un fond bétonnés** sur une portion en aval de la RN 88. Ce secteur se situe entre les communes du Pertuis et de Saint-Hostien. Le cours d'eau est également **perché et ne s'écoule plus dans le fond de vallon**.

Un secteur de la Suisse est également préoccupant, il se situe au niveau du stade de football de Beaulieu. Le cours d'eau vient à chaque crue découvrir **une ancienne décharge en berge**. La composition de la décharge nous est aujourd'hui inconnue.

Le PAGD du Sage Loire amont rappelle qu'il est important de travailler sur **la gestion de l'espace de mobilité de ce cours d'eau**, ceci fait même l'objet d'une sous-disposition de ce PAGD.

## Description et ciblage des actions

- Action 1 : Restauration hydro-morphologique sur le Roudesse :

Sur cet affluent, l'action permettra de remettre le cours d'eau en fond de vallon afin de retrouver un tracé et un profil naturel. En cas de difficultés foncières, une diversification des berges et une suppression des berges et du fond bétonnés permettra de retrouver une sinuosité sur le tronçon rectifié afin de diversifier les écoulements et les habitats.

- Action 2 : Traitement de la décharge du stade de Beaulieu HORS CT :

La restauration de ce secteur consistera à retirer partiellement ou complètement dans la mesure du possible la décharge afin que le cours d'eau puisse de nouveau divaguer sur cette zone en période de crue. La cellule d'animation proposera un accompagnement technique pour garantir la bonne réalisation du projet.

- Action 3 : Mise en œuvre de la stratégie de gestion durable de la zone de mobilité du bassin versant de la Suisse :

Après une phase de définition d'une stratégie de gestion durable de la zone de mobilité du bassin versant de la Suisse portée le SAGE Loire amont en 2021-2022 et en concertation avec les communes concernées et la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, l'EPAGE appuiera la mise en œuvre de cette stratégie en lien avec

- Action 4 : Travaux de restauration de berges sur la Suisse à Bolio :

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau  
Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

Enjeu C5 : Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques

Disposition C.5.3 : Organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1 : Restauration hydro-morphologique du Roudesse		46 000 €		300 ml	
Action 2 : Traitement de la décharge du stade de Beaulieu					
Action 3 : Restauration Suisse à Bolio		30 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>76 000 €</b>			
Phasage	2024		2025		2026
Action 1: restauration hydro-morphologique du Roudesse					46 000 €
Action 2 : Traitement de la décharge du stade de Beaulieu					
Action 3 : Restauration Suisse à Bolio			30 000 €		
<b>Répartition budgétaire</b>			<b>30 000 €</b>		<b>46 000 €</b>
Partenaires financiers			Partenaires techniques		
Financiers	Taux d'aide		-FDPPMA 43 -OFB 43 -DDT 43		
AELB	50 %				
FDPPMA43	5 %				
Autres financeurs (CR AURA, CD43)	30 %				
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
-Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)			-Linéaires de cours d'eau restaurés -Linéaire de berge mises en défens -Linéaires de ripisylve recréée -Résultats des IPR -Résultats des analyses physico-chimiques		

Identité du maître  
d'ouvrage

EPAGE Loire Lignon

Type de projet

<input checked="" type="checkbox"/>	Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux	Communication/Animation
	Evolution des pratiques	
	Suivi/Surveillance	

Surface concernée: 78 km<sup>2</sup>

Cours d'eau concernés

Le Crisselle, le Truisson, le Merdant

Etat de la  
ME

Médiocre

Pressions :

Macro, morpho

## Contexte et problématiques

Le cours principal du Ramel étant relativement épargné de dégradations morphologiques, le diagnostic a été conduit sur les affluents suivants : le Merdant, le Truisson et le Crisselle.

*Sur le ruisseau du Merdant :*

Le ruisseau ne présente pas de dégradations morphologiques importantes mis à part le piétinement des berges par les troupeaux. Cette problématique est relativement présente sur ce cours d'eau entraînant la destruction des berges, le colmatage du fond et la dégradation de la qualité de l'eau.

*Sur le ruisseau du Truisson :*

Sur l'aval de ce ruisseau plusieurs plantations de résineux impactant morphologiquement le lit sont présentes. Cela engendre notamment l'élargissement du lit et l'érosion des berges.

Sur ce ruisseau nous retrouvons des zones de piétinement avec une densité importante. Les impacts sur le cours d'eau sont importants, avec un colmatage du substrat conséquent, des berges inexistantes et certainement une dégradation importante de la qualité physico-chimique de l'eau.

Sur la partie amont du cours d'eau nous retrouvons une **modification morphologique** du cours d'eau au niveau du lieu-dit de Charreyre, certains enrochements sont présents, le cours d'eau passe dans des buses et de grosses érosions sont présentes sur les berges.

A noter la présence d'une population d'écrevisses à pattes blanches sur ce ruisseau qui constitue un enjeu majeur pour ce bassin versant.

L'évolution morphologique de ce ruisseau est à surveiller dans le cadre du projet autoroutier de création d'une route à 2x2 voies sur ce sous-bassin.

*Sur le Ruisseau du Crisselle :*

La ripisylve du cours d'eau est satisfaisante sur une majorité du cours d'eau, seulement quelques secteurs présentent **une ripisylve dégradée ou absente**, c'est le cas sur la partie juste en amont de la confluence avec le Ramel, sur le secteur amont et aval du hameau d'Apilhac ainsi que sur le secteur amont d'Yssingaux.

Au niveau des sucs d'Amavis, des plantations de résineux ayant un **fort impact sur la morphologie du ruisseau** engendrent un élargissement important du lit et un étalement de la lame d'eau en période d'étiage. Nous constatons également **la dégradation considérable des berges** sur ce secteur.

Concernant les problématiques hydro-morphologiques, le secteur se situant entre la ville d'Yssingaux et le hameau d'Apilhac est **fortement dégradé**. De nombreuses **zones d'érosion et d'incision** sont présentes. Cette dégradation s'explique par son caractère torrentiel qui est sans doute accentué **par les rejets d'eaux pluviales de la RN 88**. Ces ressauts hydrauliques doivent être réduits dans le cadre des travaux de doublement de la RN88, en cours, dans la traversée d'Yssingaux qui intègre la réalisation de bassins d'orage. Sur le bassin versant du Crisselle certaines zones sont également impactées par le **piétinement des berges et du lit par les troupeaux**. Cependant cette problématique ne semble pas prépondérante sur ce territoire. Le secteur le plus impacté se trouve en amont du hameau d'Apilhac.

Par ailleurs de nombreux déchets (bâches plastiques) sont présents dans le lit en aval d'Yssingaux. Un travail de

### Description et ciblage des actions

- Travaux types décrits en début de document :

- **Lutte contre le piétinement des berges :**

Les actions de mise en défens des berges seront priorisées sur le secteur situé en amont du hameau d'Apilhac. Elles permettront la mise en défens du cours d'eau par l'installation de clôtures et de points d'abreuvement du bétail afin de limiter au maximum la dégradation du milieu.

- **Restauration hydro morphologique par coupe de résineux :**

Les secteurs prioritaires concernant la restauration hydro-morphologique par coupe de résineux sur la masse d'eau du Ramel se situe sur l'aval du Truisson (juste en amont de la confluence et sur le Crisselle au niveau du suc d'Amavis.

- **Plantation et restauration de ripisylve :**

Ces actions seront priorisées sur le secteur aval du Crisselle ainsi que sur le secteur entre Yssingeaux et Apilhac. Toutefois, ces actions ne seront pas prioritaires sur ce cours d'eau.

- **Restauration hydro-morphologique :**

- **Action 1 : Étude hydromorphologique du secteur entre Yssingeaux et Apilhac**

Comme rappelé plus haut, ce secteur est très dégradé hydro-morphologiquement. Avant la réalisation de travaux il sera indispensable de conduire une étude pour déterminer le fonctionnement hydraulique actuel du cours d'eau et de définir les différentes solutions de travaux pour permettre la restauration durable de ce tronçon.

- **Action 2 : Travaux de restauration hydro-morphologique du secteur entre Yssingeaux et Apilhac**

Mise en œuvre des travaux définis techniquement par l'étude (cf. action 1).

### Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau

Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel

Reconquérir les berges enrésinées et restaurer hydro morphologiquement ces secteurs.

Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux ruisselantes.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.

Enjeu C5 : Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques

Disposition C.5.3 : Organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges	10 000 €	2 500 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique par coupe de résineux	10 000 €	900 ml
Travaux types : Plantation de ripisylve	5 000 €	1 600 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique	10 000 €	1 750 m
Action 1 : Étude hydro-morphologique du Crisselle en aval d'Yssingeaux	15 000 €	

**AR Prefecture**

063-2015-11-21C-DE  
 Action 2: Restauration hydro-  
 Reçu le 01/12/2023

morphologique du Crisselle en aval

40 000 €

d'Yssingeaux

**TOTAL**

**90 000 €**

**Phasage**

**2024**

**2025**

**2026**

Travaux types

10 000 €

10 000 €

15 000 €

Action 1

15 000 €

Action 2

40 000 €

**Répartition  
budgétaire**

**10 000 €**

**25 000 €**

**55 000 €**

**Partenaires financiers**

**Partenaires techniques**

Financeurs

Taux d'aide

-FDPPMA 43

AELB

50 %

-OFB 43

FDPPMA43

5 %

- DDT 43

Autres financeurs (CR  
AURA, CD43)

30 %

**Indicateurs d'évaluation**

**Indicateurs de moyen**

**Indicateurs de résultats**

- Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés
- Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)

- Linéaires d'intervention en maîtrise du piétinement
- Linéaires d'intervention en restauration de ripisylve
- Linéaires d'intervention en recul de résineux
- Linéaires d'intervention en restauration de berges par génie végétal
- Nombre d'opérations de restauration hydro-morphologique du cours d'eau et linéaire de berges concernées

Identité du maître  
d'ouvrage

EPAGE Loire Lignon

Type de projet

X	Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
X	Travaux		Communication/Animation
	Evolution des pratiques		
	Suivi/Surveillance		

Surface concernée: 78 km<sup>2</sup>

Cours d'eau concernés

Le Courbières, L'Aigue blanche, Le Cusson

Etat de la  
ME

Médiocre

Pressions :

Macro, morpho

## Contexte et problématiques

Le cours principal du Courbières s'étend de Saint Hilaire Cusson la Valmitte jusqu'au complexe de plan d'eau (Gravières) sur la commune de Bas en basset.

A l'amont, le cours d'eau présente des populations d'écrevisses à pieds blanc qui représentent à elles seules un enjeu majeur de préservation de la qualité de l'eau.

Il a été identifié plusieurs pressions et altérations sur la qualité des berges et de l'eau (enrésinement, incisions du lit, piétinement des berges, ensablement,...) qui contribuent à la baisse de la biodiversité aquatique et accentuent les problèmes de qualité de l'eau à l'aval.

Plus à l'aval, la carrière de granulats Vicat (extraction de granites) est potentiellement à l'origine de départs de Matières en Suspension (MES) lors d'épisodes de pluies intenses. Des pistes d'améliorations autour de bassin de décantation pourraient être envisagées pour limiter ces phénomènes de ruissellements.

A l'aval, sur le secteur d'Os, le Courbières subit un ensablement très important notamment lié à la faible pente et au contexte particulier de connexion aux gravières de bas en basset. Dans le même temps, la qualité d'eau devient fortement dégradée par l'arrivée de matières azotées et phosphorées qui contribuent à l'eutrophisation grandissante sur les gravières.

La FDPPMA 43 déjà à l'initiative de travaux de restauration et d'amélioration sur la connectivité du Courbières aux gravières sera un partenaire privilégié dans la réalisation des futurs travaux.

## Description et ciblage des actions

- Travaux types décrits en début de document :

- Lutte contre le piétinement des berges :

Les actions de mise en défens des berges seront priorisées sur les secteurs amont notamment dans le but de préserver les populations d'écrevisses à pieds blanc sur les affluents du Courbières. Aussi, des actions ciblées seront réalisées sur l'aval pour limiter les phénomènes d'ensablement.

- Restauration hydro morphologique par coupe de résineux :

Les secteurs prioritaires concernant la restauration hydro-morphologique par coupe de résineux sur la masse d'eau du Courbières se situent plutôt sur la tête de bassin versant.

- Plantation et restauration de ripisylve :

Ces actions seront ciblées sur la tête de bassin versant notamment sur les affluents, le Cusson et l'Aigue blanche. Ponctuellement des plantations seront réalisées sur des travaux de génie végétal et restauration des berges.

- Restauration hydro-morphologique :

- Action 1 : réduction de l'ensablement et diversification des écoulements :

A l'aval, sur le secteur d'Os, le Courbières subit un ensablement très important notamment lié à la faible pente et au contexte particulier de connexion aux gravières de bas en basset. L'objectif prioritaire, étant d'améliorer la fonctionnalité du lit et des berges pour permettre au faible débit estival de ne pas s'infiltrer dans les sédiments fins dans le but d'apporter un débit significatif jusqu'à sa confluence. Aussi, les travaux permettront d'améliorer la qualité

## Objectifs du CT LAV

Améliorer le fonctionnement dynamique et biologique du cours d'eau  
 Restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau pour retrouver un contexte plus naturel  
 Reconquérir les berges enrésinées et restaurer hydro morphologiquement ces secteurs.  
 Restaurer un corridor rivulaire pour lutter contre le réchauffement des eaux et épurer les eaux ruisselantes.

## Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

## Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques	Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »
	Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires.
Enjeu C5 : Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques	Disposition C.5.3 : Organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Travaux types : Mise en défens des berges	10 000 €	2000 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique par coupe de résineux	10 000 €	400 ml
Travaux types : Plantation de ripisylve	1500 €	3000 ml
Travaux types : Restauration hydro-morphologique	10 000 €	500 ml
Action 1 : diminution de l'ensablement et diversification des écoulements secteur Os connexion gravières	20 000 €	500 ml
<b>TOTAL</b>	<b>51 500 €</b>	

Phasage	2024	2025	2026
Travaux types	10 000 €	10 000 €	11 500 €
Action 1		20 000 €	
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>10 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>11 500 €</b>

Partenaires financiers		Partenaires techniques
Financeurs	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 -DDT 43
AELB	30 %	
FDPPMA43	5 %	
Autres financeurs CD43, CD42	30%	

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés</li> <li>- Temps de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaires d'intervention en maîtrise du piétinement</li> <li>- Linéaires d'intervention en restauration de ripisylve</li> <li>- Linéaires d'intervention en recul de résineux</li> <li>- Linéaires d'intervention en restauration de berges par génie végétal</li> <li>- Nombre d'opérations de restauration hydro-morphologique du cours d'eau et linéaire de berges concernées</li> </ul>

**Sous-volet A2 - Etudes de connaissance et de fonctionnement des milieux**

<b>A2a</b>		<b>DIAGNOSTICS COMPLÉMENTAIRES SUR LES COURS D'EAU NON INVENTORIÉS EN PHASE D'ÉLABORATION DU CONTRAT</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire Lignon		
<b>Type de projet</b>	X	Étude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
		Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	
	X	Suivi/Surveillance	
<b>Masses d'eau</b>	<b>Tout le territoire</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>Le territoire du CT étant assez vaste (1540 km<sup>2</sup> et plus de 1600 km de cours d'eau), un travail de priorisation des cours d'eau à investiguer a été conduit en phase d'élaboration en concertation avec les partenaires techniques et en fonction de l'état des masses d'eau.</p> <p>Le diagnostic conduit sur le bassin de la Semène en 2016 et celui sur l'Ance du Nord amont en 2015 ont été considérés comme toujours valables et ont donc été intégrés au diagnostic du CT. Sur le bassin du Chalon une grande partie des éléments recueillis proviennent d'une étude conduite par la Fédération de Pêche de Haute-Loire en 2014.</p> <p>Malgré ces données, parfois relativement anciennes, tous les cours d'eau du territoire n'ont pas pu être investigués en phase d'élaboration.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p><b>Diagnosics complémentaires sur les cours d'eau non inventoriés en phase d'élaboration :</b></p> <p>L'action consiste à compléter le diagnostic de territoire sur le volet cours d'eau au cours des 3 premières années du contrat pour affiner et/ou re-prioriser la programmation du second contrat territorial.</p> <p>Ainsi, les techniciens de rivière conduiront avec l'appui éventuel de stagiaires des diagnostics complémentaires sur les cours d'eau non investigués en phase d'élaboration.</p> <p>La liste de ces cours d'eau a été établie avec les partenaires techniques. Les cours d'eau nécessitant un diagnostic complémentaire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Chalon et ses affluents (12,5 km)</li> <li>- L'Aubaigue (6 km),</li> <li>- Le Courbières (16 km)</li> </ul>			
<b>Objectifs du CT LAV</b>			
Définir des secteurs d'intervention prioritaires, notamment vis-à-vis de l'état actuel de la masse d'eau d'appartenance			
<b>Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027</b>			
<b>Rappels du SAGE Loire Amont</b>			
Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques			
Objectif général 3 : Améliorer le fonctionnement dynamique de la rivière pour améliorer la récupération suite aux crues	Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »		
	Disposition C.2.1 : améliorer la connaissance des zones de « têtes de bassin »		
<b>Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes</b>			
Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques.			
<b>Objectif général 1.3 : améliorer l'hydro morphologie</b>	Disposition 1.3.1 : restaurer les fonctionnalités naturelles et entretenir les cours d'eau		

**AR Prefecture**

063-200070761-20231130-2023_30_11_21 C-DE Reçu le 01/12/2023		<b>Actions</b>	<b>Coût total T.T.C</b>	<b>Objectifs 2024/2026</b>
Diagnostics complémentaires sur les cours d'eau non inventoriés en phase d'élaboration			10 000 €	35 km de cours d'eau diagnostiqués
<b>TOTAL</b>		<b>10 000 €</b>		
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
Diagnostics complémentaires sur les cours d'eau non inventoriés en phase d'élaboration	10 000 €			
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>10 000 €</b>			
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>		
Financiers	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 - DDT 43		
AELB	50 %			
FDPPMA43	5 %			
Autres financeurs (CR AURA, CD43)	30 %			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
- Temps passer à la prospection		- Linéaires de cours d'eau prospectés		

## Identité du maître d'ouvrage

EPAGE Loire Lignon

## Type de projet

X	Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
	Travaux		Communication/Animation
	Evolution des pratiques	X	Préservation
X	Suivi/Surveillance		

## Masses d'eau

## Ance du Nord aval

## Contexte et problématiques

Le territoire du CT étant assez vaste (1540 km<sup>2</sup> et plus de 1600 km de cours d'eau), un travail de priorisation des cours d'eau à investiguer a été conduit en phase d'élaboration en concertation avec les partenaires techniques et en fonction de l'état des masses d'eau.

Le diagnostic conduit sur le bassin de la Semène en 2016 et celui sur l'Ance du Nord amont en 2015 ont été considéré comme toujours valables et ont donc été intégrés au diagnostic du CT.

Malgré ces données, parfois relativement anciennes, tous les cours d'eau du territoire n'ont pas pu être investigués en phase d'élaboration. Ainsi, le bassin de l'Ance et notamment le secteur en aval du barrage de Passouira n'a pas été parcouru ni dans le cadre du CT Ance du Nord ni dans le cadre de l'élaboration du CTLAV.

Par ailleurs, le secteur a été pré-identifié par le département de la Haute-Loire comme « Espace Naturel Sensible » en raison de la présence de nombreux enjeux en termes de biodiversité et d'habitats en lien avec le cours d'eau et il est pleinement intégré au site Natura 2000 « FR8312009 - Gorges de la Loire » au titre de la directive oiseaux.

## Description et ciblage des actions

## Etude de définition de l'ENS « rivière de l'Ance » :

En lien avec les autres études prévues sur le secteur (FA B3b - Evaluation des impacts de l'aménagement hydro-électrique de Passouira sur l'Ance du Nord + études continuité écologique + inventaire moules perlières) et avec la fiche action précédente (A2a - Diagnostics complémentaires sur les cours d'eau non inventoriés en phase d'élaboration), l'action prévoit de compléter les inventaires pour aboutir à un diagnostic complet du secteur (contexte, enjeux, problématiques) ne se limitant pas uniquement au cours d'eau mais à l'entité paysagère complète des gorges de l'Ance.

Ce diagnostic permettra de délimiter le périmètre de l'ENS, pré-identifié par le département de la Haute-Loire sur le secteur des gorges (communes de Beauzac, Bas-en-Basset et Tiranges), avec pour finalité la définition d'un plan de gestion du site, l'ensemble étant coordonné par l'EPAGE qui s'occupera du volet cours d'eau et continuité du plan d'action.

L'implication d'autres partenaires, associatifs (LPO, Fédération de Pêche de Haute-Loire, groupe mammalogique d'Auvergne...) et institutionnel (CC Marches du Velay Rochebaron) sera recherchée pour participer à l'animation du site. Ce diagnostic intégrera donc les résultats obtenus par le travail des techniciens de rivières et les données existantes (pêches électriques, données naturalistes, données qualité des eaux) et sera complété par des inventaires spécifiques (flore, entomofaune, avifaune...).

## Objectifs du CT LAV

Définir des secteurs d'intervention prioritaires, notamment vis-à-vis de l'état actuel de la masse d'eau d'appartenance

Préservation des espèces patrimoniales

Sensibiliser les élus et le grand public à la biodiversité aquatique

## Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

Enjeu C2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Objectif général 3 : Améliorer le fonctionnement dynamique de la rivière pour améliorer la récupération suite aux crues

Disposition C.2.2 : restaurer la morphologie des cours d'eau et des « têtes de bassin »

Actions		Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Action 1 : Inventaire piscicole complémentaire		1600 €	2 inventaires
Action 2 : Suivis recherche de glochidies secteur gorge Ance		2000 €	2 suivis glochidies
<b>TOTAL</b>		<b>3600 €</b>	
Phasage	2024	2025	2026
Action 1 : Inventaire piscicole complémentaire		800 €	800 €
Action 2 : Suivis recherche de glochidies secteur gorge Ance		1000 €	1000 €
Animation groupe de travail sur définition actions ENS	x	x	x
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>1800 €</b>	<b>1800 €</b>
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 -DDT 43	
AELB	30 %		
Autres financeurs CD43	50 %		
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'inventaires réalisés</li> <li>- Nombre de réunions organisées</li> <li>- Budget consacré à l'action</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du périmètre de l'ENS</li> <li>- Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion</li> </ul>	

**Sous-volier A3 - Restauration de la continuité écologique**

<b>A3 a-b-c</b>	<b>Restauration de la continuité écologique sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves</b>		
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire Lignon		
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	
		Suivi/Surveillance	
<b>Cours d'eau concernés</b>	<b>Tous les cours d'eau du territoire</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>D'après l'état des lieux 2019, plusieurs masses d'eau sont concernées par une problématique de continuité écologique : Loire, Ance du Nord amont, Sumène amont et aval, Chalon, Foletier, Suisse, Riougrand, et Ramey.</p> <p>Toutefois ces analyses sont discutables, en effet d'après le PDPG de la Haute-Loire, sur la ME Sumène aval le seul obstacle présent sur le cours principal classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'Environnement a été supprimé en 2019. De même sur la Suisse où aucun ouvrage infranchissable n'est identifié sur le bassin versant d'après le PDPG 43 et la ME Loire pour laquelle les ouvrages présents sont équipés de passes à poissons.</p> <p>D'après le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (version 2023) 205 ouvrages en travers sur des cours d'eau en liste 2 sont identifiés sur le périmètre du CTLAV avec la répartition suivante :</p>			
<p>Ainsi les deux bassins les plus impactés par cette problématique sont l'Ance du Nord et la Semène qui sont également les deux plus grands bassins versants, tous deux classés en bon état, mais paradoxalement sans pression « continuité écologique » identifiée dans l'EDL 2019 pour les ME Semène amont et aval et Ance du Nord aval.</p> <p>Lors des concertations locales 11 ouvrages ont été considérés prioritaires à l'échelle du bassin et 38 (dont les 11 précités) à l'échelle des départements.</p>			



Le bassin versant de la Semène est l'un des plus impactés concernant la continuité écologique sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves. Certains travaux ont été réalisés dans le cadre du précédent contrat de rivière, il est donc important de continuer les efforts sur ces cours d'eau afin de rétablir au mieux la continuité écologique. Ainsi, 16 ouvrages ont été sélectionnés sur ce bassin versant :

Nom Ouvrage	N°Action CT	Code ROE	Cours d'eau	Dpt	Solution pressentie

Sur le Bassin versant de l'Ance du nord :

Le bassin versant de l'Ance du nord est également l'un des bassins versants le plus impacté du territoire. Des études ont été réalisées dans le cadre du contrat territorial Ance du nord amont, il est donc important aujourd'hui de mettre en place les solutions étudiées sur certains ouvrages. De plus, ce bassin versant présente des enjeux importants avec la présence d'ombre commun (*Thymallus thymallus*) et de moules perlières (*Margaritifera margaritifera*).

Sur le bassin versant du Ramey :

Deux petits ouvrages en poteaux béton se trouvent juste en amont de la confluence avec la Loire. L'effacement de ces deux seuils permettra de rouvrir l'accès à ce cours d'eau.

Sur le bassin versant de l'Arzon :

Le bassin de l'Arzon n'a pas été jugé prioritaire concernant la continuité.

La passerelle du Chambonnet a été réhabilitée par une passerelle à fond libre.

Le second seuil se situe sur le ruisseau du Trioule juste en amont de sa confluence avec l'Arzon. Il s'agit ici d'un petit seuil en pierre pouvant être effacé à la barre à mine.

Bassin versant de la Sumène :

Sur ce bassin, 4 ouvrages ont été inscrits à la programmation sachant qu'un cinquième a déjà été réalisé durant le mois de septembre 2020 par l'équipe d'animation du CT (seuil des pompiers sur le ruisseau du Fraises à St Julien-Chapteuil)

Bassin versant du Ramel :

3 seuils ont été identifiés sur le ruisseau du Merdant. L'effacement de ces trois ouvrages devra être accompagné par une animation territoriale pour permettre l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce cours d'eau.

## AR Prefecture

la répartition financière 2024-2026 résulte d'un arbitrage réalisé avec les partenaires techniques (FD42, R43,63, OFB 42, 43,63) dont l'objectif premier est de prioriser les ouvrages dits "prioritaires" et apportant un réel gain écologique pour les cours d'eau.

### Objectifs du CT LAV

Garantir le fonctionnement des cours d'eau à travers le rétablissement de la continuité écologique piscicole et sédimentaire.

Accompagner les propriétaires dans la démarche de mise en conformité de leur ouvrage

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C3 : rétablir la continuité écologique des cours d'eau

Disposition C.3.1 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de restauration de la continuité écologique

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratrice, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif général 1.2 : Préserver et améliorer la continuité écologique

Disposition 1.2.1 : améliorer la continuité écologique

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Etude de faisabilité travaux continuité CTLAV					
TOTAL		€			
Phasage	2024	2025	2026		
Répartition budgétaire					
Partenaires financiers		Partenaires techniques			
Financiers	Taux d'aide	-FDPPMA 43 -OFB 43 - DDT 43			
AELB	50 à 70 %*80 à 100 % ZRR				
FDPPMA43	5 %				
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)	30 à 65%				
**80 à 100 % ZRR					
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires contactés</li> <li>- Temps du technicien de rivières de préparation des travaux (négociation propriétaires, dimensionnement, calage technique, BDC, DLE...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés</li> <li>- Linéaire de cours d'eau rendu accessible</li> <li>- Suivi des populations piscicoles en amont de l'ouvrage</li> </ul>		

A4a	<b>DIAGNOSTICS, ETUDES DE FAISABILITÉ ET ANIMATION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES PRIORITAIRES</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	CEN Auvergne			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	X	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X	Préservation
		Suivi/Surveillance		
<b>Zones Humides concernées</b>	<b>Zones humides des territoires concernés par des enjeux hydrologiques, morphologiques ou qualitatifs</b>			
<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes</b>			
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Les zones humides, de par leur position à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, possèdent de nombreuses fonctions. Ces fonctions sont hydrauliques (soutien d'étiage, régulation des crues, ralentissement du ruissellement), biogéochimiques (épuration de l'eau, stockage de carbone) et biologiques (support de biodiversité, zone d'alimentation pour la faune).</p> <p>Ces divers services représentent des enjeux importants pour la population du bassin versant, compte tenu de l'importance de la ressource en eau pour un territoire. La mise en place d'une gestion conservatoire sera favorable au maintien des fonctionnalités des zones humides.</p> <p>A l'heure actuelle, le territoire du CT est couvert intégralement par un inventaire des zones humides de plus de 1 ha.</p> <p>Sur la 1<sup>ère</sup> phase du CT, le CEN Auvergne a pris en main les données de l'inventaire, et défini des secteurs prioritaires pour cibler les actions à mettre en œuvre en terme d'études, de diagnostics et d'animation foncière sur des zones humides prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Au regard de leur rôle et fonctionnalité sur des bassins versants possédant un risque d'étiage sévère, et/ou un risque d'inondation important,</li> <li>● Au regard de leur positionnement par rapport aux aspects qualitatifs de la ressource en eau (lien avec l'AEP notamment),</li> <li>● Au regard de leur niveau de dégradation et de la faisabilité foncière pour agir,</li> <li>● Au regard des enjeux en terme de patrimoine naturel...</li> </ul> <p>Sur cette seconde phase du contrat, le territoire de l'Ance du Nord Amont continue à être traité de façon plus « autonome », et de suivre la hiérarchisation des 21 zones humides prioritaires définies en début de contrat.</p> <p>En fonction des contextes, certaines zones humides prioritaires seront pleinement fonctionnelles et ne nécessiteront pas d'intervention en dehors de la préservation et de l'animation auprès des propriétaires et/ou exploitants ; et certaines de ces zones humides nécessiteront des travaux de restauration pour remplir pleinement leurs fonctions. Deux grands enjeux apparaissent donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● restaurer les zones humides dégradées pour améliorer le fonctionnement hydrologique et morphologique,</li> <li>● préserver les zones humides à fort enjeux biologiques et hydrologiques.</li> </ul>				
<b>Description et ciblage des actions</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 1 - Réalisation d'études préalables, de plans de gestion, cahiers des charges de travaux : Ces études pourront être menées sur les sites prioritaires issus de l'action de priorisation menée dans la 1<sup>ère</sup> phase du CT, et sur les sites issus de l'animation territoriale zones humides (outil CAT de la fiche A4b). Elles comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diagnostic des zones humides dont l'étude de faisabilité montre un contexte favorable d'intervention : caractérisation du fonctionnement de la zone humide, identification des pressions et des perturbations, propositions de gestion, de restauration et de suivi</li> <li>- Étude de faisabilité de travaux de restauration sur des zones humides dont la maîtrise d'usage ou foncière est assurée</li> </ul> </li> </ul>				

## AR Prefecture

061-Établissement d'un plan de gestion complet des zones humides prioritaires où des enjeux de faune/ flore, de fonctionnalité, et de quantité/qualité d'eau sont forts : inventaires végétations/faune/flore ; diagnostic socio-économique ; enjeux/objectifs de gestion ; modalités de mise en œuvre et de suivi, chiffrage des actions ;

- La mise en place d'un comité de suivi local en fonction des contextes et enjeux
- Le suivi des actions et le bilan annuel des interventions présentées lors du COPIL

### - Action 2 - Réaliser une animation foncière ou d'usage pour permettre la mise en œuvre amiable de travaux de restauration

Elle comprend les contacts avec les propriétaires et usagers, des propositions de conventions de gestion, et la signature des promesses de vente en cas d'opportunités foncières en vue de leur acquisition (lien avec la stratégie des CEN Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des zones humides).

Elle concerne également:

- Lien et accompagnement avec les autres maîtres d'ouvrage afin d'intégrer la préservation des zones humides de manière transversale dans l'ensemble des actions du contrat territorial
- Présentation des résultats des études au COPIL et autres groupes techniques, bilan régulier de la mise en place des actions

### Action 3 : Évaluation et suivi des zones humides restaurées

- Suivi des contacts avec les propriétaires
- Suivis scientifiques éventuellement nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des actions
- Bilans et retours d'expériences

Pour les milieux identifiés comme prioritaires dans les inventaires et n'ayant pas besoin d'intervention en termes de restauration, l'objectif sera d'informer les propriétaires, exploitants, usagers, élus, riverains de l'existence de ces milieux, de leur importance, de la réglementation en zones humides, des préconisations particulières sur certains sites, afin que la fonctionnalité de ces milieux soit préservée. Certains sites pourront être intégrés au travail d'animation foncière et d'usage en fonction des enjeux particuliers sur les sites, d'autres feront simplement l'objet d'une animation auprès des publics précités via l'outil d'animation territoriale sur les zones humides du CT (voir fiche A4b).

## Objectifs du CT LAV

Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des zones humides sur des sites priorités

## Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

## Rappels du SAGE Loire Amont

### Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.3 : Identifier les ZHIEP/ZSGE, définir et mettre en œuvre des plans de gestion.

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

## Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et milieux aquatiques.

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026	
Action 1 : études de faisabilité, plans de gestion, cahiers des charges de travaux	96 000 €	10 études diagnostics	
Action 2 : animation foncière et gouvernance et partenariat	25 000 €		
Action 3 : évaluation et suivis	33 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>154 000 €</b>		
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>

<b>AR Prefecture</b>			
06 Action 1 : études de faisabilité, plans de gestion, cahiers des charges de travaux	32 000 €	32 000 €	32 000 €
Action 2 : animation foncière et gouvernance et partenariat	8 500 €	8000 €	8 500 €
Action 3 : évaluation et suivis	11 000 €	11 000 €	11 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>51 500 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>51 500 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>Taux d'aide</b>	SAGE Loire Amont SAGE Loire en Rhône-Alpes LPO AURA, CBNMC, CEN Rhône-Alpes	
AELB	50 à 80 % (action 1)		
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)	20 %		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>			
<b>Indicateurs de moyen</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget engagé</li> <li>- Nombre de propriétaires/gestionnaires contactés</li> <li>- Nombre d'études et plans de gestion réalisés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites/parcelles contractualisés</li> <li>- Surfaces de ZH concernées par les diagnostics</li> <li>- Nombre et surfaces de ZH qui ont fait l'objet de travaux d'aménagement ou de restauration</li> </ul>	

Identité du

maître

d'ouvrage

CEN Auvergne &amp; CEN Rhône-Alpes

Type de projet

X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
X	Travaux	X	Communication/Animation
	Evolution des pratiques	X	Préservation
	Suivi/Surveillance		

Zones Humides concernées

Toutes les zones humides

Masse d'eau

Toutes les zones humides

### Contexte et problématiques

Grâce à l'inventaire des zones humides de plus de 1 ha sur la partie du SAGE Loire Amont réalisé de 2018 à 2020 ainsi que celui mené sur le SAGE Loire en Rhône-Alpes, le niveau de connaissance des zones humides sur le bassin est relativement bon (bien qu'il néglige la plupart des zones humides inférieures à 1ha).

Cependant, les zones humides d'ores et déjà détruites, notamment par l'urbanisation mais aussi les plantations de résineux, n'ont en majorité pas été prises en compte. Sur le territoire, la problématique « soutien d'étiage » est très importante sur certains sous-bassins avec de forts étiages. Ainsi, la restauration, et l'arrêt de la dégradation des zones humides existantes, en particulier au niveau des têtes de bassin versant, sont des priorités. L'arrêt des dégradations ne peut se faire qu'en améliorant la prise en compte des zones humides dans les politiques publiques, en particulier celles liées à l'urbanisation, mais également en permettant aux gestionnaires tels que les agriculteurs ou les forestiers de trouver des solutions pour concilier au mieux leurs usages avec la préservation des zones humides.

Constat et enjeux :

- Nécessité d'apporter un soutien technique aux gestionnaires de terrain pour trouver les solutions les moins impactantes sur les zones humides leur permettant de conserver ou d'améliorer les usages.
- Nécessité d'aider les élus et techniciens à mieux prendre en compte les zones humides dans les autres politiques publiques pour éviter les dégradations, notamment liées aux politiques d'urbanisme.

Actions associées à mettre en œuvre :

- Rencontrer les propriétaires et gestionnaires des sites « à la demande » ;
- Réaliser des diagnostics et des conseils ;
- Proposer des solutions de restauration et des travaux.
- Rencontrer les élus et les techniciens,
- Présenter et faire connaître les zones humides et les enjeux, notamment dans le cadre d'actions de sensibilisation ;
- Soutenir et conseiller les techniciens et élus sur les démarches à mettre en place pour mieux préserver les zones humides lors de la mise en place de leurs politiques, notamment liées à l'urbanisme.

### Description et ciblage des actions

#### - Action 1 : Animation et concertation autour des zones humides

Cette action consistera à :

- Rencontrer selon les besoins les communes, les techniciens des collectivités et des services de l'état, les groupements de propriétaires, les groupements forestiers et agricoles, les associations de chasse et de pêche (...) pour leur présenter les zones humides identifiées et leurs enjeux ;
- Accompagner les porteurs de projets pour limiter au maximum leurs impacts sur les zones humides. Cela concernera en particulier le soutien aux collectivités lors de la réalisation de documents d'urbanisme ou de projets d'aménagements pour les informer et assurer une meilleure prise en compte des zones humides
- Actualiser en continue les données de l'inventaire des zones humides : actualisation des données existantes lors de la réalisation de diagnostics ou d'avis sur des zones humides déjà identifiées ; intégration des zones humides nouvellement inventoriées lors de la réalisation des diagnostics (fiche action A.4a) ou des avis simples ; intégration des données selon le formulaire Gwern, et transmission une fois par an au Forum des Marais Atlantiques et aux partenaires locaux (Epage, DDT, OFB...)
- Identification des enjeux zones humides autour des mouvements foncier de la Safer (via la veille foncière), avec rédaction de préconisations quand les enjeux sont faibles ou de cahier des charges en cas d'enjeux plus forts sur les parcelles
- Participer et promouvoir des actions de sensibilisation à la préservation des zones humides,

• Développement de projets pédagogiques sur des zones humides bénéficiant de projets de restauration, afin de sensibiliser les enfants et les acteurs du territoire aux enjeux des zones humides.

#### - Action 2 : Animation sur les zones humides à la demande

- Communication en amont sur l'outil : information des communes, des collectivités, des responsables agricoles de secteur, organisation éventuelle de réunions et sorties de présentation à destination de publics spécifiques ;
- Rencontres à la demande (problèmes de gestion, souhait de changement d'affectation du sol, documents d'urbanisme...) avec les propriétaires/gestionnaires de zones humides ;
- Identification des enjeux « zones humides » et des enjeux/problématiques de gestion sur les parcelles concernées : visite de terrain et rédaction d'un diagnostic incluant des pistes d'amélioration et un chiffrage des actions ;
- Suivi des demandes : suivi de la mise en œuvre des actions proposées et de leur efficacité par rapport aux objectifs recherchés.
- Bilan annuel des interventions présenté lors du COPII ;
- Réalisation d'un bilan global à la fin du contrat territorial

### Objectifs du CT LAV

- Améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides sur le bassin versant
- Préserver les zones humides pour améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.
- Bâtir une relation de confiance avec les propriétaires ou gestionnaires de sites et les acteurs du territoire
- Mettre en place un réseau d'acteurs du type « réseau SAGNES » participant à la préservation et à la restauration des ZH

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

#### Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humide

Disposition C.1.1 : Améliorer la connaissance sur les zones humides

Disposition C.1.2 : Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement

Disposition C.1.2 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et milieux aquatiques.

Objectif général 1.1 : connaître, préserver voire restaurer les zones humides.

Disposition n°1.1.2 : Identifier des ZHIEP et des ZSGE

Actions	MO	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Action 1 : Animation et concertation autour des zones humides	CEN Auvergne	66 000 €	20 diagnostics techniques
	CEN Rhône-Alpes	6 000 €	2 diagnostics techniques
Action 2 : Animation sur les zones humides à la demande	CEN Auvergne	66 000 €	4 animations thématiques
	CEN Rhône-Alpes	9 000 €	2 animations thématiques
Action 3 : Gouvernance et partenariat	CEN Auvergne	18 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>165 000 €</b>	
<b>Phasage</b>	<b>MO</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
			<b>2026</b>

**AR Prefecture**

063-200070761-20231130-2023_30_11_21C-DE Reçu le 01/12/2023		CEN Auvergne	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Action 1 : Animation et concertation autour des zones humides		CEN Rhône-Alpes	1 200 €	2 400 €	2 400 €
Action 2 : Animation sur les zones humides à la demande		CEN Auvergne	22 000 €	22 000 €	22 000 €
		CEN Rhône-Alpes	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Action 3 : Gouvernance et partenariat		CEN Auvergne	6 000 €	6 000 €	6 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>			<b>54 200 €</b>	<b>55 400 €</b>	<b>55 400 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>			<b>Partenaires techniques</b>		
<b>Financeurs</b>		<b>Taux d'aide</b>		-SAGE Loire Amont -SAGE Loire en Rhône-Alpes - LPO Aura - CBN MC	
AELB		50 %			
FEDER Aura		20%			
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>					
<b>Indicateurs de moyen</b>			<b>Indicateurs de résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de techniciens des collectivités, associations, socio-professionnels et élus du territoire rencontrés et sensibilisés</li> <li>- Nombre de propriétaires, gestionnaires de ZH ou structures ayant fait appel à la CAT</li> <li>- Nombre d'avis et/ou de diagnostics réalisés à la suite d'une CAT (dont veille foncière)</li> <li>- Surface parcellaire concernée par une intervention CAT (ha)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface de zone humide non dégradée ou non détruite à court terme grâce à l'intervention de la CAT</li> <li>- surface protégée par acquisition, convention de gestion suite à une CAT</li> <li>- surface préservée par une convention de travaux (ha) et ayant bénéficié d'aménagements ou de travaux de restauration</li> </ul>		

<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
		Travaux		Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X	Préservation
		Suivi/Surveillance		

**Territoire concerné****Totalité du CT Loire et Affluents Vellaves****Masse d'eau****Toutes****Contexte et problématiques**

Le territoire du CT LAV a fait l'objet de différents inventaires des zones humides, tous ciblant les zones humides supérieures ou égales à 1 ha. Ces inventaires ont eu lieu sur l'Ance du Nord Amont, sur le département de la Loire et enfin sur le territoire du SAGE Loire Amont, mais les données de ce dernier inventaire n'ont pas encore été communiquées.

Sur l'Ance du Nord Amont les zones humides inventoriées représentent 7 % de la masse d'eau, et sur les masses d'eau de la Semène, de l'Aubaigue, du Pompét et du Tranchard, concernées par l'inventaire conduit par le département de la Loire, les zones humides représentent respectivement 6.3, 0.83, 0.26 et 1.6 %.

Néanmoins, la méthode utilisée lors de ces inventaires présente des limites en milieu forestier, c'est pourquoi cet état des lieux nécessite d'être complété par un inventaire des zones humides supérieures ou égales à 0,5 ha en milieux forestiers.

De plus, certains bassins versants du territoire sont identifiés par les SAGE ou l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne comme étant à risque élevé pour les étiages. Ces bassins versants sont ceux de l'Arzon, du Ran, de la Suisse et du Tranchard. Sur ces bassins versants, il convient de tout mettre en œuvre afin de limiter ce risque. C'est pourquoi sur ces masses d'eau, un inventaire des zones humides comprises entre 0,1 et 1 ha est nécessaire, afin de considérer le réseau de zones humides dans sa totalité, de restaurer pleinement ses fonctionnalités et de pouvoir avoir un impact sur le risque d'étiage.

Il est important de noter que les inventaires réalisés aujourd'hui ne tiennent pas compte des zones humides déjà disparues sous l'urbanisation, le drainage, le remblaiement ou les plantations de résineux, et qui ne peuvent ainsi plus remplir leurs fonctions. C'est pourquoi il est essentiel de connaître l'ensemble de ces milieux afin de pouvoir les préserver, d'y faire respecter la loi s'y appliquant et le cas échéant de les restaurer afin d'assurer le maintien du plus grand nombre de leurs fonctions.

Par ailleurs, l'état des zones humides de petites tailles et des cours d'eau n'est pas bien connu dans les forêts publiques.

Deux études d'inventaire de zones humides ont déjà été réalisées au sein de l'ONF :

- En 2017 et 2018, l'ONF, avec l'aide financière l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a réalisé un inventaire des cours d'eau et des zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy-de-Dôme, dans les périmètres des contrats territoriaux en cours. Cette étude a permis d'identifier plusieurs types d'altération et d'obstacles à la continuité écologique des cours d'eau. L'étude a également permis d'identifier des travaux à effectuer pour restaurer des zones humides.
- En 2020-2022, le projet « Modélisation de la rétribution des services écosystémiques – gestion des anciennes plantations en zone humide du massif central » a permis de cartographier et de caractériser les anciennes plantations sur zone humide en forêt publique.

La seule forêt domaniale présente dans le périmètre du CT est la forêt domaniale du Meygal.

Différents inventaires ont été réalisés pour les parties présentes sur le SAGE Loire Amont et SAGE Lignon du Velay. Cependant une partie au nord de la forêt domaniale comprise dans le CT Loire Affluents Vellaves n'a pas été prospectée.

Cette connaissance permettra également aux gestionnaires de ces milieux, en grande majorité agriculteurs et forestiers, de trouver des solutions pour concilier au mieux leurs usages avec la préservation des zones humides.

**Description et ciblage des actions**

**Action 1 - Inventaire complémentaire des zones humides forestières supérieures ou égales à 0,5 ha :**  
Compte tenu du caractère non spontané de bons nombres de milieux boisés du territoire, le recours au critère pédologie du protocole national d'inventaire des zones humides devra être utilisé. Certains de ces secteurs ont déjà pu être identifiés et caractérisés lors des inventaires des zones humides de plus de 1 ha **conduit par le SAGE LA**, le département de la Loire et la communauté de commune Ambert Livradois Forez, ces inventaires serviront donc de base à ce complément. La fonctionnalité de ces milieux devra être relevée, ainsi que leur

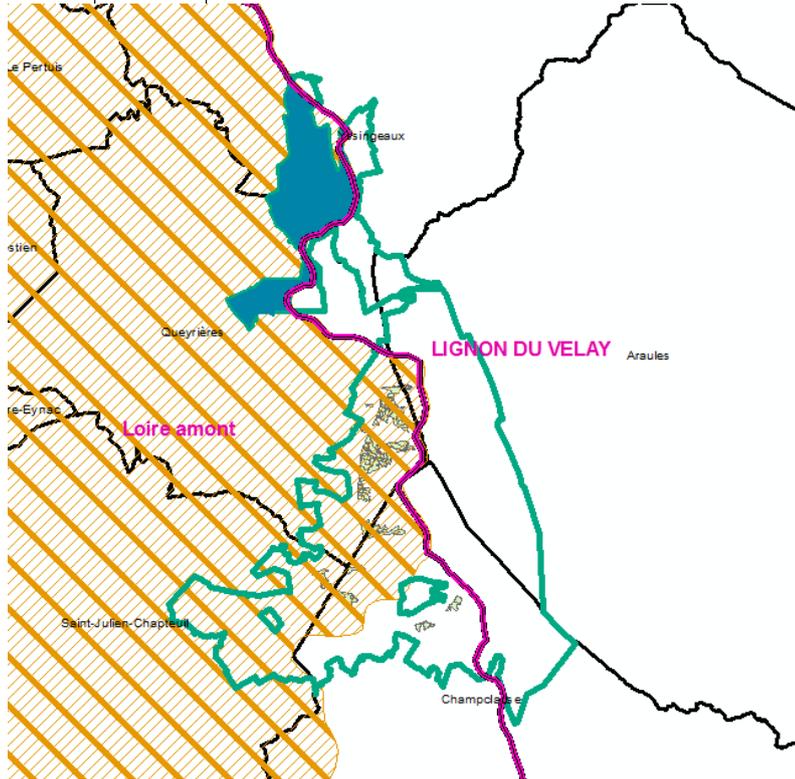
caractérisation afin d'assurer de futures actions de restauration, de communication, de gestion, etc. Toutes les données acquises seront bancarisées sur la base de données Gwern.

**Action 2 – Inventaire complémentaire des zones humides comprises entre 0,1 et 1 ha sur les masses d'eau à risque quantitatif :**

Pour cet inventaire, l'objectif est d'être le plus exhaustif possible afin d'intervenir de la façon la plus complète possible sur le risque d'étiage de ces masses d'eau. Cet inventaire constituera un complément des précédents inventaires conduits sur ces secteurs. Là encore, les milieux devront être caractérisés, tout comme leur fonctionnalité dans une optique de restauration de celles-ci.

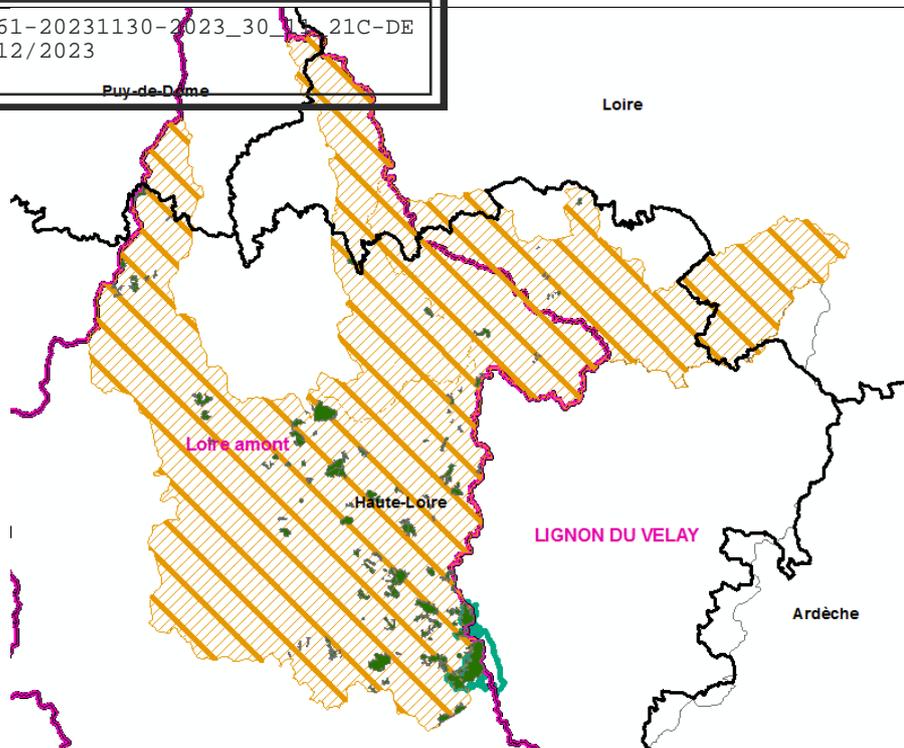
**Action 3 : Inventaire de la partie non inventoriée de la forêt domaniale du Meygal**

L'ONF propose donc de réaliser un inventaire précis des zones humides effectives et dégradées et des écoulements présents à l'entrée et à la sortie des zones humides sur la partie de la forêt domaniale du Meygal non inventoriée qui se situe sur le contrat territorial Loire affluents Vellaves, soit sur une surface de 128 ha. La réalisation de cet inventaire permettra par la suite de mettre en œuvre des travaux de restauration.



**Action 4 : Participation à la pré-localisation des zones humides forestières présentes sur le territoire du CT**

En accompagnement à Action 1 - Inventaire complémentaire des zones humides forestières supérieures ou égales à 0,5 ha portées par l'EPAGE Loire Lignon, l'ONF se propose d'accompagner le prestataire choisi à la localisation des zones humides en forêt publique.



### Objectifs du CT LAV

Réalisation d'études, afin de mieux comprendre, connaître et faire connaître les zones humides du territoire.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.1 : Améliorer la connaissance sur les zones humides.

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et milieux aquatiques

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Disposition n°1.1.4 : Préserver les zones humides

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026	
Action 1 : Inventaire complémentaire des zones humides forestières supérieures ou égales à 0,5 ha	120 000€	ha supplémentaires inventoriés	
Action 2 : Inventaire complémentaire des zones humides comprises entre 0,1 et 1 ha sur les masses d'eau à risque quantitatif	60 000€	ha supplémentaires inventoriés	
Action 3 : Inventaire de la partie non inventoriée de la forêt domaniale du Meygal	12 000 €	ha supplémentaires inventoriés	
Action 4 : Participation à la prélocalisation des zones humides forestières présentes sur le territoire du CT	8 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>		
Phasage	2024	2025	2026
Action 1 : Inventaire	120 000€		



## Identité du maître d'ouvrage

EPAGE Loire-Lignon &amp; CEN Auvergne

## Type de projet

X	Étude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
X	Travaux		Communication/Animation
	Évolution des pratiques	X	Préservation
	Suivi/Surveillance		

Surface concernée: indéterminée

## Territoire concerné

Totalité des communes du CT Loire et Affluents Vellaves

## Contexte et problématiques

La législation française protège les zones humides de plus de 1 ha puisque les projets impactant une surface de zone humide de plus de 1 ha sont soumis à autorisation. Les projets impactant entre 0,1 et 1 ha de zone humide sont quant à eux soumis à déclaration, et en dessous de 0,1 ha, les projets ne sont soumis à aucune obligation. Pourtant, il existe bon nombre de petites et très petites zones humides qui, individuellement, ne jouent pas forcément un rôle significatif, mais qui, incluent au réseau complet de zones humides, permettent à celui-ci d'assurer l'ensemble de ses services et fonctions. Les mares font partie de ces petites zones humides souvent exclues de toutes obligations puisque, bien qu'elles puissent faire jusque 0,5 ha, elles sont souvent de taille inférieure. Elles peuvent toutefois être protégées par leur inscription dans les PLU. Il est ainsi très simple d'en créer une dans son jardin pour son aspect paysager, mais également de les combler et de les remblayer. Du fait de leur taille réduite, les mares ne sont que très rarement identifiées et prises en compte lors des inventaires des zones humides.

Les mares que nous connaissons aujourd'hui peuvent être le résultat de dépressions naturelles ou bien d'une création totale. Certaines d'entre elles sont également le résultat d'une dépression naturelle ayant été amplifiée pour former une mare bien en eau. En effet, en fonction du contexte, les mares peuvent être temporaires ou bien permanentes. Dans certains territoires, elles sont une composante du paysage, mais cela ne les empêche pas, comme les autres zones humides, de disparaître très rapidement ou bien d'être dégradées. Leur définition ne fait pas consensus, mais on peut retenir qu'une mare est une étendue d'eau dont le renouvellement est généralement limité, de taille variable (maximum 5 000 m<sup>2</sup>), et de faible profondeur (2 m maximum), permettant à toutes les couches d'être soumises au rayonnement lumineux et à la végétation de s'enraciner au fond. Bien que majoritairement alimentées par les eaux pluviales, les mares peuvent aussi être alimentées de manière phréatique ou être connectées à des fossés. Elles exercent ainsi un rôle tampon du ruissellement. En plus de ce rôle tampon, elles possèdent un fort potentiel biologique, d'autant plus qu'elles appartiennent à un réseau connecté de mares. Ce réseau est essentiel pour bon nombre d'espèces d'amphibiens, d'odonates et autres invertébrés. De plus, les mares permettent l'abreuvement des mammifères et oiseaux sauvages, mais également du bétail lorsqu'elles se trouvent dans un contexte agricole. C'est pourquoi la disparition de ces milieux non protégés et si peu connus alors qu'ils accueillent un grand nombre d'espèces en danger et protégées est inquiétante.

Afin de préserver ce rôle tampon des ruissellements, ce fort potentiel biologique et de participer à la préservation des espèces qui y sont inféodées, il est essentiel de savoir où se situent les mares et de recenser leur état trophique ainsi que leurs fonctions le cas échéant (ornement, abreuvement).

## Description et ciblage des actions

**Action 1 - Inventaire des mares :** Cet inventaire portera sur les mares telles que définies par le comité de pilotage du Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) en 1997 :

« La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5000 mètres carré. Sa faible profondeur qui peut atteindre environ deux mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain voire urbain. Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un système de fossés qui y pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelles. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle. »

Il n'existe pas de protocole national pour l'inventaire spécifique des mares. Un protocole a été établi en 2022, en concertation avec les partenaires techniques, afin que cet inventaire soit le plus exhaustif possible, il nécessitera une phase de repérage sur carte IGN topographiques au 1/25 000 (figurés et toponymie), ortho-photos et MNT,

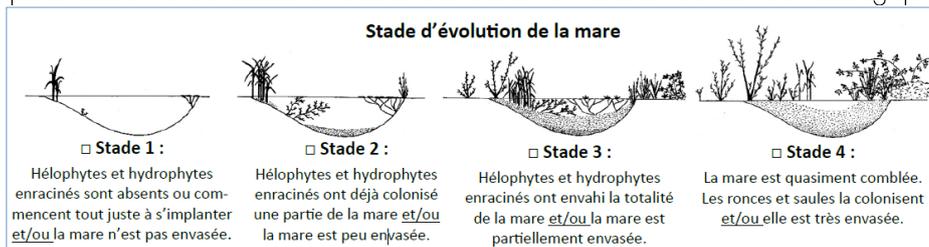
## AR Prefecture

une sollicitation des CBE1 & CAUE2 et des services départementaux de secours et d'incendie (point d'eau utilisables par les pompiers), ainsi qu'une phase de terrain. Une sollicitation directe des communes et de leurs élus référents est réalisée en raison de leur connaissance fine du territoire. L'opportunité d'utiliser les photographies aériennes issus du LIDAR sera étudiée afin d'affiner la recherche des mares notamment chez les particuliers, dont les localisations sont plus difficiles à obtenir.

Les mares présentes de manière avérée sur les photographies aériennes ou bien sur les cartes topographiques, mais non présentes lors des prospections de terrain (mares atterries ou disparues) devront être mentionnées dans une optique de restauration de celles-ci.

Un volet « science participative » sera proposé avec un outil collaboratif en ligne pour permettre aux propriétaires et aux bénévoles de faire remonter leurs données. Il sera proposé la déclinaison de l'outil internet développé dans le cadre du PRAM Normandie (Programme Régional d'Action en faveur des mares), et qui a vocation à se développer en région au niveau national (site internet dédié et permanent pouvant être animé sur toute la durée du Contrat).

**Action 2 – Restauration des mares :** suite à l'inventaire systématique (stages avec phase de terrain) les mares répertoriées ont été classées en stades d'évolution en fonction de leur état écologique.



L'action consistera à restaurer en priorité les mares en stade 3 et 4 en fonction des enjeux et de leur localisation. Sur certains secteurs, des inventaires faunistiques (amphibiens, odonates) pourront être conduit avant et après travaux. A noter que des mares en stade 1 peuvent être dans un mauvais état de conservation du fait de l'introduction d'espèces (végétales, poissons, canards) et pourraient également nécessiter des interventions.

### Objectifs du CT LAV

Réalisation d'études, afin de mieux comprendre, connaître et faire connaître les zones humides du territoire

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.1 : Améliorer la connaissance sur les zones humides.

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Enjeu C.2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Objectif général 4 : Communiquer sur les bonnes pratiques à respecter sur les vidanges et curages des retenues d'ouvrage

Disposition C.2.3 : Informer et former les propriétaires de plans d'eau aux bonnes pratiques de gestion.

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologiques, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Disposition n°1.1.4 : Préserver les zones humides

Disposition n°1.1.5 : Accompagner à la gestion des zones humides

Actions	MO	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Action 1 : inventaire	EPAGE LL	20 000 €	Toutes les communes

<b>AR Prefecture</b>				
063-complémentaire des mares 2023_30 Recu le 01/12/2023		CEN Auvergne	15 000 €	
Action 2 : restauration des mares		EPAGE LL	70 000 €	15 mares
		CEN Auvergne	25 500 €	
Action 3 : coordination, gouvernance		CEN Auvergne	4 500 €	
<b>TOTAL</b>			<b>135 000 €</b>	
<b>Phasage</b>	<b>MO</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Action 1 : inventaire complémentaire des mares	EPAGE LL	/	10 000 €	10 000 €
	CEN Auvergne	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 2 : restauration des mares	EPAGE LL	20 000 €	25 000 €	25 000 €
	CEN Auvergne	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Action 3 : coordination, gouvernance	CEN Auvergne	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>35 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>			<b>Partenaires techniques</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>Taux d'aide</b>		- LPO, CEN RA - FNE, CPIE du Pilat - CA 42/43/63, CAUE - SDIS 42, 43,63 - Fédérations Chasse 63/43/42	
AELB	70 à 80 %			
Autres financeurs (CR AURA, FEDER)				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>				
<b>Indicateurs de moyen</b>			<b>Indicateurs de résultats</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions publiques</li> <li>- Nombre de collectivités locales sollicitées</li> <li>- Nombre de sollicitations du public pour l'inventaire</li> <li>- Nombre d'inventaires faunistiques</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes inventoriées</li> <li>- Nombre de mares inventoriées</li> <li>- Nombre de mares dont la présence était avérée sur cartes IGN ou photographies aériennes ou MNT et absentes lors des prospections de terrain</li> <li>- Nombre de mares restaurées</li> <li>- Nombre de mares restaurées avec présence d'espèces patrimoniales</li> </ul>	

A4e-1		ZONE HUMIDE DE CHAMPDOLENT (BRAMARD)	
Identité du maître d'ouvrage		CEN Rhône-Alpes	
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques	X Préservation
	X	Suivi/Surveillance	
Surface concernée: indéterminée			
Zones Humides concernées		SEM_205 (inventaire SAGE LRA – département de la Loire)	
Masse d'eau		Semène amont - FRGR0164a	
Contexte et problématiques			
<p>La ressource en eau du bassin versant de la Semène est utilisée pour de nombreux usages : eau potable, industrie, loisirs, etc. Tous ces usages ont une influence sur les débits, notamment en étiage et sur les petits affluents.</p> <p>Le bassin versant de la Semène abritait de nombreuses zones humides. Cependant, celles-ci ont partiellement été détruites par drainage, remblaiement ou bien encore plantation de résineux. Ces zones humides avaient un rôle important en termes d'hydrologie sur le bassin versant. Les têtes de bassin versant des petits affluents sont particulièrement concernées par ces plantations.</p> <p>La Genouille, affluent rive droite de la Semène est un cours d'eau très impacté par les étiages puisqu'il subit des assècs réguliers depuis 2003. Ce ruisseau prend sa source à Saint-Victor-Malescours dans la zone humide de Bramard. Cette zone humide, présente des zones tourbeuse et para-tourbeuse, elle a subi de nombreuses dégradations, notamment liées à la colonisation des ligneux issus des plantations d'épicéas autour du site. Sa partie la plus amont, en bordure de la RD12 est présente des signes d'assèchement et de minéralisation.</p> <p>Lors de l'inventaire des zones humides conduit par le SAGE Loire en Rhône-Alpes, la zone humide de Bramard a été identifiée comme ayant un rôle modéré dans la régulation des étiages. Lors du Contrat de rivière Semène, il a déjà été question de restaurer les fonctionnalités de cette zone humide, afin d'améliorer les débits sur le ruisseau de la Genouille. Pour cela, un état des lieux ainsi que des préconisations de gestion et de restauration avaient été réalisées. Les actions réalisées ont porté sur le lit du ruisseau (coupe des résineux) et les actions sur le reste de la zone humide n'ont pas toutes été conduites.</p> <p>Cette zone est située à proximité du carrefour de la Garne ayant récemment subi des mesures de sécurisation ainsi que la rénovation du terrain de football, situé entre le carrefour et la zone humide, entraînant ainsi une pression supplémentaire sur la zone. C'est pourquoi une mise à jour de l'état des lieux et des préconisations de gestion et de restauration est essentielle.</p> <p>Par ailleurs, ce site est inclus dans le périmètre du « Bois de Bramard » sur lequel la Communauté de Communes Loire-Semène a engagé une démarche de valorisation du site dans un objectif de développement durable prenant en compte : l'intérêt environnemental et écologique, l'intérêt patrimonial et historique, l'intérêt touristique et l'intérêt économique.</p> <p>Ainsi, une réflexion est à mener quant à son accessibilité afin de permettre la sensibilisation du public sans nuire au milieu. Par ailleurs, une réflexion plus large à l'échelle du massif forestier de Bramard va être initiée en partenariat avec le Département de la Haute-Loire et la Communauté de Communes Loire-Semène afin de gérer durablement ce secteur qui présente notamment des habitats forestiers riches et encore préservés dans le cadre de la politique départementale des « Espaces Naturels Sensibles ».</p>			
Description et ciblage des actions			
<p>Mise en œuvre du plan de gestion : le plan de gestion actualisé en 2022 a mis en lumière différentes problématiques limitant le bon fonctionnement de la zone humide.</p> <p>Des travaux de restauration de la partie boisée et des prairies humides seront nécessaires, ainsi des techniques douces seront privilégiées (débardage à cheval ou câble mât, interventions manuelles).</p>			

## AR Prefecture

Des mesures de gestion et de suivi seront mises en place, notamment un bilan hydrique ainsi qu'un inventaire des espèces en milieu forestier et en milieu ouvert. Une phase de sensibilisation et de bonnes pratiques sera conduite auprès des propriétaires et exploitants forestiers.

### Objectifs du CT LAV

Atteindre une gestion concertée du Bois de Bramard conciliant usages, préservation et restauration de la zone humide.

Impliquer les élus dans la démarche de préservation du Bois de Bramard

Restaurer les sources de la Genouille, principale zone d'alimentation du ruisseau

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Disposition 1.1.4 : « Préserver les zones humides. »

Disposition 1.1.5 : « Accompagner à la gestion des zones humides. »

Disposition 1.1.6 : « Restaurer les zones humides. »

Disposition 1.1.7 : « Informer et sensibiliser sur la préservation des zones humides. »

Objectif général 1.5 :  
Préserver les têtes de bassin versant

Disposition 1.5.1 : « Préserver les têtes de bassin versant. »

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Mise en œuvre du plan de gestion		64 600 €			
<b>TOTAL</b>		<b>64 600 €</b>			
Phasage	2024	2025	2026		
Mise en œuvre du plan de gestion	11 600 €	25 000 €	28 000 €		
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>11 600 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>28 000 €</b>		
Partenaires financiers		Partenaires techniques			
Financeurs	Taux d'aide	- CEN Auvergne - LPO - Associations locales			
AEIB	70 %				
Autres financeurs (CR AURA,)					
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de panneaux de sensibilisation posés</li> <li>- Linéaire de cheminement réalisé</li> <li>- Nombre d'inventaires réalisés</li> <li>- Nombre d'interventions programmées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface de zone humide restaurée</li> <li>- Surface de zone humide gérée durablement</li> </ul>		

<b>A4e-2</b>		<b>GESTION ET PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES DU CREUX DU BALAY</b>		
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon & CEN Rhône-Alpes			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	X	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X	Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
<b>Zones Humides concernées</b>	<b>Zones humides SEM_27 et SEM_38 (inventaire SAGE LRA -Loire)</b>			
<b>Masse d'eau</b>		<b>Semène amont - FRGR0164a</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Comme dans beaucoup de secteurs de moyenne montagne, le territoire du haut bassin de la Semène connaît une dynamique croisée d'intensification des parcelles agricoles facilement exploitables et de quasi-abandon des secteurs plus difficiles.</p> <p>Dans ce contexte, les prairies humides, milieux fortement représentés sur ce territoire, sont marginalisées dans les systèmes agricoles et subissent deux tendances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'abandon agricole ou la sous-exploitation qui entraînent un boisement naturel progressif voire la plantation en résineux,</li> <li>- le drainage qui permet d'améliorer la productivité de la parcelle, pour les besoins des exploitations agricoles, mais entraîne une modification de la végétation, dommageable pour la qualité et la fonctionnalité écologique de la zone humide.</li> </ul> <p>Ces deux types d'action entraînent la dégradation et la disparition d'une partie de ces prairies humides.</p> <p>Ainsi, les prairies humides du haut bassin de la Semène cumulent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un enjeu de biodiversité fort;</li> <li>- un enjeu d'intégration dans les systèmes d'exploitation agricole du plateau, en valorisant leurs potentiels agronomique et environnemental,</li> </ul> <p>Dans ce contexte le PNR du Pilat développe depuis des années une politique agro-écologique et des actions de sensibilisation et d'accompagnement technique auprès des exploitants agricoles. Notamment le PNR du Pilat a impulsé l'émergence d'un groupe de réflexion agricole « Patur'en Pilat » et la création d'un Plan Pastoral Territorial.</p> <p>Dans ce contexte, le CEN Rhône-Alpes, dans sa mission première de préservation et restauration de milieux naturels, est attentif aux opportunités d'émergence de sites conservatoires de zone humide pour y mettre en œuvre des actions de préservation et restauration via des travaux et des modalités de gestion adaptées.</p> <p>L'objectif général du projet est la restauration et préservation de la qualité écologique de la zone humide du Creux du Balais, sur la commune de St GenestMalifaux. Cet objectif général se décompose en 3 objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif spécifique 1 : améliorer la connaissance du site préalablement à la réalisation de travaux pour définir et calibrer les besoins</li> <li>- Objectif spécifique 2 : restaurer le site de zones humides et son espace de bon fonctionnement via la</li> </ul>				

Objectif spécifique 3 : Pérenniser la gestion du site par une implication des acteurs et des projets locaux et par une intégration du site dans un programme pédagogique

Le CEN Rhône Alpes conduit les actions liées aux études, diagnostic, suivis scientifiques, animation et coordination du projet et l'EPAGE Loire Lignon conduit les actions liées aux travaux (aménagement agropastoraux notamment).

La première phase du CT LAV a permis d'initier de premières actions sur les parcelles de zones humides faisant l'objet d'une convention de maîtrise d'usage entre les propriétaires et le CEN Rhône Alpes.

Un plan de gestion qui prévoit la mise en œuvre d'actions sur la période 2023-2027 a été rédigé et cadre la réalisation opérationnelle des actions pour les années à venir.

### Description et ciblage des actions

Le CEN RA réalisera les actions suivantes, prévues dans le cadre du plan de gestion 2023-2027 :

- Animation foncière
- Mise en place de prêts à usage et suivi des préconisations des prêts à usages pour les parcelles conventionnées
- Accompagnement des exploitants agricoles pour la mise en œuvre des aménagements agropastoraux
- Etudes préalables à un projet de restauration
- Suivis scientifiques
- Animation et coordination générale du projet

L'EPAGE Loire Lignon réalisera les actions suivantes :

- Mise en place de clôtures et plantations,
- Mise en place de points d'abreuvement et de passages cours d'eau (gué, passerelles bois),
- Gestion des remblais.

### Objectifs du CT LAV

- Mise en œuvre de plans et notices de gestion, s'appuyant sur un diagnostic scientifique et technique complet et incluant les acteurs locaux afin de définir des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir ;  
- Réalisation de travaux de restauration et de gestion permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides	Disposition n°1.1.4 : Préserver les zones humides
	Disposition n°1.1.5 : Accompagner à la gestion des zones humides
	Disposition n°1.1.6 : Restaurer les zones humides
Objectif général 1.5 : Préserver les têtes de bassin versant	Disposition n°1.5.1 : Préserver les têtes de bassin versant

Enjeu 2 : Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 2.1 : Limiter les émissions et les flux de phosphore participant à l'eutrophisation des retenues	Disposition n°2.1.2 : Promouvoir les bonnes pratiques et limiter les surplus agricoles de matières phosphorées
Objectif général 2.3 : Poursuivre les efforts de	Disposition 2.3.1 : Suivre les actions agricoles à l'échelle

## AR Prefecture

063 maîtrise des pollutions d'origine agricole C-DE  
Reçu le 01/12/2023

des bassins versants

Actions		MO	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Etudes, suivis, animation et concertation du projet		CEN Rhône-Alpes	77 000 €		6,2 ha restaurés et/ou gérés durablement
Travaux types		EPAGE LL	17 000 €		
<b>TOTAL</b>			<b>94 000 €</b>		
Phasage		MO	2024	2025	2026
Animation foncière sur les parcelles prioritaires		CEN RA	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Mettre en place et/ou renouveler des prêts à usages accompagnés de plans de gestion pour les parcelles conventionnées			3 600 €	3 600 €	3 600 €
Accompagnement des exploitants agricoles pour la mise en œuvre des aménagements agropastoraux			1 500 €	1 500 €	1 500 €
Etudes préalables à un projet de restauration				2 500 €	
Suivis scientifiques (flore, faune)			8 700 €	4 400 €	4 300 €
Animation et coordination du projet			14 700 €	11 000 €	11 000 €
Mise en défens et plantations		EPAGE LL	5 000 €	3 000 €	
Aménagement point abreuvement et passages cours d'eau			5 000 €	4 000 €	
Gestion de remblais en ZH					X
<b>Répartition budgétaire</b>			<b>40 200 €</b>	<b>31 700 €</b>	<b>22 100 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>			<b>Partenaires techniques</b>		
Financeurs		Taux d'aide		- PNR Pilat - lycée agricole de St-Genest-Mailfaux	
AELB		50 à 70 %			
CD 42		20 %			
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,)					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de suivis réalisés</li> <li>- Nombre d'étudiants participant aux interventions</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivis</li> <li>- Prêts à usages signés</li> <li>- Convention de maîtrise d'usage signée</li> <li>- 1 CR de COPIL local par an</li> <li>- MI de mise en défens réalisés</li> <li>- Nombre de plantations réalisées</li> <li>- Nombre de m<sup>3</sup> de remblai évacué</li> </ul>		

A4e-3		RESTAURATION DE L'ÉTANG DU VILLARD		
Identité du maître d'ouvrage		EPAGE Loire-Lignon		
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux		Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
Zones Humides concernées		Étang du Villard, Sainte-Sigolène		
Masse d'eau		Le Foletier - FRGR1902		
Contexte et problématiques				
<p>Les milieux aquatiques et humides accueillent une biodiversité riche, mais menacée par la disparition de ces milieux ou leur altération. Ces altérations peuvent résulter de pollutions, d'une mauvaise gestion ou bien être dues aux espèces exotiques envahissantes. Ces espèces, en plus d'entrer en concurrence avec les espèces autochtones, peuvent entraîner des modifications du milieu par asphyxie, modification du pH, etc. La présence des espèces exotiques envahissantes en tête de bassin versant est problématique puisqu'elles peuvent alors plus facilement se diffuser au reste du territoire.</p> <p>L'étang du Villard est justement situé en tête de bassin versant du Foletier, en travers du ruisseau du Piat. Cet étang est le seul site connu de présence de la Jussie rampante sur tout le territoire de l'EPAGE Loire-Lignon. Sa position en tête de bassin versant ainsi que ce caractère unique nécessitent une intervention. Une réflexion avec les partenaires techniques sur le devenir et le maintien de cet étang sera également conduite en parallèle.</p>				
Description et ciblage des actions				
<p>Suite à l'arrachage de la Jussie sur la première phase du CTLAV, une réflexion autour du devenir de ce plan d'eau est envisagée. Une concertation avec les propriétaires, les services de l'État et l'AAPPMA locale sera nécessaire pour d'éventuels travaux futurs.</p> <p>Dans le même temps, une veille environnementale sera réalisée pour suivre l'évolution du développement de la Jussie (<i>Ludwigia peploides</i>).</p>				
Objectifs du CT LAV				
Un Suivi et une concertation permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides seront réalisés dans le but de mener une réflexion sur le devenir et le maintien de cet étang. L'objectif principal, garantir la préservation de la qualité de l'eau et des zones humides associées sur le ruisseau du Piat.				
Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027				
Rappels du SAGE Loire Amont				
Enjeu C.4 : Lutter contre les espèces envahissantes				
Objectif général 1 : suivre et contenir les foyers d'espèces invasives			Disposition C.4.2 : organiser la lutte contre les espèces invasives	
Actions		Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026	
Suivi, concertation et veille environnementale		Inclus dans l'animation globale du CT	Restaurer les fonctionnalités de la ZH et du ruisseau en tête de BV	
Phasage		2024	2025	2026
Suivi, concertation et veille environnementale		X	X	X
Répartition budgétaire				
Partenaires financiers			Partenaires techniques	
Financeurs		Taux d'aide	CEN Auvergne, AAPPMA de Ste-Sigolène	

**AR Prefecture**

063-2000AB1-20231130-2023_30_11_2023	50%	DDT, OFB
Reçu FDPMA 43 2023	5%	
Autres financeurs (CR AURA)	30%	

**Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
- Nombre de réunions organisées	- Surface sur laquelle la Jussie a été éradiquée - Qualité des eaux du BV et état de la masse d'eau

A4e-4		RESTAURATION DE LA TOURBIÈRE DE LA DIGONNIÈRE		
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon			
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
	X	Travaux		Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X	Préservation
		Suivi/Surveillance		
Zones Humides concernées	SEM_26 (inventaire SAGE LRA – département de la Loire) et périmètre N2000 (code FR8201761)			
Masse d'eau		Semène amont - FRGR0164a		
Contexte et problématiques				
<p>La ressource en eau du bassin versant de la Semène est utilisée pour de nombreux usages : eau potable, industrie, agriculture, loisirs, irrigation. Tous ces usages ont une influence sur les débits, notamment en étiage.</p> <p>Le bassin versant de la Semène abritait de nombreuses zones humides. Cependant, celles-ci ont en partie été détruites par drainage, remblaiement ou bien encore plantation de résineux. Ces zones humides avaient un rôle important en termes d'hydrologie sur le bassin versant. Les têtes de bassin versant sont particulièrement concernées par ces plantations.</p> <p>La Semène prend sa source à Saint-Genest-Malifaux et parvient très rapidement au niveau de la tourbière de la Digonnière. Cette tourbière, située, gérée et identifiée comme un site écologique prioritaire par le Parc naturel régional du Pilat, appartient au site Natura 2000 « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » (FR8201761) au titre de la Directive « Habitat, Faune, Flore » et constitue également un Espace Naturel Sensible du département de la Loire.</p> <p>Lors de l'inventaire des zones humides conduit sur la partie Loire du SAGE Loire en Rhône-Alpes, la tourbière de la Digonnière a été identifiée comme ayant un rôle fort dans la régulation des ruissellements et des étiages, ainsi qu'un rôle fort pour l'épuration de l'eau. Néanmoins, cette tourbière est dégradée puisque le diagnostic réalisé par le Parc révèle un drainage et une modification des écoulements au sein de la tourbière ainsi qu'au sein du bassin versant puisque les parcelles en amont sont enrésinées avec des épicéas et ont, elles aussi, subi un drainage, modifiant la direction des écoulements des sources qui s'y trouvent. Ainsi, l'hydrologie sur la partie la plus amont de la Semène se retrouve très modifiée. Ces modifications sont délétères à la fois pour la Semène, mais également pour la tourbière qui s'assèche progressivement et qui est déconnectée de son bassin versant, l'empêchant de jouer pleinement ses fonctions hydrauliques. Le comblement des drains et la restauration des écoulements au sein de la tourbière et dans les parcelles amont pourraient aussi permettre de restaurer la surface initiale de cette tourbière, puisque des buttes de sphaignes ont été observées dans la parcelle amont récemment coupée et laissée en reboisement spontané.</p>				
Description et ciblage des actions				
<p><b>Suppression des drains</b> : Les drains présents sur la tourbière et son bassin versant sont essentiellement des fossés. Ces drains sont au nombre de 28 et représentent près de 4 000 m. Suite aux résultats du diagnostic fonctionnel conduit dans la première phase du contrat territorial, certains drains se sont comblés naturellement en créant de la tourbe fibrique et des tremblants, d'autres, ne sont plus fonctionnels.</p> <p>Cependant, des drains restent à combler pour améliorer les fonctionnalités de la ZH.</p> <p>Ainsi, afin de restaurer l'alimentation hydrique de la tourbière et de la Semène, sont recommandés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - l'installation de barrage seuils sur les drains dont le sens d'écoulement correspond au sens amontaval. L'écartement, la nature et le nombre de ces barrages seuils devront faire l'objet d'une expertise de terrain préalable en fonction de la pente et des objectifs de rehaussement de la nappe ;</li> <li>2 – comblement des drains transversaux avec du broyat de branche, la sciure ou de la tourbe prélevée sur le site.</li> </ol> <p><b>Retrait des résineux allochtones sur la tourbière et en amont</b> : L'implantation des sapins et des épicéas, en plus de la canalisation des écoulements, pose des problèmes d'atterrissement accru de la surface du sol. Cette action</p>				

Accompagner les mesures de restauration hydrologiques en permettant de recréer un contexte favorable à la fertilité. Sur la tourbière, une éclaircie sera réalisée compte tenu de la fragilité du milieu (présence de *Sphagnum capillifolium*) et de la difficulté d'accès au site avec des engins de débardage classiques, un débardage par câble-mât ou à cheval est conseillé. Cette étape est à réaliser avant le comblement des drains pour profiter d'une quantité d'eau moindre dans les sols. Selon la nature des milieux ouverts ainsi restaurés, ceux-ci pourront ainsi faire l'objet d'un pâturage respectueux des richesses spécifiques du site.

**Mise en place et accompagnement d'un pâturage respectueux de la zone** : La tourbière est déjà pâturée aujourd'hui. Les fossés, très profonds pour certains, ainsi que le lit de la Semène sont, pour la majeure partie d'entre eux, mis en défens avec une clôture de chaque côté. Néanmoins, certaines zones sensibles (treublants, zone à Canneberge, etc.) ne sont pour le moment pas protégées, et le rehaussement de la nappe pourrait augmenter leur nombre et leur sensibilité. Il apparaît donc essentiel de réaliser les aménagements nécessaires au maintien du pâturage sur le site, permettant le maintien de l'ouverture du milieu, et au respect des secteurs sensibles de la tourbière. La mise en défens de certains secteurs pourra être compensée par la mise en pâture, si possible, des secteurs boisés rouverts.

**Inventaires écologiques, hydrologiques et pédologiques** : Lors de l'étude conduite par le PNR Pilat, un suivi avait été réalisé au sein de la tourbière. Néanmoins, les travaux qui vont être réalisés ici auront un impact sur la quantité d'eau dans le sol et les milieux. Il apparaît opportun de monitorer ces actions avec des piézomètres, des suivis des communautés végétales (endémiques et invasives) et animales spécifiques aux milieux tourbeux afin de quantifier ces impacts.

### Objectifs du CT LAV

Propositions de gestion du site, s'appuyant sur le diagnostic fonctionnel en concertation avec les acteurs locaux afin de définir des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir ;  
Réalisation de **travaux de restauration et de gestion** permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides	Disposition n°1.1.4 : Préserver les zones humides
	Disposition n°1.1.5 : Accompagner à la gestion des zones humides
	Disposition n°1.1.6 : Restaurer les zones humides
	Disposition 1.1.7 : Informer et sensibiliser sur la préservation des zones humides.
Objectif général 1.5 : Préserver les têtes de bassin versant	Disposition n°1.5.1 : Préserver les têtes de bassin versant

Actions		Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Comblement des drains	Installation de barrages seuils tous les 7m sur environ 2000 ml de drains	11 500 €	2 ha de tourbière restaurés et 17,8 ha de zones humides gérés durablement
	Comblement avec du broyat de branches, de la sciure ou de la tourbe sur environ 2000 ml de drains	24 500 €	
Eclaircies de résineux allochtones par débardage léger		7 600 €	
Mise en défens		15 000 €	
Suivis écologiques et hydrologiques		20 000 €	

**AR Prefecture**

063-200070761-2023-01-AR-23_30_11_21C-DE Reçu le 01/12/2023		<b>TOTAL</b>		<b>78 600 €</b>	
<b>Phasage</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
Potrait des résineux allochtones		3 600 €	4 000 €		
Comblement des drains		24 500 €	11 500 €		
Installation de clôtures		3 500 €	11 500 €		
Inventaires écologiques		5 000 €			
Achat et pose de piézomètres		15 000 €			
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>51 600 €</b>	<b>27 000 €</b>		
<b>Partenaires financiers</b>				<b>Partenaires techniques</b>	
Financeurs	Taux d'aide	- PNR Pilat - CEN RA			
AELB	70 %				
CD 42	20 %				
Autres financeurs (CR AURA,)					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>					
<b>Indicateurs de moyen</b>			<b>Indicateurs de résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de piézomètres implantés</li> <li>- Pourcentage de réalisation financière</li> <li>- Nombre de propriétaires/exploitants contactés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire de drains comblés</li> <li>- Surface de milieux ouverts récupérés</li> <li>- Nombre de barrage seuils implantés</li> <li>- m<sup>3</sup> de sciure, tourbe et broyat de branches utilisées</li> <li>- Linéaire de clôture</li> <li>- Niveau de la nappe</li> <li>- Nombre de résineux allochtones coupés</li> </ul>		

A4e-5		<b>RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DE LA PLAINE ET DE LA PETITE PLAINE</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon		
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X Concertation/Partenariat
	X	Travaux	X Communication/Animation
		Evolution des pratiques	Préservation
	X	Suivi/Surveillance	
<b>Zones Humides concernées</b>	<b>Zone humide BEU_13 13a (inventaire SAGE LA) et zones humides au lieu-dit La Petite Plaine à Rosières</b>		
<b>Masse d'eau</b>	<b>Suisse - FRGR0159 &amp; Ran - FRGR1785</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>L'étang de La Plaine est un bien de section appartenant au village de Chiriac (commune de Rosières), mais situé sur la commune de Beaulieu (43). Cet étang a la particularité d'avoir été excavé en laissant la partie centrale intacte. L'îlot central reflète donc l'évolution que le milieu aurait pu être si la tourbière n'avait pas été creusée. Malgré son nom, cet étang est situé à 792 m d'altitude, le point le plus haut étant situé un peu plus loin à 794 m. Cet étang semble avoir un bassin d'alimentation très réduit, en inadéquation avec le fait qu'il soit toujours rempli et qu'il ait pu déborder dans les parcelles situées au nord-est par le passé, ces éléments laissent à penser à une alimentation hydrique particulière. Cette ancienne tourbière a été surcreusée dans le but de la valoriser par la pêche. De plus, les ayants-droits ont déjà réalisé des aménagements en faveur de la biodiversité tels que la plantation de haies et souhaite poursuivre dans cette voie afin que ce site profite pleinement à la biodiversité et à la qualité de l'eau ainsi qu'au plus grand nombre.</p> <p>La section de Chiriac possède également une autre zone humide plus petite, mais très similaire, située à quelques centaines de mètres seulement, sur la commune de Rosière cette fois-ci au lieu-dit La Petite Plaine. Son nom est lui aussi trompeur, puisque cette zone humide se trouve à 798 m d'altitude et le point le plus haut à proximité est quant à lui à 804 m. Là encore, le site semble avoir un bassin versant très limité, mais la présence d'eau y est plus restreinte.</p> <p>Enfin, au sud-est de ce second site, une prairie circulaire de même altitude que la zone humide de La Petite Plaine, nous a été indiquée comme drainée depuis très longtemps. Effectivement, sur la carte de l'état-major, cette zone humide est mentionnée au même titre que les deux autres, et le lieu-dit s'appelait même « Le Petit Lac ». Aujourd'hui, cette prairie ne présente plus de signe d'humidité, mais le contexte laisse à penser qu'elle devait être semblable aux deux zones humides distantes de moins d'1 km.</p> <p>A la suite de différentes études menées sur la première phase du contrat, des connaissances sur les espèces faunistiques (amphibiens, odonates et lépidoptères) et floristiques ont permis d'avoir un diagnostic précis de l'écosystème du site. Des carottages effectués sur la Plaine et la petite plaine ont permis de confirmer la présence de tourbe uniquement sur la ZH de la Plaine. Enfin, l'étude hydrogéologique montre une alimentation en eau du principalement par des résurgences liées aux fracturations de la couche basaltique présente en profondeur et de l'eau de pluie. Aucune communication entre les deux sites n'a été constatée.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p><b>Rédaction d'un document de gestion et mise en œuvre</b> : Suite à l'état des lieux écologique et hydrologique réalisé, ce document permettra de mettre en évidence les actions prioritaires à mettre en place selon 4 axes de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la concertation (connaissance des usages sur les ZH et sur les parcelles aux alentours),</li> <li>- les études techniques et de suivis (bilan hydrique, étude qualité d'eau, étude piscicole, suivis avant/après travaux)</li> <li>- les travaux mis en œuvre (plantations, création de mares, gestion de la végétation,...)</li> <li>- valorisation et sensibilisation (définition des lieux de stationnement et accueil du public,...)</li> </ul> <p><b>Effacement du drainage</b> : La prairie située au lieu-dit Le Petit Lac est actuellement drainée. Pourtant, tout laisse à penser que ce site était semblable aux deux autres. Ce drainage étant ancien, il y a peu de chances que le plan</p>			

## AR Prefecture

de récolement précis du drainage soit disponible, ainsi la solution la plus simple consiste en l'obstruction du collecteur à son débouché. Néanmoins, si un plan de récolement est disponible, écraser les drains sur 1 ou 2 m de longueur en plusieurs points permettra d'obtenir les mêmes résultats plus rapidement et sans risquer une surcharge hydraulique à l'amont du collecteur principal.

### Objectifs du CT LAV

- Rédaction d'un document de gestion, s'appuyant sur un diagnostic scientifique et technique complet et incluant les acteurs locaux afin de définir des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir ;
- Réalisation de travaux de restauration et de gestion permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT ;
- Réalisation d'études, afin de mieux comprendre, connaître et faire connaître les zones humides du territoire ;

Animation territoriale, préservation et sensibilisation du grand public, des élus, des usagers, des agriculteurs, etc.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides	Disposition C.1.3 : Identifier les ZHIZP/ZSGE, définir et mettre en œuvre des plans de gestion.
	Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Enjeu C.2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Objectif général 4 : Communiquer sur les bonnes pratiques à respecter sur les vidanges et curages des retenues	Disposition C.2.3 : Informer et former les propriétaires de plans d'eau aux bonnes pratiques de gestion.
--	--

Actions	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Rédaction d'un document de gestion	2 000 €		5,6 ha de zone humide restaurés et/ou gérer durablement
Etudes complémentaires (étude qualité d'eau, bilan hydrique, suivis post travaux)	15 000 €		
Mise en œuvre du document de gestion sur les zones humides actuelles	15 000 €		
Effacement du drainage	15 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>47 000 €</b>		
Phasage	2024	2025	2026
Rédaction d'un document de gestion	2 000 €		
Etudes complémentaires (étude qualité d'eau, bilan hydrique, suivis post travaux)	10 000 €		5 000 €
Mise en œuvre du document de gestion sur les zones humides actuelles		15 000 €	
Effacement du drainage			15 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>12 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide		- LPO - CEN Auvergne - FDPPMA 43, associations locales
AELB	80 %		
CD 43			
Indicateurs d'évaluation			

## AR Prefecture

063-200070 Indicateurs de moyen 30_11_21C-DE	Indicateurs de résultats
Reçu le 01/12/2023 Nombre de propriétaires/gestionnaires contactés	- ml de drains effacés - surface de zone humide restaurée/protégée - linéaire de haie planté
- Nombre de réunions réalisées	

<b>A4e-6</b>	<b>ZH VIALON/CONDAMINE - TERMINEE</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE LL			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	X	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X	Préservation
		Suivi/Surveillance		
<b>Zones Humides concernées</b>	<b>Lieu-dit Vialon – Saint Genest-Malifaux</b>			
<b>Masse d'eau</b>			<b>Semène amont – FRGR0164a</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Le bassin versant de la Semène comporte de nombreuses zones humides importantes pour la bonne qualité écologique du cours d'eau, surtout dans sa partie amont. Ces zones humides peuvent être des zones de source ou bien associées à des affluents dans les fonds de vallon. C'est le cas pour le réseau de zones humides considéré ici.</p> <p>Ces zones humides sont situées dans le fond du vallon et sont donc associées au ruisseau y passant, ainsi qu'à diverses sources en rive droite. Ce ruisseau, la Condamine, affluent rive droite de la Semène a été rectifié au moins dans 3 zones de ce secteur. Les zones humides à vocation agricole ont pour certaines été plantées de résineux, et certaines ont récemment été coupées. Leurs usages passés ont rendu leur identification difficile lors de l'inventaire conduit par le département de la Loire, expliquant leur absence, alors que la partie aval pâturée a quant à elle était identifiée comme humide. Les modifications apportées sur le ruisseau ont perturbé le fonctionnement de cet ensemble et peut être même le degré d'hydromorphie. Les parcelles de résineux ayant été coupées, c'est l'occasion de restaurer cet ensemble afin de lui rendre toute sa fonctionnalité et d'assurer l'engagement du propriétaire pour éviter un nouvel enrésinement du secteur.</p>				
<b>Description et ciblage des actions</b>				
<p><b>Restauration de la zone humide et du lit du ruisseau associé :</b> Bien que les parcelles humides aient été coupées, les souches n'ont pas été retirées et le ruisseau est toujours rectifié sur près de 300 ml. Éliminer les souches en les broyant permettrait de limiter le risque de reboisement par les résineux. Ces souches pourraient également être utilisées pour combler une partie des bras de l'ancien tracé du ruisseau, afin que celui-ci retrouve son lit originel.</p> <p><b>Rédaction d'une notice de gestion :</b> Cette parcelle de 1 ha ne nécessite pas de grosses interventions en termes de gestion. Il serait surtout question de coupler la fragilité du milieu avec les usages du propriétaire et/ou de l'exploitant afin d'assurer la préservation durable du site. Dans ce contexte, une dynamique de gestion globale sur le réseau de zones humides de la vallée de la Condamine sera initiée.</p> <p><b>Accompagnement technique :</b> La restauration de ces zones humides implique un changement d'utilisation des parcelles. Ce changement nécessite un accompagnement afin que chacun puisse y trouver son compte.</p>				
<b>Objectifs du CT LAV</b>				
<p><b>Rédaction de plans et notices de gestion,</b> s'appuyant sur un diagnostic scientifique et technique complet et incluant les acteurs locaux afin de définir des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir ;</p> <p>Réalisation de <b>travaux de restauration et de gestion</b> permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT.</p>				
<b>Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027</b>				

**AR Prefecture**063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE  
Reçu le 01/12/2023**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et milieux aquatiques

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Disposition n°1.1.4 : Préserver les zones humides

Disposition n°1.1.5 : Accompagner à la gestion des zones humides

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
<b>TOTAL</b>					
<b>Phasage</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
<b>Répartition budgétaire</b>					
<b>Partenaires financiers</b>			<b>Partenaires techniques</b>		
Financeurs	Taux d'aide	- CEN Rhône-Alpes -PNR Pilat			
AEIB	70 %				
CVB Grand Pilat	30%				
CD42	20 %				
*					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de réalisation financière</li> <li>- Nombre de propriétaires/exploitants contactés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ha de zones humides restaurés</li> <li>- Nombre de suivis réalisés</li> </ul>		

A4e-7		RESTAURATION DE LA TOURBIÈRE DES PRADEAUX	
Identité du maître d'ouvrage		EPAGE Loire-Lignon	
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques	Préservation
	X	Suivi/Surveillance	
Zones Humides concernées		63stanth9 – inventaire Ance du nord amont	
Masse d'eau		Ance du nord amont - FRGR0163a	
Contexte et problématiques			
<p>Le bassin versant de l'Ance du nord comporte bon nombre de têtes de bassin versant tourbeuses et un chevelu hydrographique très dense, surtout dans sa partie amont. Chacune de ces têtes de bassin versant est primordiale pour le maintien du bon état de la masse d'eau.</p> <p>Une de ces têtes de bassin versant se trouve au sein de la tourbière des Pradeaux, dont l'exutoire était historiquement le ruisseau des Pradeaux, mais qui est aujourd'hui la retenue du barrage hydroélectrique du même nom. Cette tourbière a été identifiée lors de l'inventaire des zones humides de l'Ance du nord amont, mais n'a pas fait l'objet du programme d'intervention de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Le comblement des drains de cette tourbière (900 ml environ) d'un peu moins de 6 ha permettrait de restaurer ses fonctionnalités hydrologiques. Cette tourbière a échappé à l'implantation de résineux contrairement à d'autres zones humides du secteur, et elle ne connaît plus d'usages.</p>			
Description et ciblage des actions			
<p><b>Suppression des drains</b> : Certains drains présents sur la tourbière ont un impact limité sur la fonctionnalité de cet écosystème. Néanmoins, les drains situés au nord du site impactent très fortement le fonctionnement de la turfigénèse. Il est donc nécessaire d'intervenir et proposer des solutions techniques douces dans le but de supprimer ou diminuer l'impact sur la tourbière.</p> <p>Cet effacement peut se faire au travers de l'installation de barrages-seuils sur les drains ou par le comblement à l'aide des matériaux présents sur le site. L'écartement, la nature et le nombre de ces barrages-seuils devront faire l'objet d'une expertise de terrain préalable en fonction de la pente et des objectifs de rehaussement de la nappe.</p> <p><b>Suivi hydrologique</b> : Le comblement des drains disposés de manière à évacuer l'eau plus rapidement, devrait entraîner un rehaussement du toit de la nappe. Il convient donc de mesurer l'amplitude de ce rehaussement avant, pendant et après les travaux effectués.</p> <p><b>Suivi de la gestion forestière du site</b> : Des journées d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires seront menées afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques sylvicoles en milieu tourbeux.</p>			
Objectifs du CT LAV			
Réalisation de <b>travaux de restauration et de gestion</b> permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT			
Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027			
Rappels du SAGE Loire Amont			
Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides			

**AR Prefecture**

063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE

Objetif général P : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Suivi de la gestion forestière du site		3 000 €		6 ha de zone humide restaurés	
Comblement des drains par l'installation de barrages seuils ou comblement de tourbe		65 000 €			
Suivi hydrologique		8 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>76 000 €</b>			
Phasage		2024	2025	2026	
Suivi de la gestion forestière du site		3 000 €			
Comblement des drains par l'installation de barrages seuils ou comblement de tourbe			65 000 €		
Suivi hydrologique		8 000 €			
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>11 000 €</b>	<b>65 000 €</b>		
Partenaires financiers				Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	- PNR Livradois-Forez - CEN Auvergne			
AELB	80 %				
CD 63					
Autres financeurs (CR AURA, FEDER)					
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de piézomètres implantés</li> <li>- Nombre de propriétaires/exploitants contactés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire de drains comblés</li> <li>- Nombre de barrages seuils implantés</li> <li>- Niveau de la nappe</li> </ul>		

A4e-8		RESTAURATION DE LA TOURBIÈRE DES BALAYOUX	
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon		
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	X
	X	Travaux	Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques	Préservation
		Suivi/Surveillance	
Zones Humides concernées	Tourbière des Balayoux		
Masse d'eau		Ance du nord amont - FRGR0163a	
Contexte et problématiques			
<p>Le bassin versant de l'Ance du nord comporte bon nombre de têtes de bassin versant tourbeuses et un chevelu hydrographique très dense, surtout dans sa partie amont. Chacune de ces têtes de bassin versant est primordiale pour le maintien du bon état écologique de la masse d'eau.</p> <p>La tourbière des Balayoux, située sur la commune de Saint-Anthème fait partie de celles-ci. Cette tourbière d'environ 5 hectares située à 1 371 m d'altitude, donne naissance à un ruisseau qui se jette directement en rive droite de l'Ance du nord, après avoir été rejoint par un autre ruisseau. Cette tourbière est pâturée, y compris les secteurs les plus sensibles, et le ruisseau qui en émane est traversé par un passage à gué très emprunté. Ces deux usages sont source d'altération de la qualité de l'eau à l'aval, mais également la qualité de la biodiversité au sein de la tourbière.</p>			
Description et ciblage des actions			
<p><b>Mise en défens des secteurs sensibles</b> : La tourbière est déjà pâturée à l'heure actuelle, néanmoins, certaines zones sensibles ne sont pour le moment pas protégées. Cette absence de protection est dommageable pour la biodiversité, mais également pour la qualité de l'eau (mise en suspension de matière organique). Il apparaît donc essentiel de réaliser les aménagements nécessaires au maintien du pâturage sur le site et au respect des secteurs sensibles de la tourbière à travers la réalisation d'exclos.</p> <p><b>Aménagement d'un passage à gué</b> : L'existence de passage à gué peut aussi entraîner une altération de la qualité de l'eau lorsque le passage est répété dans le secteur. Il convient donc de réaliser les aménagements adaptés afin de limiter les perturbations sur le ruisseau.</p>			
Objectifs du CT LAV			
Réalisation de <b>travaux de restauration et de gestion</b> permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT			
Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027			
Rappels du SAGE Loire Amont			
Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides			
Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides		Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.	
Actions		Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Mise en défens des secteurs sensibles		3 000 €	5 ha de zone humide restaurés et/ou gérés durablement
Aménagement d'un point d'abreuvement		5 000 €	
Aménagement d'un passage à gué		2 000 €	

**AR Prefecture**

063-200070761-2023-30_11_21C-DE Reçu le 01/12/2023		<b>TOTAL</b>		<b>10 000 €</b>	
<b>Phasage</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
Mise en défens des secteurs sensibles			3 000 €		
Aménagement d'un point d'abreuvement			5 000 €		
Aménagement d'un passage à gué			2 000 €		
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>10 000 €</b>			
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Taux d'aide</b>	- PNR Livradois Forez - CEN Auvergne			
AELB	80 %				
CD 63					
Autres financeurs (CR AURA, FEDER)					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>					
<b>Indicateurs de moyen</b>			<b>Indicateurs de résultats</b>		
- Nombre de propriétaires/gestionnaires contactés			- ml de clôtures réalisés - réalisation d'aménagements		

A4e-9		RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE L'ANCE	
Identité du maître d'ouvrage		EPAGE Loire-Lignon & CEN Auvergne	
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	X Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X Préservation
		Suivi/Surveillance	
Surface indéterminée			
Zones Humides concernées		Zones humides du bassin de l'Ance du nord amont	
Masse d'eau		Ance du nord amont - FRGR0163a	
Contexte et problématiques			
<p>Le bassin de l'Ance du Nord, surtout dans sa partie amont, présente un maillage de zones humides encore important qui participent au bon état de la masse d'eau. Un inventaire des zones humides du territoire a été conduit dans le cadre du Contrat Territorial de l'Ance du Nord Amont (CTANA) en 2015. Un travail de priorisation a été conduit suite à cet inventaire et a abouti à la sélection de 21 zones humides prioritaires. Le CEN Auvergne a été missionné dans le cadre du CTANA pour élaborer les plans de gestion de ces sites sur les années 2020/2021.</p> <p>La masse d'eau de l'Ance du Nord amont, classée en bon état, présente notamment une pression sur la morphologie qui traduit les menaces qui pèsent sur les milieux aquatiques et humides de ce territoire. Dans le cadre du CVB Dore, d'autres zones humides avec des enjeux importants sont ressorties suite à une phase de concertation sur le haut bassin versant de l'Ance du nord. Plusieurs zones humides situées dans le périmètre du CT LAV montrent un état de conservation dégradé voir très dégradé.</p>			
Description et ciblage des actions			
<p><b>Mise en œuvre des plans de gestion</b> : suite au travail d'ingénierie conduit par le CEN sur les années 2020-2021 pour le CT ANA et sur 2021-2022 pour le CVB Dore, l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre, les préconisations de gestion et de restauration définies.</p> <p>Ces travaux types consistent principalement à du : bouchage de drains, retrait de remblais, mise en exclos et gestion du pâturage, suppression de plantation de résineux...</p> <p>En fonction des sites (conventionnement CEN/propriétaires) et des travaux à effectuer, certaines zones humides seront exclusivement restaurées et gérées par le CEN, d'autres le seront exclusivement par l'EPAGE d'autres encore, le seront par les deux structures.</p> <p>Plusieurs sites sont identifiés pour faire l'objet de travaux de restauration :</p> <p>ZH de Saillant, ZH de Molhac, Tourbière de l'Olme, ZH de St-Clément, ZH de St-Anthème.</p>			
Objectifs du CT LAV			
<p><b>Mise en œuvre de plans et notices de gestion</b>, s'appuyant sur un diagnostic scientifique et technique complet et incluant les acteurs locaux afin de définir des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir ;</p> <p>Réalisation de <b>travaux de restauration et de gestion</b> permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT.</p>			
Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027			

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Actions	MO	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Mise en œuvre des travaux prévus dans les plans de gestion	CEN Auvergne	160 000 €		8 sites restaurés
	EPAGE LL	90 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>250 000 €</b>		
Phasage	MO	2024	2025	2026
Travaux de restauration	CEN Auvergne	55 000 €	55 000 €	50 000 €
	EPAGE LL	40 000 €	20 000 €	30 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>95 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>80 000 €</b>
Partenaires financiers			Partenaires techniques	
Financiers	Taux d'aide		- PNR Livradois Forez	
AELB	80 %			
CD 63*	25%*			
Autres financeurs (CR AURA)				
* Les financements du CD63 sont calculés sur une assiette éligible de 70 000 € avec un taux maximal de 25 %.				
Indicateurs d'évaluation				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
- Nombre de propriétaires/exploitants contactés		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ml de clôture réalisée</li> <li>- Nombre d'aménagements réalisés</li> <li>- Linéaire de drains bouchés</li> <li>- Nombre d'ha de zones humides restaurées</li> </ul>		

A4e-10		RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DITES « PRIORITAIRES »	
Identité du maître d'ouvrage		EPAGE Loire-Lignon & CEN Auvergne	
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	X Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	X Préservation
		Suivi/Surveillance	
Zones Humides concernées		Toutes	
Masse d'eau		Toutes	
Contexte et problématiques			
<p>Les zones humides, de par leur position à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, possèdent de nombreuses fonctions. Ces fonctions sont hydrauliques (soutien d'étiage, régulation des crues, ralentissement du ruissellement), biogéochimiques (épuration de l'eau, stockage de carbone) et biologiques (support de biodiversité, zone d'alimentation pour la faune). Ces divers services représentent des enjeux importants pour la population du bassin versant, compte tenu de l'importance de la ressource en eau pour un territoire. La mise en place d'une gestion conservatoire sera favorable au maintien des fonctionnalités des zones humides.</p> <p>A l'heure actuelle, le territoire du CT est couvert intégralement par un inventaire des zones humides de plus de 1 ha.</p> <p>Sur la 1<sup>ère</sup> phase du CT, le CEN Auvergne a pris en main les données de l'inventaire, et défini des secteurs prioritaires pour cibler les actions à mettre en œuvre en terme d'études, de diagnostics et d'animation foncière sur des zones humides prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au regard de leur rôle et fonctionnalité sur des bassins versants possédant un risque d'étiage sévère, et/ou un risque d'inondation important,</li> <li>Au regard de leur positionnement par rapport aux aspects qualitatifs de la ressource en eau (lien avec l'AEP notamment),</li> <li>Au regard de leur niveau de dégradation et de la faisabilité foncière pour agir,</li> <li>Au regard des enjeux en terme de patrimoine naturel...</li> </ul> <p>En fonction des contextes, certaines zones humides prioritaires seront fonctionnelles mais nécessiteront des actions de préservation et de protection (ex : mise en défens, points d'abreuvements appropriés,...) et certaines de ces zones humides nécessiteront des travaux de restauration pour remplir pleinement leurs fonctions.</p> <p>Deux grands enjeux apparaissent donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>restaurer les zones humides dégradées pour améliorer le fonctionnement hydrologique et morphologique,</li> <li>préserver les zones humides à fort enjeux biologiques et hydrologiques.</li> </ul> <p>Cette fiche action définit les moyens nécessaires pour mettre en œuvre des travaux de restauration et de gestion sur les zones humides identifiées et ayant fait l'objet d'études et diagnostics, notamment dans le cadre de la fiche A4a ou des CT antérieurs (CT Ance du Nord amont, CR Semène).</p> <p>Stratégie de répartition des actions de travaux par maître d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux sur sites avec maîtrise foncière CEN et/ou forts enjeux environnementaux : CEN Auvergne</li> <li>Travaux sur site avec forts enjeux cours d'eau et/ou environnementaux : EPAGE Loire Lignon</li> </ul> <p>Les maîtres d'ouvrage travaillent de manière concertée pour la répartition des actions à mettre en œuvre sur les sites en fonction des moyens disponibles et de la faisabilité foncière.</p>			
Description et ciblage des actions			
<p><b>Mise en œuvre des plans de gestion</b> : suite au travail d'ingénierie conduit par le CEN, l'objectif est de mettre en œuvre les préconisations de gestion et de restauration dans le cadre des diagnostic simplifiés, des notices et plans de gestion en fonction des sites jugés prioritaires. Ces travaux ne sont pas encore définis à l'heure de la rédaction de ces fiches actions, mais l'on peut toutefois évoquer certains types de travaux : bouchage de drains, retrait de remblais, mise en exclos et gestion du pâturage, suppression de plantation de résineux.</p> <p>Plusieurs sites sont dès aujourd'hui ciblés (sous réserve de l'accord des propriétaires) pour faire l'objet de travaux de restauration :</p>			

## AR Prefecture

0302/EPAGE : restauration de zones humides de la commune de Polignac

Recu le 01/12/2023

Pour le CEN Auvergne : restauration de l'ancien lagunage de la commune de Malrevers, aménagements

pastoraux en ZH agricoles à Saint-Victor-Malescour

### Objectifs du CT LAV

Réalisation de **travaux de restauration et de gestion** permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation et la restauration des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides

Actions	MO	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Mise en œuvre des travaux prévus dans les plans de gestion	CEN Auvergne	80 000 €		5 sites restaurés
	EPAGE LL	60 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>140 000 €</b>		
Phasage	MO	2024	2025	2026
Mise en œuvre des travaux prévus dans les plans de gestion	CEN Auvergne	30 000 €	25 000 €	25 000 €
	EPAGE LL	30 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>60 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>
Partenaires financiers			Partenaires techniques	
Financiers	Taux d'aide		- PNR Pilat - PNR Livradois Forez - CEN Rhône-Alpes	
AELB	70 à 80 %			
CD42/43/63				
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,)				
*				
Indicateurs d'évaluation				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
- Pourcentage de réalisation financière - Nombre de propriétaires/exploitants contactés		- Nombre/ha de zones humides restaurées - Linéaire de drains bouchés - Ml de mise en défens - Nombre de points d'abreuvements installés		

A4e-11		PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DU PRE DU MARAIS ET DU MARAIS DE LA CHAPELLE			
Identité du maître d'ouvrage		CEN Rhône-Alpes			
Type de projet		X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		X	Travaux	X	Communication/Animation
			Evolution des pratiques	X	Préservation
			Suivi/Surveillance		
Zones Humides concernées		Le Près du Marais, Le Marais Chapelle			
Masse d'eau			Ance du nord Amont		
Contexte et problématiques					
<p>Les zones humides, de par leur position à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, possèdent de nombreuses fonctions. Ces fonctions sont hydrauliques (soutien d'étiage, régulation des crues, ralentissement du ruissellement), biogéochimiques (épuration de l'eau, stockage de carbone) et biologiques (support de biodiversité, zone d'alimentation pour la faune). Ces divers services représentent des enjeux importants pour la population du bassin versant, compte tenu de l'importance de la ressource en eau pour un territoire. La mise en place d'une gestion conservatoire sera favorable au maintien des fonctionnalités des zones humides.</p> <p>A l'heure actuelle, le territoire du CT est couvert intégralement par un inventaire des zones humides de plus de 1 ha.</p> <p>Le CEN Rhône Alpes gère un réseau de tourbières et de zones humides sur le Sud Forez. Ce réseau concerne à la fois le périmètre du CT Mare Bonson porté par Loire Forez Agglomération mais également le périmètre du CT Loire et affluents Vellaves.</p> <p>Ce réseau de sites a émergé suite à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de préservation, réalisée en 2009.</p> <p>Cette étude poursuivait plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver les masses d'eau en bon état écologique sur les zones humides et chevelues des têtes des bassins de la Loire en Rhône-Alpes,</li> <li>- préserver la biodiversité et des sites à forts enjeux patrimoniaux identifiés par les politiques publiques "eau et environnement »</li> <li>- préserver la fonctionnalité hydrologique et la qualité écologique des têtes de bassins de la Loire en Rhône-Alpes</li> <li>- assurer un débit et un niveau d'eau nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques en référence au SDAGE.</li> </ul> <p>Elle a ainsi permis d'identifier des sites prioritaires pour la mise en place de projets de gestion.</p> <p>Sur le périmètre du CT LAV, 2 sites sont plus particulièrement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le pré du Marais (commune de Montarcher). Ce site dispose d'un document de gestion sur la période 2023-2027. A ce stade, aucune action n'a été mise en œuvre.</li> <li>- le Marais de la Chapelle (commune de La Chapelle en Lafaye). Ce site a fait l'objet d'un premier document de gestion, mis en œuvre sur la période 2018-2022. Le document de gestion a été révisé et un nouveau document est établi pour la période 2024-2028.</li> </ul>					
Description et ciblage des actions					
Mise en œuvre des documents de gestion : l'objectif est de mettre en œuvre les programmes d'actions multithématiques définis dans les documents de gestion (amélioration de la connaissance, études, travaux, communication et animation, suivis scientifiques...).					
Objectifs du CT LAV					
-Réalisation de <b>travaux de restauration et de gestion</b> permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT					
Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027					

**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides	Disposition n°1.1.4 : Préserver les zones humides
	Disposition n°1.1.5 : Accompagner à la gestion des zones humides
	Disposition n°1.1.6 : Restaurer les zones humides
	Disposition 1.1.7 : Informer et sensibiliser sur la préservation des zones humides.
Objectif général 1.5 : Préserver les têtes de bassin versant	Disposition n°1.5.1 : Préserver les têtes de bassin versant

Actions	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des ZH	140 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>140 000 €</b>			
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des ZH	46 000 €	52 500 €	41 500 €	
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>46 000 €</b>	<b>52 500 €</b>	<b>41 500 €</b>	
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>		
Financeurs	Taux d'aide	- EPAGE LL - CD42		
AELB	70 à 80 %			
FEDER	30 %			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de réalisation financière</li> <li>- Nombre de propriétaires/exploitants contactés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ha de zones humides restaurés</li> <li>- Nombre de suivis réalisés</li> </ul>		

A4f	<b>ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES À LA GESTION ÉCOLOGIQUES DES PLANS D'EAU</b>			
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon			
Type de projet	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat	
	Travaux	X	Communication/Animation	
	X Evolution des pratiques		Préservation	
	X Suivi/Surveillance			
Territoire concerné	<b>Totalité du CT Loire et Affluents Vellaves</b>			
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Les plans d'eau tels que les étangs ou les retenues collinaires sont bien souvent assimilés à des zones humides. Ces milieux ont la particularité de présenter une surface en eau plus importante que dans les autres zones humides et de n'être que de nature anthropique. Ils se trouvent bien souvent en lieu et place d'autres types de zones humides (tourbières, marais, prairies, etc.).</p>				

Malgré leur création de toute pièce, ces milieux concentrent aujourd'hui une grande biodiversité pour laquelle ils sont très intéressants, notamment pour les oiseaux d'eau par exemple. Leurs vocations sont multiples, agricoles, récréatives (pêche, baignade, tourisme), paysagères, tout comme leur origine. Un plan d'eau peut effectivement avoir été créé en travers d'un cours d'eau, en dérivation ou bien collecter des ruissellements diffus. On comprend alors aisément le lien entre cours d'eau et plan d'eau.

Ces milieux étant bien souvent privés, ils ne répondent qu'aux exigences légales alors que bien souvent, ces milieux pourraient faire l'objet de changements de pratiques impactant positivement les cours d'eau et la biodiversité (vidanges, introductions d'espèces exotiques, entretien, etc.).

### Description et ciblage des actions

**Action 1 - Recensement des plans d'eau existants** : La première étape nécessaire est la connaissance des plans d'eau du territoire afin de pouvoir intervenir ensuite. La DDT43 possède déjà une base d'inventaire des plans d'eau de plus de 1000m<sup>2</sup> qu'il conviendra de compléter. Un travail de bibliographie et de cartographie sera donc à réaliser. - **ANNULEE**

**Action 2 - Animation, conseil, prévention, accompagnement** : Un point principal permettant une gestion durable des plans d'eau réside dans l'animation, l'information, le conseil des usagers, gestionnaires et propriétaires.

Cela peut se faire sur demande des propriétaires, gestionnaires ou usagers, mais également suite à un ciblage ou une transmission d'information de la part des partenaires techniques ou simplement lors des rencontres sur le terrain avec les techniciens.

Les propriétaires seront sensibilisés sur les pratiques limitant les impacts sur les cours d'eau (filtres et modalités de vidanges, ouvrage type « moine », répartition des débits...).

Par ailleurs, une information particulière sur les possibilités d'effacement sera apportée aux propriétaires (maîtrise d'ouvrage, financement, modalités techniques et règlementaires, etc.) et un accompagnement sera fait le cas échéant

### Objectifs du CT LAV

- Réalisation de **travaux de restauration et de gestion** permettant de restaurer ou de maintenir une ou plusieurs fonctionnalités des zones humides. Ces travaux devront faire l'objet de suivi à moyen et/ou long terme et d'un état initial avant travaux afin de contribuer à l'évaluation des travaux dans le cadre du CT ;
- **Animation territoriale**, préservation et sensibilisation du grand public, des élus, des usagers, des agriculteurs, etc.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Enjeu C.2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Objectif général 4 : Communiquer sur les bonnes pratiques à respecter sur les vidanges et les curages des retenues d'ouvrage

Disposition C.2.3 : Informer et former les propriétaires de plans d'eau aux bonnes pratiques de gestion

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

**AR Prefecture**

063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE  
Reçu le 01/12/2023

Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides	Disposition n°1.1.5 : Accompagner à la gestion des zones humides				
	Disposition n°1.1.7 : Informer et sensibiliser sur la préservation des zones humides				
Objectif général 1.4 : Limiter les pressions hydrologiques sur la fonctionnalité des milieux	Disposition 1.4.2 : Limiter l'impact des plans d'eau				
Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1 - Recensement des plans d'eau existants					
Action 2 - Animation, conseil, prévention, accompagnement		Inclus dans l'animation globale du CT			
TOTAL					
Phasage		2024	2025	2026	
Action 1 - Recensement des plans d'eau existants		0 €	0 €	0 €	
Action 2 - Animation, conseil, prévention, accompagnement		X	X	X	
Répartition budgétaire		/	/	/	
Partenaires financiers		Partenaires techniques			
Financiers		Taux d'aide		- PNR Livradois Forez	
AELB		50 %			
CD 63*		25 %			
* Les financements du CD63 sont calculés sur une assiette éligible de 70 000 € avec un taux maximal de 25 %.					
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
- Nombre d'échanges sur le terrain			- Démarche de mise aux normes engagées		

A4g	ANIMATION D'ÉVÉNEMENTS LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES		
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon		
Type de projet		Étude, enquête, diagnostic	X Concertation/Partenariat
		Travaux	X Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques	Préservation
		Suivi/Surveillance	
Territoire concerné	Ensemble du CTLAV		
	Masse d'eau	Toutes	
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>Les milieux aquatiques se décomposent en différents écosystèmes riches en biodiversité qu'elle soit ordinaire ou remarquable. C'est pourquoi, la sensibilisation et la communication auprès du plus grand nombre sont essentielles afin d'assurer la préservation de ces milieux.</p> <p>Les zones humides ont longtemps fait l'objet de légende, d'aprioris négatifs, et bien que les connaissances scientifiques à leur sujet aient largement progressé, la perception générale n'a pas énormément évoluée. Pourtant elles assurent à elles seules des fonctions écosystémiques essentielles pour la préservation et l'approvisionnement en eau et assurent aussi le stockage du carbone (tourbières, landes, prairies humides permanentes).</p> <p>Les cours d'eau quant à eux, ont, depuis des millénaires permis un bon nombre d'activités économiques et vitales pourtant l'utilisation de l'eau ne s'arrête pas à la consommation d'eau potable. Ils sont aujourd'hui en cœur des enjeux environnementaux à l'aube d'un changement climatique inévitable.</p> <p>Ils assurent un approvisionnement en eau pour l'agriculture et les activités industrielles, et sont encore aujourd'hui une des sources d'eau prioritaire pour l'approvisionnement en eau potable des villages et villes de notre territoire.</p> <p>Il est proposé de mettre en place des événements « tournants sur chaque département et ou par secteur du CT dans le but de sensibiliser un maximum d'habitants du territoire.</p> <p>Ces événements seront à une échelle plus locale (EPCI, communes, bassins versants) pour permettre d'expliquer les différents enjeux et problématiques rencontrés et sur ce vaste territoire.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
Cette sensibilisation peut se faire au travers de différents événements : ateliers, sorties nature (sur des sites emblématiques du territoire), exposition, conférences, projection de film, débat, etc. Et elle sera d'autant plus efficace qu'elle s'inscrira dans un programme global de sensibilisation et de communication qui se terminera par un événement de plus grande ampleur.			
<b>Objectifs du CT LAV</b>			
.Animation territoriale, préservation et sensibilisation du grand public, des élus, des usagers, des agriculteurs, etc.			
<b>Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027</b>			
<b>Rappels du SAGE Loire Amont</b>			
Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides			

## AR Prefecture

Objectif général 2023 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides  
 Reçu le 01/12/2023

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1: organisation et participation aux évènements relatifs aux zones humides		inclus dans l'animation globale du CT			
Action 2: Organisation de l'évènement de plus grande ampleur		10 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>10 000 €</b>			
Phasage		2024	2025	2026	
Action 1: organisation et participation aux évènements relatifs aux zones humides		X	X	X	
Action 2: Organisation de l'évènement de plus grande ampleur				10 000 €*	
Répartition budgétaire					
Partenaires financiers			Partenaires techniques		
Financeurs		Taux d'aide			
AELB				- PNR Livradois Forez, PNR Pilat - FDPPMA 43, 42, 63 - CEN Auvergne et Rhône-Alpes - CPIE Pilat, LPO, FNE - Associations locales	
CD 63					
*budget pris dans l'enveloppe de la communication générale du CT LAV (FA C1a).					
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
- Calendrier annuel des évènements proposés sur CT LAV (où, qui, quand, quoi) - Constitution de listes de diffusion selon évènement/territoire			- Nombre d'évènements réalisés - Nombre de participants aux évènements		

## Sous-volet A5 – Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques

A5a		SUIVI DES ESPÈCES PATRIMONIALES			
Identité du maître d'ouvrage		EPAGE LOIRE LIGNON			
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat	
		Travaux	X	Communication/Animation	
		Evolution des pratiques	X	Préservation	
	X	Suivi/Surveillance			
Surface concernée: territoire du CT LAV					
Territoire concerné					
Masse d'eau			Toutes		
Contexte et problématiques					
Sur le territoire plusieurs espèces patrimoniales sont présentes dont l'écrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ) et la moule perlière ( <i>Margaritifera margaritifera</i> ).  Les actions présentées ici ne concernent que les cours d'eau du territoire du CT LAV mais ce projet est porté à l'échelle de l'EPAGE Loire Lignon et fait donc l'objet d'une forte mutualisation inter-contrat (CT Lignon du Velay, CT Haut Bassin de la Loire).  Situation de l'écrevisse à pattes blanches :  Cette espèce est encore présente sur les cours d'eau du contrat territorial mais une régression importante des populations a été observée au cours de ces dernières années. Cette régression est due à plusieurs facteurs comme					

- l'introduction de l'écrevisse californienne (*Pacifastacus leniusculus*) rentrant en compétition avec l'espèce autochtone et introduisant un champignon oomycète (*Aphanomyces astaci*) entraînant la mort des écrevisses à pattes blanches ;

- La destruction d'habitats par anthropisation et piétinement du bétail

- La dégradation générale de la qualité de l'eau (piétinement du bétail, pollutions chimiques...)

Cette espèce est classée en danger sur la liste rouge des espèces menacées établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Dans le cadre de la phase d'élaboration du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, certains cours d'eau propices à cette espèce ont été diagnostiqués pour déterminer ou non la présence d'individus. Des prospections ont été réalisées en 2019 et 2020 par l'EPAGE Loire Lignon, la CC Ambert-Livradois-Forez et les fédérations de Pêche 42 et 43 et l'espèce a été contacté à plusieurs reprises, sur les cours d'eau suivant :

- le Courbières,
- le Roudesse (BV Suisse contactée en 2019 mais pas en 2020)
- l'Aubaigue,
- le Truisson (BV Ramel)
- le Ribier (BV Ance du Nord)
- le Neyzac (BV Semène)
- le Guénard, le Malzaure, l'Écotay (BV Semène)

À noter que sur le ruisseau du Neyzac (affluent de la Semène), une population importante a été contactée par l'équipe technique de la FDPMA 43 et plusieurs autres populations sont présentes sur le bassin de la Semène (identifiées en 2015 lors de l'étude bilan – Les Crozes, les Vialletons, le ruisseau de Préaux) et sur le bassin de l'Andrable.

Ainsi, le territoire du contrat Loire et affluents Vellaves compte encore beaucoup de cours d'eau pouvant potentiellement accueillir des populations d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

#### Situation de la moule perlière :

Le territoire du contrat Loire et affluents Vellaves présente également des cours d'eau où la Moule perlière est encore présente.

Cette espèce est classée en danger critique d'extinction dans la nature par l'UICN. La régression des populations est extrêmement importante ces dernières années due à certaines dégradations comme :

- Piétinement des berges et du lit par le bétail,
- Rectification du lit,
- Anthropisation des cours d'eau,
- Colmatage,
- Diminution des populations salmonicoles,
- Augmentation des macros et micros polluants

Recu le 01/12/2023  
 C'est dans ce contexte qu'un Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la moule perlière a été mise en place dans l'hexagone et qui permet de mutualiser certaines méthodes et outils.

L'espèce est présente sur la rivière de l'Ance du nord et de l'Arzon avec certains sites présentant des populations « importantes » alors qu'une population relictuelle serait encore présente sur le bassin de la Semène. Sur l'Arzon de nouvelles données ont été enregistrées au cours de l'été 2020, de nouveaux individus ont été trouvés entre Chomelix et Beaune-sur-Arzon.

À noter la détection d'une coquille sur le bassin versant du Foletier lors du diagnostic des cours d'eau.

Nous pouvons également citer la présence d'un site Natura 2000, le site FR8302040

«Rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon», il héberge encore des populations significatives de moules perlières au niveau national. Ce constat ne doit pas faire oublier que la situation s'est fortement dégradée depuis un siècle.

#### Situation des autres espèces patrimoniales :

Sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents, nous pouvons noter la présence d'espèces patrimoniales comme la loutre d'Europe, le cincle plongeur, le castor d'Europe... Les données sur ces dernières ne sont pas nombreuses et n'ont pas fait l'objet de diagnostics ciblés. La connaissance des secteurs accueillant ses espèces représente un grand intérêt pour permettre la mise en place d'actions améliorant et protégeant leurs milieux de vie. Elles auront donc un rôle d'espèces parapluies, en effet les actions faites en faveur de ces dernières seront également bénéfiques aux autres espèces présentes sur ces secteurs et permettront l'amélioration du milieu et de la qualité des eaux.

### Description et ciblage des actions

#### Action 1 - inventaire des populations d'écrevisse à pattes blanches - **TERMINÉE**

Au vu de ces éléments, le contrat territorial Loire et affluents portera une étude pour approfondir les connaissances de cette espèce sur le territoire afin de pouvoir dans un second temps réaliser des travaux de restauration et de protection en faveur d'*Austropotamobius pallipes*.

##### - Cas des cours d'eau non inventoriés :

Cette première partie consistera à poursuivre les diagnostics de présence sur les cours d'eau propices du contrat territorial Loire et affluents Vellaves et/ou sur les cours d'eau avec des données historiques. Les écrevisses à pattes blanches étant lucifuges, ces prospections se déroulent de nuit à l'aide de lampes torches. Les tronçons investigués, d'une longueur de 500m environ répartis sur le linéaire du cours d'eau, seront caractérisés rapidement avec notamment les conditions hydrologiques du moment.

Sur ces cours d'eau, il s'agira d'établir si l'espèce a été contactée ou non pour dans un second temps, si présence, étudier plus précisément les populations (voir ci-dessous). Toutefois, l'état sanitaire, la taille et le sexe des individus seront relevés ainsi que la présence d'exuvies ou de débris d'individus qui seront également recherchés et relevés.

##### - Cas des cours d'eau où l'espèce est présente :

Sur les cours d'eau où la présence d'écrevisses à pattes blanches est avérée, l'étude permettra de :

- Caractériser les populations d'écrevisses à pattes blanches et suivre leur évolution;
- Préconiser des solutions pour préserver et restaurer le milieu de ces populations ;
- Déterminer un état avant restauration sur les cours d'eau nécessitant une amélioration du milieu et/ou de la qualité de l'eau.

- Prospection totale,

- Une prospection nocturne comme décrit au-dessus sera réalisée, mais cette fois-ci sur la totalité du linéaire des cours d'eau concernés afin de déterminer la limite amont et aval des populations d'écrevisses à pattes blanches.
- Une étude quantitative par Capture-Marquage-Recapture (CMR) :

Ce protocole de suivi permet d'estimer plus finement les populations en procédant à des captures et marquages sur plusieurs nuits d'affilées.

Les conditions d'applications de ce protocole sont les suivantes :

- La population doit être stationnaire
- La probabilité de capture doit être la même pour tous les individus
- La recapture doit être un échantillonnage aléatoire
- Le marquage doit être pérenne, sans influencer la probabilité de capture

A noter que la désinfection de l'ensemble du matériel de prospection (cuissardes, seaux, matériels de pesée et de mesure...) avant les campagnes de terrain à l'aide d'un désinfectant fongicide et bactéricide (Désogerme Microchoc™), est indispensable à la protection des populations d'écrevisses contre les transferts de pathologies (peste des écrevisses).

La connaissance acquise peut également permettre une vigilance et conduire à des recommandations en cas d'intervention sur les cours d'eau concernés avec des précautions sanitaires sur le matériel utilisé auprès des acteurs du territoire (pêcheurs, BTP, agriculteurs...).

**Action 2 – Étude et inventaire des populations de moule perlière : TERMINEE**

- Test d'un protocole de « suivi des stations/populations » standardisé

Contexte :

Dans le cadre d'un appel à projets Natura 2000 en Limousin en 2019, la Société Limousine d'études des Mollusques (SLEM) a proposé d'élaborer un protocole standardisé pour le suivi de stations ou de populations de Moule perlière sur un cours d'eau. Différents suivis ont été mis en place dans différents cours d'eau en France, mais ils sont tous différents et n'ont pas les mêmes objectifs. Un protocole standardisé finalisé fin 2020 et applicable sur tout le territoire national sera disponible en lien avec le PNA Moule perlière.

Action :

Il sera testé la mise en place de ce protocole sur différents cours d'eau (populations différentes, contextes différents...), pour in fine valider ce protocole standardisé qui pourra ainsi servir de référence à l'échelle nationale pour le suivi de stations ou de populations de moules perlières dans un cours d'eau où elle est encore présente.

Un appui à la mise en œuvre du protocole sera proposé aux opérateurs locaux si besoin.

Lieux de l'action :

- Bassin de l'Ance du Nord :

En collaboration entre le CT Ance du Nord Amont et l'animation du site Natura 2000, 4 stations ont été inventoriées et suivies en 2017, 2018 et 2019, il est proposé de poursuivre le suivi de ces stations de référence pour les années 2021 et 2022.

Suite aux inventaires réalisés en 2016 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000, plusieurs noyaux de population ont été identifiés sur l'Arzon. Mais aucun suivi de ces populations n'a été mis en œuvre depuis cet inventaire. Il est donc proposé de procéder au suivi des deux stations les plus importantes sur l'Arzon dans le cadre du test du protocole standardisé au niveau des lieux dits : Pont de Chaumat et Trioulet.

### Recherche de nouvelles populations

#### - Contexte :

Sur le territoire de l'EPAGE Loire-Lignon plusieurs cours d'eau hébergent encore ou ont hébergé des populations de moules perlières. Toutefois, en dehors des sites régulièrement suivis dans le cadre de l'animation de site Natura 2000, peu d'inventaires sont effectués en raison notamment de l'importance des linéaires à prospector. C'est pourquoi dans le cadre de ce projet, sont prévus des analyses d'ADN environnemental afin de cibler les tronçons ou affluents hébergeant encore aujourd'hui des moules perlières et ainsi réduire les linéaires à prospector. Des pêches électriques avec recherche de glochidies pourront également permettre de cibler certains cours d'eau/secteurs à prospector.

#### - Action :

Une fois la campagne d'analyses d'ADN environnemental effectuée en 2021 ou 2022 et en fonction des résultats obtenus, l'EPAGE souhaite recruter un stagiaire pour procéder en binôme avec les techniciens du Syndicat, à des inventaires complémentaires sur les tronçons de cours d'eau qui ont révélé la présence de l'espèce.

### Action 3 – Prospections afin de déterminer la présence ou non d'autres espèces patrimoniales sur des secteurs pré-ciblés

La détermination des secteurs à diagnostiquer sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves sera établie en concertation avec les partenaires techniques. Ces diagnostics permettront de localiser quelles espèces déterminer une limite de répartition de ces dernières. Ces actions feront d'inventaires sur les années 2023 et 2024.

### Objectifs du CT LAV

- Préservation des espèces patrimoniales
- Sensibiliser les élus et le grand public à la biodiversité aquatique

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

Actions	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Suivis de populations importantes + suivis aphanomycose (APP)	pris en charge cellule d'animation		3 suivis surveillance
Bancarisation des données acquises			
<b>TOTAL</b>			
Phasage	2024	2025	2026
Suivis de populations importantes (MM et APP) + suivis aphanomycose (APP)	X	X	X
Bancarisation des données acquises			
Répartition budgétaire			
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	- FDPPMA 43, 42, 63	

<b>AR Prefecture</b>			
063-200070451B-20231130-2023_30_150180%			- CEN Auvergne - PNR Pilat et Loire Forez - OFB 42, 43, 63
Reçu le 01/12/2023			
Autres financeurs (CR AURA,)	20 %		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>			
<b>Indicateurs de moyen</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de cours d'eau prospecté</li> <li>- Temps passé à procéder aux inventaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de suivis/surveillance réalisé</li> <li>- Nombre d'individus (MM et APP) détecté par station suivis</li> </ul>	

<b>A5b</b>	<b>TRAVAUX COURANTS DE LUTTE CONTRE DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</b>		
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon		
<b>Type de projet</b>		Étude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Évolution des pratiques	Préservation
	X	Suivi/Surveillance	
<b>Cours d'eau concernés</b>	<b>Tout le territoire du CT LAV</b>		
<b>Masse d'eau</b>		<b>Toutes</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>Les espèces exotiques envahissantes encore appelées espèces invasives sont des espèces végétales ou animales introduites hors de leurs aires naturelles de répartition de façon volontaire ou accidentelle. Les espèces végétales se caractérisent par une croissance rapide, une capacité de multiplication végétative (reproduction asexuée) importante, une absence de prédateurs ou de parasites naturels dans la région d'introduction, une compétitivité importante avec les espèces indigènes et une résistance et une adaptation aux milieux perturbés (milieux artificiels, pollués, dégradés...).</p> <p>Sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, plusieurs espèces végétales envahissantes sont présentes : les renouées asiatiques (du Japon et de Bohême), l'érable négundo, le robinier faux-acacia, les jussies, les balsamines et bien d'autres.</p> <p>Les actions de lutte régulière seront quasi-intégralement conduites sur la renouée du Japon, espèce la plus présente et la plus impactante sur le territoire du CT LAV. Certains bassins versants sont plus colonisés que d'autres par cette dernière. Les plus impactés sont celui de l'Ance du nord, de la Semène et du Ramel. Les efforts se concentreront principalement sur les fronts de colonisation et les nouvelles stations observées sur ces derniers, cependant selon les informations locales l'EPAGE pourra intervenir sur tous les bassins versants lorsque nécessaire. Toutefois, un constat est partagé sur l'axe Loire où la contamination est aujourd'hui trop importante pour envisager des mesures de gestion et de lutte à un coût raisonnable, correspondant à l'esprit de la Stratégie Nationale sur les Espèces Exotiques Envahissantes parue en 2017. Pour ce dernier cas, la prévention reste essentielle pour limiter la diffusion de l'espèce sur de nouveaux secteurs (transport de terre, engins contaminés...) par la sensibilisation des acteurs du territoire pour une prise en compte de cet enjeu dans les activités quotidiennes.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p><b>Action 1 – Lutte contre les espèces envahissantes - Hors CT</b></p> <p>L'arrachage ou la coupe de ces espèces doit être régulière afin d'être efficace et n'est envisageable que sur de petites surfaces. La prise en charge doit donc se faire le plus tôt possible pour éviter une expansion qui ne devienne trop importante. Les parties végétales aériennes et résidus de coupe ne doivent pas être broyés pour éviter la dissémination par bouturage. Ils peuvent être brûlés ou transportés en contenant étanche, pour éviter toute propagation supplémentaire, vers un lieu de stockage « déconnecté » du milieu naturel pour séchage puis brûlage. Concernant les rhizomes en cas d'arrachage, ils peuvent être stockés sur bâche pour un séchage optimal.</p> <p>Si l'arrachage s'avère inefficace, des processus de plantations d'espèces concurrentielles seront alors mis en</p>			

## AR Prefecture

oplace00070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE

Recu le 01/12/2023

Après arrachage des espèces envahissantes, la replantation s'effectuera par le biais d'espèces à croissance rapide assurant une bonne couverture du sol : des boutures de saules arbustifs en forte densité (5/m<sup>2</sup> au moins) sont particulièrement pertinentes, des semis dense d'espèces herbacées à forte capacité de recouvrement pourront également être employées (ortie, sureau yèble).

A ce jour, plusieurs espèces ont été répertoriées sur le territoire:

- Renouée du Japon,
- Solidage du Canada,
- Balsamine de l'Himalaya,
- Jussie rampante,
- Lysichiton américain (faux arum),
- Erable Negundo,
- Robinier faux-acacia

Les actions seront réalisées principalement par les équipes de l'EPAGE Loire Lignon.

Une veille environnementale sera conduite par les techniciens du contrat territorial sur des secteurs ciblés.

### Objectifs du CT LAV

- lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes
- suivi et surveillance des EEE sur l'ensemble du territoire du CTLAV.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C4 : Lutter contre les espèces envahissantes

Disposition C.4.2 : Organiser la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Disposition n°1.3.2 : Lutter contre les plantes invasives.

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1 - Lutte contre les espèces envahissantes					
veille environnementale		prise en charge cellule d'animation			
<b>TOTAL</b>					
Phasage		2024	2025	2026	
Action 1 - Lutte contre les espèces envahissantes					
veille environnementale		x	x	x	
Répartition budgétaire					
Partenaires financiers		Partenaires techniques			
Financeurs	Taux d'aide	- PNR Pilat - PNR Livradois Forez - CEN Rhône-Alpes			
AELB					
CD 42/43/63					
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)					

<b>AR Prefecture</b>	
063-200070761-20231130-2023_30_11_21C-DE	*
Reçu le 01/12/2023	Indicateurs d'évaluation
Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps passé/ME</li> <li>- Nombre d'espèces identifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de spot éradiquer</li> <li>- nombre de spot découvert</li> <li>- m<sup>2</sup> d'espèces enlevées</li> <li>- nombre d'EPCI concernées</li> </ul>

## Sous-volet A6 – Contribuer à améliorer la perception des milieux aquatiques

<b>A6a</b>	<b>VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE DU CHAMP DU CROS - TERMINÉE</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	X	Communication/Animation
		Evolution des pratiques		Préservation
		Suivi/Surveillance		
<b>Zones Humides concernées</b>	<b>Zone humide du champ du Cros, Saint-Victor-sur-Arlanc</b>			
	<b>Masse d'eau</b>	<b>Arzon - FRGR0158</b>		
	<b>Contexte et problématiques</b>			
	<p>Le bassin versant de l'Arzon comporte un grand nombre de zones humides importantes au maintien de son bon état écologique, autant sur le plan qualitatif que quantitatif. Bon nombre de ces zones humides se trouvent en fond de vallon ou bien en tête de bassin versant de l'Arzon lui-même ou de ses affluents. Parmi ces zones humides de tête de bassin versant, la zone humide du Champ du Cros à StVictors-sur-Arlanc (43) correspond aux sources du Rau de Rioumort, qui rejoint le ruisseau de Granouillet, avant d'être rejoint par le ruisseau de Rocipon et de se jeter dans l'Arzon en rive droite.</p> <p>Cette zone humide a bénéficié de travaux de restauration (comblement des ados, suivis du niveau d'eau, coupe des résineux allochtones, libre évolution des habitats forestiers humides en cours de recolonisation, remise en pâture de la jonçaie, creusement de 2 mares) et le ruisseau a fait l'objet de l'aménagement d'un point de franchissement au niveau de la desserte forestière située à l'est. Ces travaux ont eu lieu dans le cadre de mesures compensatoires portées par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Le bien de section du Champ du Cros fait quant à lui 17,22 ha, dont 12,90 de zone humide, mais la totalité du site a bénéficié d'actions de restauration pour plus de cohérence. C'est au CEN Auvergne qu'il a été demandé de réaliser l'étude préalable incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un diagnostic écologique, hydrologique/fonctionnel du site ;</li> <li>- La proposition d'actions de gestion et de restauration de la fonctionnalité de la zone humide visant à répondre aux obligations de la compensation (en lien étroit avec l'ONF qui a en charge la gestion forestière du site).</li> </ul> <p>Une dernière action, de mise en valeur du site au travers d'outils tels que des panneaux et un sentier pédagogique, non pris en compte dans le projet de compensation, devait avoir lieu par la suite.</p> <p>En effet, le site bénéficie d'une légende, celle de la « Pierre de la jeune fille », qui fait l'objet d'un panneau mis en place par les sections qui entretiennent également un petit sentier de 200 m partant de la route au nord du site, longeant la plantation d'épicéa et traversant une petite partie de la zone humide. La zone humide du Champ du Cros s'inscrit également dans la démarche de sensibilisation et de vulgarisation « Les petites terres du PNR Livradois- Forez » pour une meilleure prise en compte de la trame verte et bleue. Cet outil numérique permet une visite interactive et pédagogique des différents milieux naturels du territoire du Parc. Une interface a ainsi été créée sur la zone humide du Champs du Cros afin de faire découvrir les milieux humides avec pour problématique : comment prendre en compte et restaurer la trame des milieux humides et aquatiques en associant les acteurs du</p>			

La commune de Saint-Victor-sur-Arlanc souhaite poursuivre cette valorisation du site suite aux travaux de restauration effectués en présentant certes la légende de la pierre de la jeune fille, mais également la biodiversité du site. Il s'agirait de créer un sentier pédagogique aménagé, accessible aux personnes à mobilité réduites, pour sensibiliser les écoles alentours ainsi que les touristes.

### Description et ciblage des actions

**Création d'un cheminement accessible à tous (valide et handicap moteur, mental, visuel et auditif) :** Le chemin actuel permettant d'accéder à la Pierre de la jeune fille correspond à la desserte forestière empruntée par les engins forestiers lors de la sortie des arbres tombés. Ce chemin est entretenu (tonte surtout) par les ayants-droits des sections. Seule une toute petite partie de ce chemin traverse la zone humide. La nature du chemin rend l'accès uniquement possible à pieds. Afin de concilier le besoin de ce chemin pour l'exploitation forestière, la volonté de la municipalité que le chemin pédagogique soit accessible à tous les publics, et la nature du milieu, deux types de cheminement vont devoir être réalisés.

Dans la partie sèche, le chemin pourrait être remblayé avec des matériaux assez fin en dernière couche afin d'être empruntable par les engins forestiers, mais également les personnes à mobilité réduite.

Dans la partie humide, qui n'a pas besoin d'être accessible par les engins forestiers, un platelage bois permettra l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduites, limitera l'entretien par les services communaux et aura un impact très faible sur la zone humide.

Dans tous les cas, ces cheminements veilleront à éviter les zones sensibles identifiées par le CEN Auvergne (sphaignes notamment).

**Création et pose de panneaux de sensibilisation :** Ce cheminement sera accompagné par l'élaboration d'un sentier d'interprétation, avec panneaux interactifs mobilisant les sens (toucher, vue, audition) et mobilier, mêlant la légende de la « Pierre de la jeune fille » et la biodiversité du site, notamment celle des mares nouvellement créées dans le cadre du projet de restauration.

### Objectifs du CT LAV

Animation territoriale, préservation et sensibilisation du grand public, des élus, des usagers, des agriculteurs, etc.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.  
Action 3 : Organisation de la sensibilisation des acteurs et du grand public sur la thématique des zones humides.

Enjeu C.2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau, promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques et protéger, préserver et restaurer les têtes de bassins

Actions	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
TOTAL	2024	2025	2026
Création d'un cheminement accessible tous publics			
Maitrise d'œuvre et prise en compte des normes d'accessibilité			
Création et installation du sentier d'interprétation			
Phasage	2024	2025	2026
Mise en défens des secteurs sensibles			
Aménagement d'un point d'abreuvement			
Aménagement d'un passage à gué			
Répartition budgétaire			

AR Prefecture		Partenaires financiers	Partenaires techniques
063-2000-201-201211-2023-20-11-21C-DE Reçu le 01/12/2023	Financiers	Taux d'aide	- PNR Livradois Forez - CEN Auvergne - ONF - Associations handicap
	Plan de relance	80%*	
	CD 43	20%*	
*80% de financements sur une assiette éligible de 215 000 € *20% de financements sur une assiette éligible de 285 000 €			
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
- Nombre de propriétaires/gestionnaires contactés		- ml de clôtures réalisés - réalisation d'aménagements	

A6b	VALORISATION DE LA TOURBIERE DE BARACUCHET			
Identité du maître d'ouvrage	CEN Auvergne			
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	X	Communication/Animation
		Evolution des pratiques		Préservation
		Suivi/Surveillance		
Zones Humides concernées	N°593 - Inventaire des tourbières			
Masse d'eau		Ance du nord amont - FRGR0163a		
Contexte et problématiques				
<p>La tourbière de Baracuchet (Saint-Anthème, 63), située dans le Puy-de-Dôme sur la commune de Saint-Anthème, au Col de Baracuchet (1265 m) et à proximité du département de la Loire, fait partie du réseau de sites du CEN Auvergne. Elle se situe également dans le périmètre du site Natura 2000 « Monts du Forez » (FR8301030) animé par le Parc naturel régional Livradois-Forez. Située en bordure des routes départementales 106 et 261, cette tourbière est facilement accessible et constitue un site de visite très apprécié. Depuis plus de 20 ans, le CEN s'est engagé sur des actions de préservation en lien avec les propriétaires et le PNRLF (2 PG réalisés, restauration d'une ancienne fosse de tourbage, coupe des bouleaux avec exportation par des chevaux, canalisation de la fréquentation...). Cette tourbière accueille de nombreuses espèces patrimoniales dont la Canneberge, une petite airelle, et potentiellement le Nacré de la Canneberge (papillon associé à la plante) ou encore le Damier de la Succise et la Leucorrhine douteuse, une libellule rare et identifiée dans la déclinaison régionale du plan national d'action en faveur des Odonates.</p> <p>L'accessibilité du site et les aménagements déjà réalisés entraînent une importante fréquentation pouvant être préjudiciable pour le milieu. L'objectif n'est pas d'empêcher l'accès à ce site, mais de compléter les aménagements existants afin que sa découverte par le grand public soit améliorée et puisse se faire de manière durable pour le milieu. Par ailleurs, il s'agit d'un support de sensibilisation du public à la préservation des zones humides en permettant la découverte des enjeux qui leurs sont liés. Le tracé actuel en format aller/retour entre parking et bord de tourbière pourrait être aménagé en boucle pour permettre un cheminement plus long et diversifié.</p>				
Description et ciblage des actions				
<p><b>Action 1 : Etude de faisabilité pour l'aménagement du site.</b> Afin de sensibiliser au mieux le public et canaliser la fréquentation, une étude de faisabilité sera réalisée dans un premier temps afin d'identifier les zones les plus fragiles et les plus pédagogiques, d'identifier les sujets, pour concevoir des panneaux pédagogiques adaptés, et enfin de dimensionner le cout des matériaux et des travaux à mener pour réaliser ce cheminement.</p> <p><b>Action 2 Création d'un cheminement :</b> La fragilité du milieu rend nécessaire l'installation de cheminements afin de canaliser la fréquentation sur un tracé dédié afin de limiter la dégradation par des cheminements diffus. Une signalétique adaptée, des aménagements de franchissement des secteurs humides et des écoulements en bois</p>				

## AR Prefecture

semblent les plus indiquées pour concilier les usages et la nature du site. Ces cheminements veilleront à éviter au maximum les zones les plus sensibles identifiées. Une connexion de ce nouveau tracé en boucle au GR 3 reste possible au col de Baracuchet. Le cheminement sera créé sur environ 500 ml à partir du parking de la tourbière avec pose mobilier et concertation préalable avec les principaux acteurs du territoire (tracé, contenu surfaces informatives...)

Une mise en pâture temporaire de la pointe non humide de la parcelle B19 en lien avec les éleveurs et la commune de St-Anthème reste envisageable pour préserver l'ouverture des milieux et le paysage.

**Action 3 : Création et pose de panneaux de sensibilisation :** Ce cheminement pourrait être accompagné de la mise à jour du contenu du panneau totem à l'entrée du site ainsi que de la pose de nouveaux panneaux et panonceaux afin de communiquer sur la biodiversité emblématique du site, les milieux humides de ce territoire en complément des supports en lave émaillée existants (panneau totem d'accueil, 5 panonceaux espèces, panneau N2000) dans une perspective de durabilité des matériaux utilisés. Ces éléments de sensibilisation seront accompagnés de panonceaux directionnels et de mobilier

### Objectifs du CT LAV

Animation territoriale, préservation et sensibilisation du grand public des élus, des usagers, des agriculteurs, etc.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

**Objectif général 1 :** Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

**Disposition C.1.4 :** Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Actions	prix unitaire		Coût total T.T.C
Action 1 : Etude de faisabilité et concertation locales			9 000 €
Action 2 - Création d'un cheminement (environ 500 ml)	88 €/ml		44 000 €
Action 3 – Création et installation de panneaux de sensibilisation, panonceaux en lave émaillée, fléchages, cabochons, fournitures et matériaux pour passerelle bois acacia sur secteurs humides, matérialisation sentier et table de pique-nique)	/		17 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>70 000 €</b>
Phasage	2024	2025	2026
Action 1 : Etude de faisabilité et concertation locales	9 000 €		
Action 2 - Création d'un cheminement (environ 500 ml)			
Action 3 – Création et installation de panneaux de sensibilisation, panonceaux en lave émaillée, fléchages, cabochons, fournitures et matériaux pour passerelle bois acacia sur secteurs humides, matérialisation sentier et table de pique-nique)			
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>9 000 €</b>	<b>61 000 €</b>	
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
Financeurs	Taux d'aide	- commune de St-Anthème et	

AR Prefecture		
063-2000 FEDER AURA Reçu le 01/12/2023 CD 63	FEDER 2023-2023 _30_11_21C-DE 80 %	syndicat de section de Beudoux-Montcebrout - Eleveurs locaux - Communes de Bard et de Lérigneux (42) - CC ALF et LFA - PNR Livradois-Forez - EPAGE Loire Lignon
Autres financeurs (CR AURA)	20 %	
*		
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'échanges avec les partenaires techniques identifiés</li> <li>- personnel et compétences mobilisées</li> <li>- Financements mobilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ml de cheminement réalisés</li> <li>- signalétique installée (flèche, cabochons, rondins bois,...)</li> <li>- linéaire de passerelle et franchissement sur secteurs humides posé</li> <li>- nombre de panneaux et panonceaux posés</li> <li>- nombre de tables pique-nique installées</li> </ul>	

## VOLET B : Qualité - Quantité

### Sous-volet B1 – Pollution diffuse agricole

B1a	CRÉER UN RÉSEAU D'ACTEURS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE LOIRE ET AFFLUENTS VELLAVES		
Identité du maître d'ouvrage	Haute-Loire Biologique – Haute-Loire Conseil Élevage – GDA Forez Emblavez (GIEE Los Bons Prats) – EPAGE Loire-Lignon		
Type de projet		Diagnostic individuel	Réalisation d'aménagements
	X	Animation collective	Réalisation d'études
		Expérimentation	Structuration de filière
		Démonstration	Autres
Territoire concerné	Totalité du CT Loire et Affluents Vellaves		
	Masse d'eau	Toutes	
Contexte et problématiques			
<p>Les surfaces agricoles occupent une surface de 44 % du bassin versant (67 658 ha sur 154100ha). Les orientations techniques agricoles sont en polyculture-élevage, majoritairement orienté bovin lait. La SAU est composée de 62 % de surfaces toujours en herbe et de 38 % de terres arables en moyenne avec des fortes disparités géographiques. Les terres arables sont composées de 39 % de prairies temporaires, 32 % de céréales à paille, 12 % de maïs ensilage, et 13 % d'autres (légumineuses, petits fruits...). Les prairies permanentes ont chuté de 18 % en 20 ans. Entre 1998 et 2018, le nombre d'exploitations a baissé de 139 % quand la surface agricole utile n'a perdu que 12 % (cf. diagnostic agricole territorialisé).</p> <p>Le diagnostic de territoire a permis de mettre en évidence les pressions d'origine agricole suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution diffuses d'usages et de transferts de macropolluants et de pesticides</li> <li>- Usages quantitatifs</li> </ul>			

Le diagnostic agricole révèle que la qualité des masses d'eau est en partie dépendante des pratiques des agriculteurs. Par ailleurs, l'étude du « Potentiel de Développement de l'Agriculture Biologique », conduite dans la phase d'élaboration, précise que le territoire se caractérise par une faible dynamique agricole avec une faible implication des agriculteurs dans des structures collectives hormis dans une CUMA. Ainsi, afin de se donner les moyens de changer durablement les pratiques agricoles inadaptées identifiées sur le bassin versant du territoire, l'accélération du changement de pratiques passe par une animation collective et individuelle sur le territoire.

Le territoire de la Loire et ses affluents vellaves se caractérise par une multitude d'acteurs de par sa situation sur 3 départements et les orientations des exploitations (bovin lait et bovin viande majoritairement). Aussi afin d'envisager de créer une dynamique au niveau des exploitations agricole il apparaît essentiel de commencer par insuffler une dynamique commune entre les acteurs agricoles en place.

La multiplicité des acteurs engendre un risque de dispersion et de manque de cohérence entre les actions des différents maîtres d'ouvrage dans le cadre du contrat.

### Description et ciblage des actions

- **Action 1 - Animation collective d'un réseau de partenaires agricoles du bassin-versant** La création d'une dynamique commune passe nécessairement par des échanges réguliers et des temps d'échange entre les acteurs agricoles impliqués.

L'engagement des maîtres d'ouvrages (Chambre d'agriculture 43, Haute-Loire Biologique, GDA Forez Emblavez (GIEE les Bons Prats) et Haute-Loire Conseil Elevage et l'EPAGE Loire- Lignon) fait l'objet de fiches actions thématiques permettant la mise en place d'actions sur le territoire allant de la réalisation d'études à la mise en place d'expérimentations.

L'objectif est donc de partager une vraie vision commune du programme d'action du contrat et des enjeux du territoire ceci afin que maître d'ouvrage agricole ne réalise les actions de son côté sans réellement communiquer sur les résultats aux autres partenaires.

L'organisation de réunions régulières (2 à 3 fois par an) permettra de formaliser ces temps d'échange nécessaires pour partager sur la mise en œuvre et les résultats des actions de chacun. Les réunions du réseau des partenaires agricoles pourront également être l'instance de préparation commune des éléments du volet agricole qui seront présentés lors des COPIL.

Par ailleurs, l'intérêt de cette mise en réseau est que chaque maître d'ouvrage pourra contribuer au suivi et à la mise en œuvre des actions des autres MO en participant aux recrutements d'agriculteurs pour la plantation de haies ou la mise en place de clôture, en identifiant des exploitations favorables à la conversion, etc...

Ce réseau intégrera les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques agricoles directement associés au contrat territorial.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce réseau permettra également de poursuivre le diagnostic agricole territorial et d'affiner les enjeux et la programmation pour la suite du contrat.

L'animatrice agricole de l'EPAGE assurera les fonctions de support et d'animation directes du réseau.

La coordination des actions et leur mise en œuvre demande un temps d'animation et de concertation important. Cette coordination doit aussi viser à assurer la complémentarité et la mutualisation des actions financées dans le cadre du Contrat Territorial avec les autres démarches engagées sur le territoire.

- **Action 2 - Animation collective : Organisation d'un salon des acteurs agricoles du CT**

La mise en réseau des acteurs agricoles se concrétisera par l'organisation d'un événement sous forme d'un « salon des acteurs agricoles » du contrat territorial. Ce salon multi-partenaires permettra de présenter les actions conduites dans le cadre du contrat et pourra également être ouvert à d'autres partenaires techniques. Cette journée sera l'occasion de présenter les résultats des expérimentations conduites en début de contrat ainsi que des démonstrations de matériels de désherbage alternatif ; mais aussi de la communication sur la gestion des effluents (ex : bâchage) ou la préservation des zones humides.

Les maîtres d'ouvrages agricoles, notamment la chambre d'agriculture de Haute-Loire, Haute-Loire Biologique, et l'EPAGE Loire-Lignon, étant pour la plupart impliqués dans d'autres contrats territoriaux (CT Haut-Allier, CT Lignon

de Valay) la volonté est de pouvoir mutualiser ce événement sur plusieurs contrats ou à l'échelle de l'EPAGE Loire Rognon. 01/12/2023

Ce salon prévu en année 3 et 6 du contrat pourrait notamment se tenir sur le secteur de l'Yssingelais en lien avec le lycée agricole partenaire de la démarche « végétal local ».

### Objectifs du CT LAV

Se coordonner entre maître d'ouvrages et partenaires techniques, créer un réseau

- Se coordonner entre les contrats territoriaux pour les actions mutualisées
- Insuffler une dynamique agricole sur le territoire
- Mobiliser les agriculteurs et les partenaires techniques

Communiquer sur les actions menées et sur la politique du contrat

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu D: Améliorer la qualité physico-chimique des eaux de bassin

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Objectif général 3: Continuer les démarches en cours pour une meilleure utilisation des pesticides et des substances dangereuses et aller vers la réduction de leurs usages et de leurs transferts

Disposition D.1.3 Poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaires, notamment agricoles sur le Plateau du Devès et de l'Yssingelais

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 2: réduction des émissions et des flux de polluants

objectif général 2.1: Limiter les émissions et les flux de phosphore participant à l'eutrophisation des retenues

Disposition n°2.1.2: promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation et limiter les surplus agricoles de matières phosphorées

Actions	MO	Coût total T.T.C			
Action 1 - Animation collective d'un réseau de partenaires agricoles du bassin-versant	EPAGE LL	cf. fiche animation			
	Haute-Loire Bio pour le réseau bio	12 570 €			
	GDA Forez-Emblavez	3 240 €			
	Haute-Loire Conseil d'Elevage	2 520 €			
Action 2 - Animation collective : Organisation d'un salon des acteurs agricoles du CT	EPAGE LL	25 000 €			
	Haute-Loire Bio pour le réseau bio	840 €			
	GDA Forez-Emblavez	1 080 €			
<b>TOTAL</b>		<b>45 250 €</b>			
Phasage	2024	2025	2026		
Action 1 - Animation collective d'un réseau de partenaires agricoles du bassin-versant	EPAGE LL	X	X	X	
	Haute-Loire Bio pour le réseau bio	4 190 €	4 190 €	4 190 €	
	GDA Forez-Emblavez	1 080 €	1 080 €	1 080 €	
	Haute-Loire Conseil d'Elevage	840 €	840 €	840 €	
Action 2 - Animation	EPAGE LL	0 €	0 €	25 000 €	

<b>AR Prefecture</b>			
collective	07/07/2023	Organisation - 2023 Haute Loire Bio - DE	0 €
Recu le 01/12/2023		pour le réseau bio	0 €
agricoles du CT		GDA Forez	0 €
		Emblavez	0 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>6 110 €</b>	<b>6 110 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>			<b>33 030 €</b>
<b>Partenaires techniques</b>			
Financeurs	Taux d'aide		Totalité des partenaires évoquées dans les autres fiches actions agricoles
AELB	50 %		
FEADER	30 %		
*			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
- Nombre de réunions organisées: 2/ans		-	

<b>B1b</b>	<b>FAVORISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES EFFICACES, AMBITIEUX ET DURABLES, AINSI QUE DES CHANGEMENTS DE SYSTÈMES</b>		
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	GDA du Forez Emblavez (GIEE Los Bons Prats) - Chambre d'Agriculture 43 - EPAGE Loire-Lignon - Haute-Loire Biologique		
<b>Type de projet</b>	X	Diagnostic individuel	Réalisation d'aménagements
	X	Animation collective	Réalisation d'études
	X	Expérimentation	Structuration de filière
	X	Démonstration	Autres
<b>Territoire concerné</b>	<b>Totalité du CT Loire et Affluents Vellaves avec une priorisation sur les zones A, B, C, D &amp; E</b>		
<b>Masse d'eau</b>	<b>Chalon, Arzon, Ance du nord amont et aval, Tranchard, Foletier, Semène, Loire et Suisse</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>La stratégie du contrat territorial Loire et Affluents Vellaves repose sur une forte mobilisation des agriculteurs par de l'animation collective agricole en s'appuyant sur les structures déjà en place et à la mise en place d'un réseau de partenaires (cf. FA-B1a).</p> <p>Le territoire Loire et Affluents Vellaves est un territoire de polyculture-élevage fortement orienté bovin lait avec des problématiques liées à la gestion des effluents, l'usage de pesticides et de fertilisants sur les cultures annuelles, la régression des surfaces toujours en herbe, l'érosion mécanique des sols et la faible présence de bocage. Les zones humides présentes en forte densité sur le Haut-Forez et le Haut-Pilat sont menacées par du piétinement des berges et des opérations de drainage.</p> <p>Le territoire est dominé par des exploitations en agriculture conventionnelle, avec des exceptions sur quelques communes (Rosières, Riotord). L'agriculture biologique représente 11 % des exploitations et 14 % des surfaces. Si la filière lait a permis des pics de conversion dans le Pilat depuis une vingtaine d'années, la dynamique ralentit avec toutefois un nouvel appel des laiteries. La stagnation des conversions s'explique par manque de structuration de filière (outils de transformation, problème de saisonnalité des productions) sur certaines productions comme la viande et les légumes plein champs et des phénomènes de dé-conversion ont été constatés.</p> <p>Pour résumer, le diagnostic agricole a permis de mettre en évidence l'impact de l'agriculture sur les pollutions diffuses des cours d'eau selon les zones et les enjeux :</p>			
Priorisation générale de la zone		Hiérarchisation des enjeux à l'intérieur des zones	

## AR Prefecture

063-Pront Requ le 01/12/2023	0761-Soos 3111	2023_ME_11_21	Zone	ME concerné	Réduci on usage macro- polluant	Réducti on transfert macro- polluant	Pesticid es	Quantita tif	Morp ho (volet milieu x)	Erosi on
général	agricole									
1	Secteur de St Paulien	A	Chalon	X	X	X	X			X
1	Emblavez	B	Suisseuse, Loire, Ran	X	X		X			

1	Plateau de Craponne sur Arzon	C	Arzon, Ance du nord amont	X	X	X	X	X	X	
1	Velay granitique	D	Ance du nord amont et aval	X	X	X				
2	Velay granitique	E	Foletier, Tranchard, Loire, Ance du nord amont et aval, Semène amont et aval	X	X	X				
2	Haut-Forez	F	Ance du nord amont et aval		X		X	X		
2	Haut-Pilat	G	Semène amont		X		X	X		

### Description et ciblage des actions

● **Action 1 : Diagnostic individuel d'exploitation – MO : EPAGE Loire Lignon**

Objectifs :

- améliorer la performance environnementale de l'exploitation
- identifier les mauvaises pratiques et émettre des préconisations en vue d'un changement de pratiques
- acquérir des données chiffrées/ approfondir le diagnostic

L'animatrice thématique agricole de l'EPAGE Loire Lignon assurera une partie de recrutement d'agriculteurs volontaires (coût intégré dans la fiche animation).

Pour trouver les agriculteurs volontaires, le maître d'ouvrage se basera sur la centaine d'agriculteurs intéressés ou interrogatifs par le diagnostic individuel (d'après l'enquête agriculteurs) ainsi que par les agriculteurs qui en ont aurait émis le souhait lors de la phase d'animation collective.

Dans le cadre de la mise en réseau des partenaires agricoles du CT, les autres MO participeront également à ce travail en diffusant l'information au sujet des diagnostics d'exploitation lors de leurs rencontres, individuelle ou collectives, avec les exploitants et en les orientant vers l'EPAGE.

Le diagnostic sera réalisé par les prestataires. Il s'agira de faire un état des lieux de la situation, une analyse et des préconisations sur des pistes d'amélioration.

La base du diagnostic sera donc commune est probablement calée sur les diagnostics type IDEA (Indicateurs de

## AR Prefecture

De la liste de l'Exploitation Agricole et d'autres volets complémentaires définis en fonction des enjeux du territoire pour le 01/12/2023.

- simulation technico économique approfondie de la mise en œuvre des leviers agronomiques identifiés dans le diagnostic
- gestion quantitative de la ressource en eau
- préservation et gestion des zones humides de l'exploitation
- gestion des prairies naturelles
- gestion et valorisation du bocage
- gestion et optimisation de la fertilisation (effluents)

Durée du diagnostic : 3 jours pour le diagnostic de base et jusqu'à 2 jours supplémentaires pour les volets complémentaires.

A la suite du diagnostic, un programme individualisé sera proposé à chaque exploitant, comprenant des actions collectives, de l'accompagnement individuel ou encore du renvoi vers des investissements ou aménagements en lien avec les problématiques qui concernent l'exploitant

- **Action 2 : Accompagnement individuel sur la gestion des bio-agresseurs des cultures – MO Chambre d'agriculture de Haute-Loire - Annulée**

Objectifs :

- réduire l'usage des produits phytosanitaires
- accompagner l'exploitation durant 2 ans après le diagnostic individuel d'exploitation
- conseiller sur les changements de pratiques (diversification des assolements, désherbage alternatif ...)

En fonction des conclusions du diagnostic individuel d'exploitation (Fiche action en maîtrise d'ouvrage EPAGE LL) les exploitants pourront bénéficier d'un accompagnement individuel pour la mise en place d'une stratégie de gestion des bio-agresseurs des cultures. Les conseils seront priorisés sur des changements de pratiques dans les ateliers de productions végétales de l'exploitation. En fonction des problématiques de l'exploitation, le conseil portera sur la gestion des adventices et/ou des maladies fongiques des cultures. En plus, le conseiller apportera son expertise sur le choix du matériel d'épandage, de pulvérisation, leurs réglages, leurs entretiens et proposition de méthodes alternatives, en plus de la réglementation.

Durée : 3 jours sur 2 ans (1,5 /an) par accompagnement individuel

Cette action 2 ne sera pas proposée à nouveau. Les diagnostics devaient permettre d'enclencher des accompagnements individuels. Faute de temps, cela n'a pas été fait sur la 1e phase et ne sera pas proposée à nouveau pour la 2e phase faute de temps agent disponible.

- **Action 3 : Accompagnement individuel pour la recherche de financement - MO : EPAGE Loire Lignon - Annulée**

Objectif :

- réduire les pollutions des cours d'eau dues aux macro-polluants
- permettre l'accès aux agriculteurs aux matériels et aménagements innovants malgré une mauvaise maîtrise administrative
- accompagner les exploitants suite au diagnostic
- Information aux agriculteurs et aide à la rédaction de dossier de subventions agricoles pour l'achat de matériel/aménagement permettant d'optimiser le stockage des effluents et l'épandage (ex. couverture de fosse, bêche pour le fumier ...).

Faute de temps d'animateur agricole suffisant, cette action n'a pas pu avoir lieu.

- **Action 4 : Expérimentation sur la réduction des émissions des macro-polluants par la technique du bâchage – MO GDA Forez-Emblavez**

Objectifs spécifiques :

- Réduction des pollutions diffuses liées aux pertes par lessivage de N, P, K des tas de fumier/compost
- Incitation au changement de pratique : bâcher les tas de fumier/compost

Le protocole sera défini par le technicien qui suit le GIEE Los Bons Prats, par les agriculteurs volontaires pour cette expérimentation et les partenaires dans l'objectif de réduction des pollutions « macro-polluants » des cours d'eau. Les autres partenaires techniques (CUMA, ETA...) seront mobilisés afin de trouver le matériel spécifique défini dans le protocole.

## AR Prefecture

Une expérimentation sera réalisée en comparant les valeurs des tas de fumier/compost non bâchés et bâchés pour vérifier les quantités d'azote, de phosphore et de potasse réellement lessivées par les précipitations durant la phase de stockage au champ ; la mise en place de l'expérimentation se fera chaque année et sera suivie sur 6 ans pour évaluer l'impact des épandages sur le long terme.

Mesures :

- o Valeurs du fumier/compost au moment du stockage et au moment de l'utilisation en fonction des modalités de bâchage ou non-bâchage;
- o Rendements de prairies sur lesquelles seront épandus les effluents de manière à estimer l'impact des pertes de valeurs (au moment du stockage mais aussi en fonction des dates d'épandage) sur les rendements et par conséquent sur l'autonomie des exploitations.

La compilation des données sera faite par le GIEE chaque année par le biais d'une fiche synthétique et à l'issue de la fin d'expérimentation (fiche de capitalisation sur l'ensemble des années). Ces résultats seront communiqués librement via un article dans le journal et un envoi au groupe de travail agricole du CT LAV.

Deux demi-journées de portes-ouvertes à but de vulgarisation seront organisées au moment de la mise en place de l'expérimentation et à la fin de l'expérimentation.

- **Action 5 : Démonstration sur du désherbage mécanique sur les cultures de céréales et maïs dans un contexte de zone de montagne – MO : Chambre d'agriculture de Haute-Loire – Terminée**

Objectifs:

- o réduire l'usage des herbicides via le désherbage mécanique
- o Démontrer et promouvoir le désherbage mécanique sur 2 cultures cibles, les céréales et le maïs.

La Chambre d'agriculture de Haute-Loire mettra les références acquises sur d'autres territoires (CT Borne par exemple) au service du CTLAV. Elle travaillera avec la FDCUMA sur cette action.

La démonstration de matériel de désherbage mécanique portera sur les cultures de maïs et céréales. Chaque année la chambre d'agriculture choisira :

- o 1 parcelle de céréales, sur lesquelles une intervention à l'automne et une au printemps permettront de montrer l'utilisation de la herse étrille à deux stades différents de la culture ;
- o 1 parcelle de maïs, sur lesquelles 2 interventions au printemps permettront de montrer l'utilisation de la herse étrille et de la bineuse, à 2 stades différents de la culture.

Chaque année les parcelles seront choisies sur des secteurs différents afin de mobiliser un maximum d'exploitants.

- 2 démonstrations par parcelle et par an sur une demi-journée permettront de faire de la vulgarisation auprès des agriculteurs. Tous les autres leviers agronomiques de gestion des adventices seront également présentés (rotation des cultures, faux semis...).
- Intervention de la FDCUMA pour la présentation statique et animée des différents outils / comparaison des essais de désherbage mécaniques avec bande témoin sans désherbage.

Cette action 5 a eu lieu durant la 1<sup>ère</sup> phase mais ne sera pas proposée à nouveau en 2<sup>nd</sup> phase, par contre, elle est remplacée par l'action 11 et 12.

- **Action 6 : Accompagnement collectif vers le changement de pratiques – MO Haute-Loire Bio pour le compte du réseau bio – Terminée**

Objectifs :

- o Faire évoluer les pratiques des agriculteurs
- o Lever les freins psychologiques au passage en bio
- o Générer une dynamique d'échanges sur le territoire,
- o Décloisonner l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle ;
- o Pérenniser les exploitations récemment converties et limiter les risques de déconversion,
- o S'adapter au changement climatique

Animation de 3 groupes d'échange de pratiques par le biais de formations, de journées techniques (visite de parcelles, rencontre avec des opérateurs économiques, etc.), journées d'échanges entre pairs, mises en place de démarches collectives à la demande du groupe (analyses de sol par exemple, achats groupés de semences, etc.) sur les thèmes et les zones suivants :

- techniques culturales alternatives (Zone A, C, D, E, G)
- diversification des productions en polyculture-élevage (zones B, C, D, E)
- gestion durable des prairies
- Chaque groupe de 6 producteurs se réunira environ 3 fois par an pour discuter des problématiques

063-200070001  
 Reçu le 01/12/2023

rencontres 2023 les solutions possibles et échanger entre eux. L'animateur de Haute-Loire Bio s'investira fortement et dans la durée pour faire vivre le groupe par le biais d'une présence physique, téléphonique & électronique (invitations à des événements...).

En cette phase de bilan intermédiaire, en fin 2023, Haute-Loire Bio et ses partenaires du réseau Bio AuRA font le constat qu'il est complexe d'atteindre l'objectif de former et animer 3 groupes de producteurs-rices. Les actions techniques (journées techniques, groupes de travail, visites, ...) ont bien pu être réalisées et ont rassemblé à chaque fois des agriculteurs intéressés par les sujets. Mais ces actions n'ont pas permis de formaliser des groupes concrets et pérennes. Il est compliqué de mobiliser sur le moyen et long terme.

Les producteurs préfèrent participer ponctuellement, au besoin, aux évènements techniques proposés sur le territoire. C'est pourquoi le réseau bio poursuit durant la 2<sup>e</sup> phase ses actions techniques et de sensibilisation à l'AB (FA B1b7), mais diminue jusqu'à l'arrêt total fin 2024 le temps passé à développer de l'animation de collectifs.

- **Action 7 : Animation à la conversion bio (MO : Haute-Loire Bio et Chambre d'Agriculture de Haute-Loire)**

Objectif :

- ☒ accompagner vers la conversion à l'Agriculture Biologique
- ☒ réduire l'utilisation des pesticides sur le CT LAV

1/Journées d'informations (Haute-Loire Biologique et Chambre d'Agriculture de Haute-Loire) :

- ☒ Informations sur les bases réglementaires, les principes AB
- ☒ organisation de visites de ferme bio & d'échanges avec des producteurs
- ☒ évaluation des besoins des participants par rapport à la conversion
- ☒ information sur les outils

Les demi-journées d'info à l'AB ont eu peu de succès sur la 1<sup>ère</sup> phase du CT LAV. Haute-Loire BIO, ainsi que le réseau bio, ne prévoient pas de repropoés d'actions de ce type dans les 1<sup>ères</sup> années de la 2<sup>nd</sup>e phase. Mais se laissent la possibilité d'en programmer sur la 2<sup>e</sup> moitié, en 2025 et 2026. Cela permet plus de souplesse et d'adaptabilité, dues aux opportunités de passage à l'AB qui se présenteront aux producteurs-rices (marchés, filières, ...).

2/Rencontres techniques (Haute-Loire Bio)

- Visite de parcelles pour démonstration. Intervention technique sur les sujets AB (Techniques culturales simplifiées, légumineuses, métaux, compostage...)

Au vu de la mobilisation des producteurs-rices du territoire aux actions techniques ponctuelles. Haute-Loire BIO va concentrer son temps et ses efforts sur la mise en place de rencontres techniques sur les pratiques biologiques tout au long de l'année. Toujours dans le but de sensibiliser aux pratiques biologiques et de les étendre à plus de fermes, incitant ainsi certaines à passer à l'AB. Les publics prioritaires restent les agriculteurs conventionnels et biologiques.

- **Action 8: Diagnostic de conversion & post-conversion (MO : Haute-Loire Bio pour le réseau bio et Chambre d'Agriculture de Haute-Loire)**

Objectif :

- accompagner vers la conversion à l'Agriculture Biologique
- réduction des pesticides sur tout le bassin-versant

- Diagnostics de conversion (3 jours) - (MO : Haute-Loire Bio pour le réseau bio et Chambre d'Agriculture de Haute-Loire)
  - Etude de faisabilité : étude de l'exploitation, du projet de conversion et donne une « photographie » des aspects techniques et économiques, et des écarts perçus par rapport à la réglementation bio en vigueur.
  - Une analyse approfondie du projet de conversion permettant au producteur d'évaluer le plus précisément possible les conséquences d'une conversion bio de sa propre exploitation.
- Diagnostic de post conversion (3 jours) - (MO : Haute-Loire Bio pour le réseau bio)
  - Visite préalable avec tour des parcelles et des bâtiments,
  - Récolte des informations (0,5 jour),
  - Analyse avec la **trame d'analyse développée en interne** ○ notamment et préconisations dont

063-2000707 identification d'un parcel (2 jours), DE  
 Reçu le 01/12/2023  
 Restitution au producteur sur la base d'un écrit (0,5 jour).

Cette action sera continuée par Haute Loire Bio mais pas par la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire.

- **Action 9 : Création et diffusion d'une boîte à outil – MO : Haute-Loire Bio**

Contexte : Sur la période du contrat, les dispositifs réglementaires et financiers vont fortement évoluer : nouveau cahier des charges sur l'AB applicable en 2022, nouvelle PAC, mise en place de PSE expérimentaux, etc. Les producteurs manquent de repères pour connaître les outils qui pourraient répondre à leurs besoins d'accompagnement dans le changement de pratiques vers l'agriculture biologique et au-delà.

Objectifs:

- Identifier les dispositifs d'accompagnement au changement de pratiques disponibles sur le territoire
- Valoriser et diffuser ces outils aux producteurs Les actions qui seront menées : Recensement des dispositifs
- d'accompagnement : animation, aide financières pour des projets collectifs ou individuels, etc.
- Synthèse des outils
- Valorisation auprès des organismes professionnels agricoles et des producteurs
- Livrables : synthèse des outils

Haute-Loire BIO souhaite reproposée cette ligne d'actions pour la 2<sup>de</sup> phase du CT, avec les mêmes objectifs initiaux. La demande des producteurs sur l'information aux aides disponibles, aux dispositifs techniques et financiers, aux évolutions réglementaires est toujours présente. Chaque année les outils développés par le réseau bio d'AuRA bénéficient aux fermes du territoire LAV. Le besoin d'élaboration de ces outils est régulier, du fait des développements fréquents de nouveaux dispositifs à disposition des exploitations. L'accompagnement des producteurs permet de les orienter vers des dispositifs naissants et donc peu/pas connus ou qui évoluent grandement, comme cela a été le cas avec les PSE mais également les campagnes de MAEC qu'il a fallu expliquer en détails et vulgariser aux fermes du territoire.

- **Action 10 : Étude sur les antiparasitaires – MO : EPAGE Loire Lignon - terminée**

Objectif :

- Réduction des pesticides
- Approfondir le diagnostic (étude complémentaire)
- Étude interne sur les antiparasitaires dans les cours d'eau, qui ont été identifiés dans la phase d'élaboration du contrat comme source de pollution possible, au travers d'un travail de bibliographie, d'analyses, de synthèses, d'identification des sources de pollutions et des alternatives possibles. Cela pourrait faire l'objet d'un stage ou d'une étude par un prestataire. Selon les résultats, les maîtres d'ouvrages du CT-LAV dont Haute-Loire Bio pourront proposer des actions sur la santé animale et la gestion des zones humides.

- **Nouvelle Action 11 : Rédiger un livrable sur le désherbage mécanique des céréales :**

Objectif

Diffuser des connaissances et de la technique pour favoriser le changement de pratique. Donner les clefs de réussite.

Depuis de nombreuses années la chambre d'agriculture de Haute-Loire conduit des essais autour du désherbage mécanique, sur les cultures de maïs, céréales et lentilles. Ainsi, nous disposons de références sur : l'efficacité du matériel, son réglage, les périodes optimales d'intervention, le coût des chantiers, le réglage du matériel. Nous proposons de rédiger une fiche technique synthétique, à destination des exploitants, permettant de reprendre ces éléments et de leurs données les clefs de réussite du désherbage mécanique sur céréale. Ce document pourra être diffusé durant les animations collectives désherbage mécanique, également portées par la chambre d'agriculture dans le cadre du contrat. Cette fiche permettra de synthétiser nos connaissances et de les diffuser au plus grand nombre. Temps de travail estimé : 10 jours

- **Nouvelle Action 12 Animation collective pour la gestion de l'enherbement :**

Objectif

## AR Prefecture

Promouvoir les interventions mécaniques. Donner les clés de réussite, diffuser les connaissances techniques (choix de matériel, stade d'intervention).

### Remarque

Globalement les exploitants sont équipés en CUMA mais le matériel tourne peu, il faut encore sensibiliser et déconstruire des idées. Le livrable "désherbage mécanique céréales" pourra être diffusé.

Le désherbage des cultures reste une préoccupation importante pour beaucoup de polyculteurs. En effet, une mauvaise gestion des adventices compromet les rendements de la culture.

Le diagnostic agricole du contrat territorial montre que les exploitations ont recours aux produits phytosanitaires pour la conduite des cultures de maïs, lentilles, céréales à paille. Le diagnostic propose le désherbage mécanique comme solution pour une diminution voire une suppression du recours aux pesticides.

La Chambre d'agriculture propose d'organiser des rencontres techniques chaque année afin de présenter le matériel désherbage mécanique, des résultats d'efficacité obtenus sur des parcelles expérimentales, le réglage des outils, l'estimation des coûts et du temps de travail. Ces rencontres seront l'occasion de distribuer des fiches techniques contenant les informations essentielles pour se lancer dans la pratique.

Temps de travail estimé : 15 jours

### Objectifs du CT LAV

Réduire l'usage des fertilisants et des pesticides sur le territoire :

- Accompagner les exploitants vers des pratiques plus respectueuses de la vie aquatique
- Accompagner vers des changements de systèmes
- Diffuser des connaissances sur les pratiques qui réduisent les usages et transferts

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Améliorer la qualité physico-chimique des eaux de bassin

Objectif général 1 : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés  
Objectif général 3 : Continuer les démarches en cours pour une meilleure utilisation des pesticides et des substances dangereuses et aller vers la réduction de leurs usages et de leurs transferts

Disposition D.1.2 : Réduire les apports et limiter le transfert au réseau hydrographique du phosphore et de l'azote d'origine agricole.

Disposition D.1.3 Poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaires, notamment agricoles sur le Plateau du Devès et de l'Yssingelais

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1: Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 2.1 : limiter les émissions et les flux de Phosphore participant à l'eutrophisation des retenues

Disposition n°2.1.2: promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation et limiter les surplus agricoles de matières phosphorées

Actions	MO	Coût total T.T.C
Action 1	EPAGE LL	25 000 €
Action 2	CDA 43	0 €
Action 3	EPAGE LL	0 €
Action 4	GDA Forez -Emblavez	63 170 €
Action 5	CDA 43	0 €
Action 6	HLBIO	0 €
Action 7		36 900 €

## AR Prefecture

Action 0		070761-20231130-2023_30_11_21C-DE		21 600 €
Reçu le		01/12/2023		19 800 €
Action 9				
Action 10			EPAGE LL	0 e
Action 11			CDA 43	5 500 €
Action 12				10 440 €
<b>TOTAL</b>				<b>182 410 €</b>
Phasage		2024	2025	2026
Action 1	EPAGE LL	30000 €	10 000 €	10 000 €
Action 2	CDA 43	0 €	0 €	0 €
Action 3	EPAGE LL	0 €	0 €	0 €
Action 4	GDA Forez - Emblavez	18660 €	18 660 €	25 850 €
Action 5	CDA 43	0 €	0 €	0 €
Action 6		0 €	0 €	0 €
Action 7	HLBIO	12300 €	12 300 €	12 300 €
Action 8			7200 €	7 200 €
	CDA 43	0 €	0 €	0 €
Action 9	HLBIO	6600 €	6 600 €	6 600 €
Action 10	EPAGE LL	0 €	0 €	0 €
Action 11	CDA43	4700 €	0 €	0 €
Action 12	CDA 43	3348 €	3 348 €	3 348 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>82 808 €</b>	<b>62 808 €</b>	<b>62 808 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>			<b>Partenaires techniques</b>	
Financiers		Taux d'aide		- Pignol Ag'Sys' - Agriculteurs - FD CUMA - ETA - Réseau Bio Aura
AELB		50 %		
*				
Indicateurs d'évaluation				
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats	
- Action 1: nb d'agriculteurs contactés			- Nombre de diagnostics réalisés	

B1c	<b>ETUDIER ET STRUCTURER LES FILIÈRES INNOVANTES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>			
Identité du maître d'ouvrage	Haute-Loire Biologique pour le réseau bio			
Type de projet		Diagnostic individuel		Réalisation d'aménagements
	X	Animation collective	X	Réalisation d'études
		Expérimentation	X	Structuration de filière
		Démonstration		Autres
Territoire concerné	<b>Totalité du CT Loire et Affluents Vellaves</b>			
<b>Masse d'eau</b>			<b>Toutes</b>	
Contexte et problématiques				
Dans le diagnostic agricole territorialisé, les zones A, C, D, E ont été identifiées en enjeu « réduction des usages et transferts de pesticides » à cause de la présence de cultures annuelles (céréales à				

opaille (0,76 t) et sont régulièrement traitées en posée ou pré-levée en herbicides et parfois en fongicide, plus rarement en insecticide. Le développement de l'agriculture biologique permettrait de diminuer l'usage de pesticides sur le territoire.

Dans le cadre du contrat territorial, il est proposé d'accompagner les agriculteurs vers un changement de pratiques et d'encourager des systèmes de production adaptés au changement climatique et favoriser la biodiversité.

L'étude du potentiel de développement de l'AB conduite sur le territoire de la Loire et ses Affluents Vellaves révèle le besoin de diversifier les assolements et les bassins de production pour développer les filières biologiques. La cohérence agronomique doit passer par la cohérence d'intervention sur les filières. Ainsi, l'enjeu de structuration et de développement concerne toutes les filières AB présentes sur le territoire :

- filière légumes : la faire émerger en lien avec des outils de transformation en projet sur le territoire
- filière lait : l'enjeu ici est d'améliorer l'attractivité des métiers et la rémunération des éleveurs laitiers. L'autre enjeu, très lié avec la filière viande, est de construire des filières viande bovine capables de valoriser des veaux mâles laitiers en coopération avec des éleveurs-engraisseurs à l'herbe.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une baisse des marchés en lait bio, et de fait par la baisse de prix aux 1000L pour les éleveurs. Cette tendance inattendue a fait évoluer la posture d'Haute-Loire Bio et du réseau bio. L'enjeu n'était plus de développer de nouvelles filières, mais bien de soutenir les filières existantes et soutenir les éleveurs bio dans leur quotidien. Les 2 risques majeurs liés à ce revirement du marché du lait bio sont :

- Arrêt de la production AB, déconversion
- Arrêt de l'élevage, arrêt de l'exploitation

Le réseau bio s'est ainsi mobilisé pour accompagner les éleveurs-ses, les conforter dans leurs productions AB, rencontrer les opérateurs économiques... Le travail est en cours et doit se poursuivre sur la 2<sup>de</sup> phase du CT, afin de faire perdurer et redévelopper des élevages laitiers biologiques.

- Filière viande bio : valoriser les animaux engraisser à l'herbe, favoriser la coopération entre élevages allaitants et laitiers pour éviter par exemple que la valorisation des réformes laitières ne se fasse au détriment de la valorisation des vaches allaitantes (face à l'explosion des demandes en steak haché notamment).
- filière semences bio et locales : produire des variétés locales pour la production végétale en particulier pour des variétés adaptées au contexte pédoclimatique et aux choix stratégiques de diversification des élevages (sarrasin, pois chiche, prairies, etc). L'enjeu ici est de rechercher l'autonomie protéique pour l'alimentation humaine et animale (alimentation 100% bio et locale)

Filière productions biologiques émergentes : Le réseau bio se mobilise pour accompagner des projets émergents sur les territoires, qui pourraient permettre la conversion ou l'installation en AB de nouvelles fermes. Des productions, telle la vigne, encore plutôt confidentielle, pourrait à l'avenir devenir des filières à part entière, qu'il est nécessaire d'accompagner pour qu'elles se structurent et se pérennisent.

## Description et ciblage des actions

Action 1 : Réalisation d'études complémentaires sur le développement des filières bio

### 1) Émergence d'une filière légumes bio et locales

- Objectif spécifique : Mieux valoriser leurs productions & diversifier les revenus

L'action s'appuie sur une organisation économique de producteurs déjà en place en Puy-de-Dôme : Auvabio qui rassemble plus de 50 producteurs qui approvisionnent une quinzaine de clients à proximité et en demi-gros. Elle vient en cohérence avec les ambitions des PAT (Jeune Loire, Grand Clermont / Livradois-Foréz, Loire-Foréz) d'approvisionner la restauration collective avec des produits bio et locaux. Enfin, elle s'inscrit dans le projet soutenu par le PAT Jeune Loire de développer une légumerie sur le territoire (secteur Monistrol-sur-Loire).

Les actions qui seront conduites :

- Interconnaissance entre les futurs partenaires, identification de problématique spécifique de chaque maillon de la filière (frein et leviers pour s'engager dans le projet)
- Définition d'objectifs partagés et d'une gouvernance de la filière permettant de répartir les rôles et d'établir un calendrier de travail. Cela implique parfois la création de nouvelles structures juridiques ad hoc (ex déploiement d'une organisation économique de producteurs comme Auvabio qui serait l'interlocuteur unique du transformateur)
- Réalisation d'études de faisabilité technico-économique : expérimentation variétales, mini-fabrication tests pour valider des critères qualité des produits, étude du

oschémalogistiqueévaluationdesinvestissementsmatérielsnécessaires;-Miseenplatdescoûtsdeproduction  
Recu le 01/12/2023

(avec notamment un travail spécifique à mener auprès des agriculteurs nécessitant formation et suivi) dans l'optique de définir un prix juste et pérenne et de préparer la contractualisation

- Animation d'un groupe de maraîchers et d'éleveurs sur la valorisation en demi-gros des légumes bio

L'étape d'émergence nécessite de l'animation régulière et sur un temps long à travers l'organisation des temps collectifs; l'animation des réunions; la réalisation d'études ou encore la sollicitation de ressources extérieures (juridiques, techniques, commerciale) pour faire avancer le groupe. Pris dans le quotidien de la production et de la transformation, les acteurs économiques n'ont généralement pas le temps de le faire.

La présence d'un acteur neutre, sans intérêt économique direct, est également de nature à faciliter voire à apaiser le dialogue entre les partenaires. Sans pour autant jouer le rôle de modérateur, il peut recentrer les débats sur les fondamentaux du projet; rappeler les

échéances et les engagements de chacun de manière à contourner les postures parfois

bloquantes. C'est particulièrement le cas quand il s'agit d'aborder la question centrale de la construction du prix.

C'est à l'issue de ce travail, qui permet d'évaluer la faisabilité globale du projet (humaine, technique, commerciale, économique, juridique, logistique), que les partenaires décident ou non d'engager des moyens pour déployer la filière. Ils peuvent alors se tourner vers le Fonds Avenir Bio ou d'autres sources de financement complémentaires.

## 2) Relocalisation et développement d'une filière viande bio territorialisée

- Contexte : L'étude du potentiel de développement de l'AB et le diagnostic territorial des pratiques agricoles ont révélé que de nombreux producteurs de viande bovine conduisaient des systèmes proches du cahier des charges de l'agriculture biologique : recherche d'autonomie alimentaire, conduite des troupeaux majoritairement à l'herbe, etc. La conversion de leur système d'élevage pouvait être relativement rapide.

Toutefois, pour qu'elle se pérennise, la complexité réside dans la valorisation de leurs produits : conditions d'abattage des animaux, valorisation des veaux mâles laitiers, valorisation des morceaux nobles (dans les boucheries locales et en steak haché), etc. La saisonnalité des productions est également un frein au développement de la filière notamment en ovins. Cette préoccupation sur les étapes de transformation et de commercialisation vient en cohérence avec la restructuration de l'abattoir d'Ambert, une réflexion sur celui d'Yssingeaux et les études portées dans le cadre des PAT sur les besoins en outils de transformation. Ces projets ne relèvent pas des filières longues nationales mais les besoins en investissements sont réels. Ils peuvent également concerner le développement des circuits courts.

Les actions qui seront conduites :

- Identification des producteurs et d'opérateurs économiques en mesure de s'engager dans le développement d'une filière territorialisée : travail sur les freins, définition d'objectifs partagés, etc.
- Organisation de journées techniques sur la valorisation en steak haché notamment (données technico-économiques issus des travaux réalisés par l'ARDAB), d'un débat sur l'avenir de la filière viande bio
- Expérimentation abattage mobile
- Rencontre annuelle avec tous les opérateurs économiques pour tenir compte de leurs besoins en volumes et en qualité et leur faire remonter les attentes et les questions des producteurs

## 3) Développement d'une filière lait bio innovante et territorialisée

- Contexte : L'étude du potentiel de développement de l'AB souligne que les collecteurs cherchent de nouveaux volumes pour faire face à une demande croissante et anticiper les nombreux départs en retraite de leurs apporteurs actuels.

Toutefois, les producteurs conventionnels du territoire sont peu intéressés par une conversion. L'enjeu ici est de renforcer l'attractivité du métier et de lever les freins psychologiques et techniques (dont l'attache des bovins en étables entravées) du passage en bio dans les élevages laitiers. Les opérateurs économiques tentent de valoriser les atouts du territoire et les pratiques des agriculteurs en développant des appellations comme le Lait de Montagne développée par Gérentes sur le Lignon.

Les actions qui seront conduites :

- Rencontre annuelle avec les opérateurs économiques sur leurs besoins en volumes et leur stratégie de développement et la valorisation des systèmes laitiers herbagers - Journées techniques avec visites de fermes et l'intervention d'opérateurs économiques pour lever les freins techniques et psychologiques des producteurs
- Travail sur le coût de production (avec notamment un travail spécifique à mener auprès des agriculteurs

#### 4) Etude d'une filière semences fourragères bio et locales

L'étude du potentiel de développement de l'AB révèle un manque de semences bio depuis 2019 car les éleveurs ne parviennent pas à faire suffisamment de stocks de fourrage. La recherche d'autonomie protéique les pousse à réaliser des cultures (type sorgho) ou des intercultures fourragères (alimentation 100% bio et locale). La filière a besoin d'anticiper l'évolution de cette demande pour pouvoir fournir. L'enjeu est ici de développer l'approvisionnement en semences bio et locale pour la production végétale en particulier pour des variétés adaptées au contexte pédoclimatique et aux choix stratégiques de diversification des élevages : sarrasin, pois chiche, prairies, etc.

Les actions :

- Enquête sur les besoins en semences des producteurs : potentiel de production de semences fermières et la demande potentielle (type de semences, volumes, conditions de stockage, etc.)
- Echange avec des groupes de producteurs du réseau qui travaille sur les maïs population en tant que ressource fourragères locales (notamment en Ardèche)
- Rencontres avec les opérateurs économiques suite aux résultats de l'enquête

#### 5) Accompagnement d'une filière céréales bio territorialisée

L'étude du potentiel de développement de l'AB n'analyse, que les collecteurs de céréales, travaillent avec des fermes très hétérogènes. Les fermes souvent en polyculture-élevage vendent de petits volumes, le reste étant consommé pour l'alimentation animale. Ces éleveurs n'ont pas d'outils pour stocker ces céréales à la ferme. La mobilisation de bennes au champ lors des moissons est contraignante pour les collecteurs. Mais le partenariat avec ces producteurs est indispensable pour ces opérateurs car elle leur garantit une qualité de produit. Ils réfléchissent même à développer des marques ou des labels. L'enjeu est ici d'accompagner le développement de filières céréales bio exigeantes en qualité et équitable.

Les actions :

- Travail sur les outils de triage, de stockage et de transformation (bennes au champ, stockage à la ferme, meunerie collective, etc.) et sur la qualité des céréales
- Rencontres avec les opérateurs économiques
- Animation d'un groupe de producteurs sur la valorisation des céréales populations.

### Objectifs du CT LAV

- Augmenter la part d'exploitation bio sur le territoire
- Accompagner les agriculteurs vers le développement de pratiques qui limitent les transferts de polluants et l'érosion des sols
- Développer les surfaces en herbe
- Favoriser la mise en place de leviers agronomiques pour réduire l'usage des intrants et évoluer vers des pratiques et de systèmes vertueux
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Améliorer la qualité physico-chimique des eaux de bassin

Objectif général 1 : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Disposition D.1.3 : poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaires, notamment agricoles sur le Plateau du Devès et de l'Yssingelais

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 2: Réduction des émissions et des flux de polluants

## AR Prefecture

063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE

Reçu 101112/2023  
Objectif général 2.4: Améliorer la connaissance, maîtriser et réduire les ?

Disposition n°2.4.2: maîtriser et réduire les phytosanitaires à l'échelle du BV

Actions		MO	Coût total T.T.C	
Action 1		HLBIO	78 920 €	
<b>TOTAL</b>			<b>78 920 €</b>	
Phasage		2024	2025	2026
Action 1		26 460 €	26 460 €	26 460 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>26 460 €</b>	<b>26 460 €</b>	<b>26 460 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>		
Financeurs	Taux d'aide		- Pignol Ag'Sys' - Agriculteurs - FD CUMA - ETA - Réseau Bio Aura	
AELB	50 %			
DARRF Ambition bio	50 %			
*				
Indicateurs d'évaluation				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
-		-		

B1d	<b>RESTAURER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS</b>			
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon – FDCUMA – Mission Haies - CDA43			
Type de projet		Diagnostic individuel	X	Réalisation d'aménagements
		Animation collective		Réalisation d'études
	X	Expérimentation		Structuration de filière
	X	Démonstration		Autres
Territoire concerné	<b>Ensemble du territoire du CT LAV</b> <b>avec une priorisation sur les zones A, C, D, E</b> <b>Chalon, Loire, Arzon, Ance du nord aval, Foletier, Tranchard</b>			
Masse d'eau	<b>Chalon, Loire, Arzon, Ance du nord aval, Foletier, Tranchard</b>			
Contexte et problématiques				
<p>Le territoire du contrat territorial présente un parcellaire morcelé avec un bocage encore préservé sur certains secteurs de pente difficilement mécanisables (Meygal, coteaux de la vallée de la Loire). A contrario, les vallées plus ouvertes et les plateaux (granitique et volcanique) plus facilement mécanisables se caractérisent globalement par de plus grandes parcelles et une proportion plus importante de grandes cultures. Le plateau de Craponne-sur-Arzon et le nord-ouest du plateau du Velay notamment possèdent des sols acides, filtrants, exposés aux vents, sensibles à l'érosion, aux pollutions diffuses et aux sécheresses. La pluviométrie y est limitée (&lt;800mm/an). C'est un plateau de moyenne montagne avec un parcellaire fortement morcelé.</p> <p>D'après l'association Mission Haies Aura, c'est un territoire où il n'y a pas d'historique en matière d'implantation de haie, les agriculteurs sont globalement assez réticents à en planter. Le premier défi donc est de réussir à faire changer l'état d'esprit sur le bocage en touchant le plus d'agriculteurs possibles que ce soit en plantation ou en gestion du bocage, et de créer ainsi un bouche-à-oreille favorable.</p> <p>En plus des bénéfices environnementaux avérés et bien connus, les haies peuvent apporter des services aux exploitations agricoles : protection du bétail face aux intempéries, lutte contre les dégâts de campagnols terrestres, production de fourrage ponctuel les années de sécheresse (par les feuilles), limitation du dessèchement des cultures par le vent, valorisation en bois de chauffage, litière alternative à la paille de céréales...</p>				

Replantation de bocage répond aux enjeux ciblés sur les zones prioritaires :

- transferts de phosphore, azote et pesticides
- érosion des sols

Par ailleurs, l'enquête auprès des agriculteurs menée par l'EPAGE Loire-Lignon, a conclu que 33 % des exploitations ont déjà des haies, 5,5 % ont uniquement des bordures de bois et 41 % n'ont pas de bocage (20 % NSPP). Les haies sont souvent taillées, élaguées ou éparées régulièrement. Très peu s'en servent de bois de chauffage, broyage, paillage. L'enquête a d'ores et déjà permis d'identifier 23 agriculteurs intéressés par de la replantation. De plus, 34 exploitants souhaitent être recontactés sur le sujet du bocage.

### Description et ciblage des actions

#### - Action 1 – Diagnostic et restauration du bocage

Animation territoriale pour rallier des agriculteurs volontaires sur les zones prioritaires  
La recherche d'agriculteurs volontaires pour replanter des haies pourra se faire via l'EPAGE Loire Lignon, Mission Haies (Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes) ; mais aussi de Haute-Loire Bio et Chambre d'Agriculture de Haute-Loire qui pourront faire profiter de leur réseau pour faire remonter des volontaires. L'EPAGE Loire-Lignon pourra également s'appuyer sur l'enquête préalablement citée pour recruter des volontaires. Les techniciens de rivières et technicienne zones humides seront également formés par Mission Haies AuRA aux enjeux de la restauration du bocage pour pouvoir informer et potentiellement recruter des exploitants pour un projet de plantation. En effet, dans le cadre du programme de restauration des ripisylves et de mise en défens des berges une logique de cohérence à l'échelle de l'exploitation pourra être conduit afin d'intervenir simultanément sur la ripisylve et sur le bocage. La formation sur sera également ouverte aux employés des collectivités, aux partenaires et aux élus dans une logique de « territoire ».

#### Diagnostic bocager individuel et accompagnement individuel

Chez les agriculteurs volontaires, Mission Haies AURA conduira un diagnostic bocager de l'exploitation et déterminera le linéaire de haies opportun à planter en fonction de l'enjeu « agriculture/eau ». Elle conseillera utilement sur la gestion des haies en place pour augmenter le linéaire global. Mission Haies AuRA prendra en compte les caractéristiques pédoclimatiques, le type de production et les enjeux envers les milieux aquatiques pour déterminer les essences à utiliser, la localisation pertinente de l'implantation en fonction de la morphologie de la parcelle et du type de couvert. Ce diagnostic bocager pourra également être intégré à un diagnostic individuel d'exploitation et être un volet supplémentaire.

Le conseil de l'agriculteur par la mission haies sera donc intégralement pris en charge. Afin de favoriser une implication plus importante des agriculteurs dans la restauration des haies la solution qui leur sera prioritairement proposée impliquera qu'ils plantent eux-mêmes les arbres et qu'ils participent financièrement à l'achat du paillage. Toutefois, afin d'atteindre les objectifs annuels de plantation une seconde solution « clé en main » sera proposée aux exploitants avec une prise en charge intégrale de l'opération de plantation (maîtrise d'ouvrage et financement) par l'EPAGE Loire-Lignon. Les critères d'éligibilité de cette solution restent à définir avec les partenaires locaux mais pourrait consister en un minimum de linéaire sur le total jugé prioritaire à l'échelle de l'exploitation. Dans tous les cas, l'entretien sera à charge du bénéficiaire de l'action.

#### Végétal local et implantation des haies

Les arbres pourront être produits par un pépiniériste sous marque « végétal local », achetés par l'EPAGE Loire-Lignon en groupement de commande.

En fonction de la solution retenue avec l'agriculteur : soit les plants lui seront revendus subventions déduites ainsi l'agriculteur devra s'acquitter du reste à charge, soit l'EPAGE Loire-Lignon prendra l'intégralité du coût à sa charge.

#### - Action 2 : Valorisation du bois bocager (démonstration d'outils d'entretien des haies et/ou de valorisation du bois bocager sous forme de plaquettes en litière et bois énergie / coordination avec partenaire) - Terminée

#### Démonstration d'un plan de gestion bocager et utilisation de matériel

En partenariat, la FDCUMA 43 et la Mission Haies AuRA réaliseront un plan de gestion bocager simplifié et une démonstration de matériel chez un agriculteur volontaire.

Chez cet exploitant la Mission Haies Auvergne quantifiera la ressource bocagère et la mettra en adéquation avec l'utilisation en litière, par la réalisation d'un plan de gestion. Ce plan de gestion permettra de définir la typologie du bocage présent, de mesurer les productivités individuelles, de mesurer les linéaires de haies, de décrire les pratiques de gestion existantes et de définir les rôles agro-écologiques joués. Des mesures de gestion seront

## AR Prefecture

proposées à l'exploitant 1 volume prélevable annuel, gestion durable à réaliser, plantations envisageables pour compléter les rôles agro-écologiques du bocage.

La FDCUMA 43 préparera un chantier de coupe durable pour la démonstration : marquage de la coupe, choix des outils de coupe, étude de l'itinéraire technique pour la valorisation en litière.

Essai litière

La chambre d'agriculture 43 fera un suivi d'un essai litière chez un exploitant volontaire en remplacement partiel de paille.

Le chantier sera le support de communication de l'animation collective.

Celle-ci sera organisée en 2 sessions de 3 ans : 2021, 2022 et 2023 pour la première session et 2024, 2025 et 2026 pour la deuxième.

La Chambre d'Agriculture 43 conduira l'expérimentation sur l'utilisation de petits volumes de plaquettes pour la litière des animaux. L'expérimentation sera orientée sur des lots de petits animaux (veaux et génisses d'élevage). La Chambre d'Agriculture accompagnera l'exploitant pour l'utilisation de cette nouvelle litière. Il s'agira principalement de vérifier le salissement des animaux et la souillure de la litière, afin de décider avec l'exploitant de la nécessité d'ajouter des plaquettes à la litière. Le suivi sera effectué durant tout l'hiver, jusqu'à la sortie des bêtes

Mission Haies Auvergne suivra également l'essai et proposera une formation à la gestion et valorisation des haies aux techniciens de rivières, employés communaux, élus et partenaires.

**Cette action ne sera pas poursuivie sur 2024-2026 car cette action s'essouffle mais proposition d'une nouvelle action (cf action 4)**

- **Action 3 (pour mémoire) : Mise en défens des berges et replantation de ripisylves**

Dans le cadre du volet « milieux aquatiques », l'EPAGE Loire-Lignon va conduire un programme de mise en défens des berges et de replantation de ripisylve sur les secteurs prioritaires où les cours d'eau en sont dépourvus. Même si cette action répond en premier à l'enjeu de restauration des habitats et au besoin d'ombrage sur certains cours d'eau, sur d'autres bassins en risque pesticides comme le Chalon et l'Ance du Nord notamment, le rôle de frein aux transferts des intrants aux cours d'eau est clairement mis en avant.

- **Nouvelle Action 4 : Animation et accompagnement collectif d'un groupe d'agriculteurs en faveur de changement de pratiques bocagères et sylvo-pastorales :**

### Objectifs

Favoriser une dynamique autour du bocage ; Préserver le maillage existant ; Restaurer le maillage ; Réduire les transferts ; Améliorer la rétention de l'eau.

Depuis plusieurs années, la FDCUMA, la Mission Haies AuRA et la Chambre d'Agriculture 43 travaillent ensemble dans le cadre des contrats territoriaux afin de mobiliser la profession agricole autour des enjeux du bocage au sein des exploitations. Jusqu'ici, les 3 organismes proposaient, une animation à 3 voix sur la gestion et la valorisation du bocage en agriculture et le suivi d'un essai sur la valorisation de la plaquette comme litière dans les bâtiments d'élevage. Des territoires et des fermes vitrines peuvent, désormais, être mobilisés pour parler de cette démarche.

Force est de constater que les exploitants se questionnent sur la place et la gestion de l'arbre dans leurs systèmes. Il nous apparaît aujourd'hui opportun d'aller plus loin dans notre accompagnement en mobilisant un groupe de 4 exploitations chaque année, via les têtes de réseau.

Plusieurs actions sont proposées :

- Une sensibilisation technique collective aux enjeux du bocage pour leurs exploitations (rôles agronomiques, rôles environnementaux et hydrologiques, plantation, valorisation...)
- Un accompagnement individuel complètera la mobilisation et sensibilisation collective des agriculteurs. En effet, un plan de gestion bocager et sylvo-pastoral simplifié à l'échelle de l'exploitation sera mené. L'objectif est bien d'établir un état des lieux de la ressource et de sa/ses gestion(s) pour définir un programme d'action
- Les conclusions et préconisations du diagnostic aboutiront à des actions collectives (chantier de coupe, chantier de déchetage, réception des plants) et individuelles (plantation). Les changements de pratiques résultant de ces actions seront suivis par un technicien chambre d'agriculture et MH AuRA.

Avec cette action la FDCUMA, la Mission Haies Auvergne et la Chambre d'Agriculture 43 souhaitent lancer une dynamique de gestion du bocage sur le long terme et pérenne.

### Objectifs du CT LAV

- Accompagner les agriculteurs vers l'implantation d'éléments paysagers limitant les transferts et l'érosion des sols

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

**Rappels du SAGE Loire Amont**

Objectif général 1 : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Enjeu D.1 : Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Disposition D.1.2. : Réduire les apports et limiter le transfert au réseau hydrographique du phosphore et de l'azote d'origine agricole

Enjeu C.2 : Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Disposition C.2.5 : Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires

**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Enjeu 2: Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 2.4: Améliorer la connaissance, maîtriser et réduire les 

Disposition n°2.4.2: maîtriser et réduire les phytosanitaires à l'échelle du BV

Actions	MO	Coût total T.T.C
Action 1	EPAGE LL	40 824 €
Action 2	FDCUMA	0 €
Action 3	EPAGE LL	Pour mémoire
Action 4	CDA 43	40 092 €
	Missions Haies	30 000 €
	FDCUMA	14 976 €

**TOTAL****125 892 €**

Phasage	MO	2024	2025	2026
Action 1	EPAGE LL	13 608 €	13 608 €	13 608 €
Action 2	FDCUMA	0 €	0 €	0 €
Action 3	EPAGE LL			
Action 4	CDA 43	13 364 €	14 364 €	14 364 €
	Missions Haies	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	FDCUMA	4 992 €	4 992 €	4 992 €

**Répartition budgétaire****41 964 €****42 964 €****42 964 €****Partenaires financiers****Partenaires techniques**

Financeurs	Taux d'aide	
AELB	50 %	- Pignol Ag'Sys' - Agriculteurs - FD CUMA - ETA - Réseau Bio Aura
	%	

\*

**Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
-	-

B1e	<b>MAINTENIR UNE COUVERTURE PERMANENTE DES SOLS</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	GDA du Forez Emblavez (GIEE los Bons Prats) - Haute-Loire Conseil Elevage - Chambre d'Agriculture de Haute-Loire	
<b>Type de projet</b>		Diagnostic individuel
	X	Animation collective
	X	Expérimentation
		Démonstration
<b>Territoire concerné</b>	<b>Ensemble du territoire du CT LAV avec une priorisation sur les zones A, B, C, D</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Chalon, Suisse, Loire, Arzon, Ance du nord amont et aval, Foletier</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>		
<p>La répartition des cultures de céréales sur le territoire du Contrat Territorial est uniforme et représente environ 8000ha (source DRAAF AuRA, PAC 2018). Néanmoins, il semblerait que la proportion de céréales parmi les cultures soit la plus importante sur les zones A, B, D et E. Sur ces zones, les enjeux de réductions des usages et des transferts macropolluants et pesticides sont notamment retenus. Les prairies ont tendance à être délaissées au profit de la culture du maïs ensilage. L'implantation des prairies surtout en semis direct s'avère compliqué. De façon concrète, il est constaté des échecs de semis de prairies en fin d'été, induits par des périodes de sécheresse de plus en plus marquées sur les mois d'août et septembre. Le réchauffement climatique permet une pousse de la végétation a des périodes hivernales ce qui est nouveau. Par ailleurs, le semis des prairies qui semblait être une pratique acquise, ne l'est en fait pas sur le terrain. Les agriculteurs se sont aperçus de l'importance de la réussite du semis des prairies dans la rotation pour garantir la levée de l'intégralité des espèces semées, la productivité du mélange, sa qualité et sa pérennité. Or, l'utilisation d'espèce à implantation lente ne facilite pas la tâche et ce d'autant plus dans un contexte climatique très incertain et avec une multitude d'itinéraires techniques possibles.</p> <p>Le GIEE Les Bons Prats, Haute-Loire Conseil Elevage et la chambre d'agriculture 43 travaillent tous les trois sur ces problématiques d'implantations de couverts végétaux et prairies à flores variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haute-Loire Conseil Elevage travaille avec un objectif d'assurer une alimentation la plus qualitative et quantitative possible pour les bovins ;</li> <li>- La Chambre d'Agriculture travaille sur tous les aspects des productions végétales depuis des années et possède des références techniques fortes ;</li> <li>- le GIEE Los Bons Prats travaille depuis 3 ans sur le renforcement de la résilience des systèmes agricoles du Forez-Emblavez face au changement climatique. Composé de 17 exploitations dont 6 en AB, l'objectif général est l'amélioration de l'autonomie des exploitations et notamment sur les prairies à flore variée longue durée.</li> </ul>		
<b>Description et ciblage des actions</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 1 : Expérimentation sur le pâturage d'hiver – MO : Haute-Loire Conseil Elevage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir d'une couverture du sol</li> <li>- Développer les surfaces en herbe en promouvant le pâturage</li> <li>- S'adapter au changement climatique en changeant ses pratiques</li> </ul> </li> <li>• Suivi d'exploitation sur 5 sites renouvelés au bout de 3 ans, soit sur 6 ans au total : avec le changement climatique, la végétation pousse jusqu'au mois de décembre et souvent à partir de mi-février. L'expérimentation propose de mettre en place des couverts végétaux sur 5 sites, de mesurer les rendements observés afin de pouvoir faire pâturer des vaches à des périodes où elles sont habituellement en stabulation nourries à l'ensilage.</li> </ul>		

04 plateformes seront mises en place pour 2024-2026 selon 4 modalités :

1 - Valorisation du pâturage d'automne et d'hiver par un apport de fertilisant organique optimisé.

2 - Valorisation du pâturage d'automne et d'hiver par un apport de fertilisant minéral optimisé.

3 - Pâturage tardif avoine, colza, chicorée, vesce en semis de printemps.

4 - Pâturage couverts végétaux agronomiques.

Environ 40 jours /an seront nécessaires + analyses

- Les gains espérés :
  - Amélioration de l'autonomie alimentaire par augmentation des surfaces pâturées
  - limitation de l'érosion, augmentation des systèmes racinaires structurants captant l'azote et le phosphore.
  - Gain agronomique
  - Changement de pratiques vers un pâturage hivernal pour compenser le manque d'herbe sur la période estivale

### Action 2 : Expérimenter l'implantation d'une prairie temporaire sous couvert d'une céréale, à 2 dates de semis – Chambre d'agriculture de Haute-Loire – **action terminée**

- Objectifs :
  - augmenter la couverture du sol, réduire le travail du sol ⇒ limiter les risques de transferts et d'érosion du sol
  - valorisation des excédents de fertilisation par la prairie implantation plus précoce des prairies permettant de sécuriser l'exploitant face aux pertes de fourrages dans le contexte de changement climatique

- Expérimentation sur une parcelle différente par an :

Les prairies temporaires seront implantées sous couvert d'une céréale soit en automne au moment du semis, soit au printemps dans la céréale déjà développée. Cette technique permet l'impasse en traitement herbicide : la prairie limitera la prolifération des adventices dans la céréale. Suite à la récolte de la céréale, la prairie déjà implantée pourra être exploitée dès la fin de la première année. Le choix des espèces prairiales portera sur un mélange varié riche en légumineuses pour une durée de 3 ans minimum. Cette période permet de rompre le cycle des maladies des céréales et donc d'éviter le recours aux fongicides pour les prochaines cultures.

Pour les modalités de semis d'automne, il est nécessaire de vérifier si le matériel conventionnel de semis des céréales est adapté ou au contraire, s'il est nécessaire d'avoir un semoir disposé d'une double trémie avec une double descente de semis. Pour les semis de prairie au printemps, il sera fait appel à une herse étrille équipée d'un semoir électrique.

- Mesures

Notations de peuplement à la levée, à la sortie de l'hiver, de la céréale et de la prairie, mesure de rendement de la céréale à la récolte, reliquats azotés sortie hiver et post récolte, analyse de sol ...  
10 jours par an seront nécessaires à la mise en œuvre du protocole et du suivi.

Visite de parcelle/communication

Chaque année une visite de parcelle sera organisée, au printemps, permettant d'observer la qualité d'implantation de la prairie et la productivité de la céréale. En amont de la journée la CDA43 mobilisera la profession en faisant paraître des articles de presse et en invitant les agriculteurs individuellement par mail. En dernière année une synthèse pluriannuelle sera rédigée et diffusée sur l'ensemble des exploitations.

2 jours en année 1 et 2 et 3 jours en année 3, seront consacrés à la communication.

### Action 3 : Comparaison des itinéraires et modes de semis de prairie – MO GDA Forez- Emblavez

- Objectifs :
  - comparer les différentes techniques de semis- de prairies afin d'optimiser la réussite du semis
  - limitation de l'érosion du sol par réduction du travail du sol (semis direct...)
  - développer les surfaces en herbe ; implanter les prairies à flores variées pour plus de 6 ans

Mobilisation d'agriculteurs volontaires et de partenaires techniques afin de trouver les parcelles, les matériels spécifiques et définir le protocole détaillé avec l'ensemble des acteurs.

## AR Prefecture

Mises en place d'expérimentation sur 2 sites pendant 6 ans dans le but de comparer les différentes techniques de semis (semis direct, à la volée) afin d'optimiser la réussite du semis.

Mesures annuelles de couverture du sol aux périodes clés, de rendement de prairie. Estimation de la qualité du sol en début et fin d'expérimentation (test bêche ou fosse pédagogique)

Compilation des données chaque année par le biais d'une fiche synthétique et à l'issue de la fin d'expérimentation (fiche de capitalisation sur l'ensemble des années)

Communication des résultats via des articles dans le journal et envoi au groupe de travail agricole du CT LAV.

4 demi-journées de vulgarisation (2 en début, 2 en fin d'expérimentation).

**Nouvelle Action 4 : Essai : Planter une inter-culture entre une culture d'hiver et une culture de printemps.**

### Objectif

- Favoriser la couverture des sols
- Réduire la pression en adventices, et limiter le recours aux pesticides ;
- Préserver la structure des sols ;

Sur le bassin versant Loire et ses Affluents Vellaves les exploitations en polycultures élevages produisent des céréales et du maïs essentiellement pour l'autoconsommation. La rotation comprend également des prairies temporaires et de la lentille. La période d'inter-culture peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau principalement du fait de l'absence de couverture du sol.

La chambre d'agriculture propose de porter un essai sur l'implantation d'inter-cultures pour :

- Préserver la structure et la fertilité des sols ;
- Recycler les éléments fertilisants et éviter qu'ils soient entraînés vers la ressource en eau ;
- limiter le salissement des parcelles, c'est-à-dire limiter la pousse d'adventices et donc limiter ensuite le recours aux herbicides ;
- Produire un fourrage d'appoint pour l'exploitant.

Cet essai devra permettre de travailler sur le type de couverts, en effet dans un contexte de changement climatique, le choix du couvert reste une question prépondérante. Les agriculteurs raisonnent la pratique en fonction des bénéfices agronomiques et du poids des charges de la pratique. Les techniques d'implantation sont également à travailler, vaut-il mieux planter le couvert en sur-semis ? en semis direct ? après travail superficiel du sol ? Enfin la destruction du couvert reste un enjeu pour la qualité de l'eau, aujourd'hui la destruction chimique est la plus répandue, pouvons-nous trouver une technique mécanique qui ne pénalise pas la culture suivante ?

45 jours de travail environ

### Objectifs du CT LAV

- Augmenter la part d'exploitation bio sur le territoire
- Accompagner les agriculteurs vers le développement de pratiques qui limitent les transferts de polluants et l'érosion des sols
- Développer les surfaces en herbe
- Favoriser la mise en place de leviers agronomiques pour réduire l'usage des intrants et évoluer vers des pratiques et de systèmes vertueux
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu D: Améliorer la qualité physico-chimique des eaux de bassin

Objectif général 1 : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Disposition D.1.3 : poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaires, notamment agricoles sur le Plateau du Devès et de l'Yssingelais

## Enjeu 2: Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 2.3 : poursuivre les efforts de maîtrise de pollution d'origine agricole

Disposition n°2.3.5: Prévenir et lutter contre l'érosion des sols

Actions		MO	Coût total T.T.C	
Action 1		HLCE	52 128 €	
Action 2		CDA 43	0 €	
Action 3		GDA Forez-Emblavez	49 464 €	
Nouvelle Action 4		CD 43	28 980 €	
<b>TOTAL</b>			<b>130 572 €</b>	
Phasage	MO	2024	2025	2026
Action 1	HLCE	19 216 €	16 456 €	16 456 €
Action 2	CDA 43	0 €	0 €	0 €
Action 3	GDA Forez-Emblavez	15 552 €	15 552 €	18 360 €
Action 4	CDA 43	6 600 €	6 600 €	6 600 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>41 368 €</b>	<b>38 608 €</b>	<b>38 608 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>		
Financeurs	Taux d'aide		- Pignol Ag'Sys' - Agriculteurs - FD CUMA - ETA	
AELB	50 %			
	%			
*				
Indicateurs d'évaluation				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
-		-		

B1f	PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES AGRICOLES			
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon			
Type de projet		Diagnostic individuel		Réalisation d'aménagements
	X	Animation collective		Réalisation d'études
		Expérimentation		Structuration de filière
		Démonstration		Autres
Territoire concerné	Ensemble du territoire du CT LAV avec une priorisation sur les zones F et G			
Masse d'eau		Ance du nord amont et Semène amont		
Contexte et problématiques				
Les bassins versants des principaux affluents (Ance du nord, Semène, Arzon, Suissesse, Ramel et Sumène) présentent des secteurs d'altitude (au-dessus de 1000m) encore relativement riches en zones humides (en particulier pour les deux premiers).				

Or les surfaces agricoles occupent une surface de 44 % du bassin versant (67 658 ha sur 154100ha), les agriculteurs sont donc les premiers gestionnaires des zones humides. Les orientations techniques agricoles sont en polyculture élevage, majoritairement tournées bovin lait donc d'un premier abord plutôt favorable à la préservation de ces milieux. La SAU est composée de 62 % de surfaces toujours en herbe et de 38 % de terres arables en moyenne avec des fortes disparités géographiques. Les terres arables sont composées de 39 % de prairies temporaires, 32 % de céréales à paille, 12 % de maïs ensilage, et 13 % d'autres (légumineuses, petits fruits, ...). Les prairies permanentes ont chuté de 18 % en 20 ans. Entre 1998 et 2018, le nombre d'exploitations a baissé de 139 % quand la surface agricole utile n'a perdu que 12 % (cf. diagnostic agricole territorialisé).

Sur les zones F et G (Haut-Forez, Haut-Pilat) très riches en zones humides à vocation agricole, le diagnostic a révélé un enjeu important sur la gestion du pâturage en prairies humides. Le piétinement des troupeaux participe à la pollution diffuse de l'eau et au problème de morphologie. L'enquête expert a révélé que les éleveurs avaient encore des à priori négatifs (nids à parasite, fourrage de mauvaise qualité) sur les prairies humides. Ils cherchent à les drainer plutôt que d'en tirer les bénéfices (décalage de fourrage dans la saison, stockage d'eau, refuge de biodiversité...). Un besoin de sensibilisation et de valorisation de ces zones humides se fait grandement sentir.

### Description et ciblage des actions

#### - Action 1 : organisation d'un concours des pratiques agro-écologiques

Organisé dans le cadre du Concours Général Agricole, le « Concours des Pratiques Agro-écologiques » récompense chaque année les agriculteurs mettant en œuvre les meilleures pratiques leur permettant d'en tirer profit dans leur activité de production tout en apportant une contribution active à la préservation écologique des territoires. Deux sections sont proposées aux agriculteurs candidats :

- « Prairies & Parcours » : évaluation des pratiques agro-écologiques mises en œuvre par les éleveurs sur leurs prairies non semées, de fauche ou de pâture, et leur contribution à l'alimentation de leur troupeau.
- « Agroforesterie » : évaluation des systèmes agroforestiers mis en place ou gérés par les agriculteurs, et de leur capacité à valoriser l'écosystème issu de cette association en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Dans le cadre du contrat territorial Loire et Affluents Vellaves, l'EPAGE Loire-Lignon souhaite conduire un concours sur la section « Prairies & Parcours » sur la thématique « prairies humides ».

L'objectif est de contribuer à changer de regard sur les zones humides qui sont vue de façon trop négatives et de promouvoir le développement des prairies naturelles et l'amélioration de la gestion du pâturage.

L'EPAGE Loire-Lignon a identifié la vallée de l'Ance, dans le département du Puy-de-Dôme, pour l'organisation des premières éditions du concours des « Prairies humides » du CT Loire et Affluents Vellaves en année 2&3.

Une seconde session du concours pourra être organisée sur le secteur du Meygal (potentiellement en mutualisation avec le CT Lignon du Velay). Cette seconde session, sur les années 4 et 5 du CT, pourrait être ouverte sur les deux sections « Prairies et Parcours » et « Agroforesterie ». En effet, le massif du Meygal présente un réseau bocager et un maillage de prairies humides encore bien préservés.

La préparation du concours va demander un temps d'animation important de la part de l'animateur agricole de l'EPAGE Loire-Lignon. Des accords de principe ont été formulés par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, le Conservatoire d'Espace Naturel d'Auvergne, le Conservatoire Botanique du Massif Central et le Groupement des Agriculteurs Bio du Puy-de-Dôme (Bio 63) pour participer à la promotion du concours, certains au jury et à la mobilisation des agriculteurs.

#### - Action 2 : animation collective sur l'optimisation de la gestion du pâturage en zones humides

En complément de l'amélioration de l'image de ces milieux par le grand public au travers de la valorisation conduite par le concours des pratiques agro-écologiques, il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans l'acquisition de techniques et de savoir-faire indispensables pour gérer durablement les zones humides.

L'objectif est de contribuer à changer de regard sur les zones humide en favorisant leur pleine intégration dans le système fourrager, en limitant leur dégradation, en sensibilisant à la mise en défens, en apprenant à pâturer au bon moment et avec les bonnes pratiques, à connaître le contexte réglementaire, etc.

Comme indiqué précédemment, deux secteurs sont clairement identifiés comme prioritaires concernant la gestion des zones humides : le Pilat et le Forez.

Le plateau de StGenest-Malifaux fait l'objet depuis de nombreuses années d'une animation territoriale sur cette

bénéficiaire par le PNR du Pilat dans le cadre de plusieurs démarches : MAEt Prairies humides, PÂtur'en Pilat et Projet de PSE du Haut-Pilat (en cours voir action 3).

La vallée de l'Ance du Nord est également très riche en zones humides à vocation agricole, toutefois ce secteur n'a que très peu fait l'objet d'animation agricole, comme cela a pu être le cas sur les Hautes-Chaumes du Forez, secteur d'estives riche en sites N2000. Aussi, c'est sur cette masse d'eau que seront particulièrement concentrées les actions.

Des journées d'animation à destination des agriculteurs avec l'apport de plusieurs organismes (Chambre d'agriculture, CEN dans le cadre de la cellule d'assistance technique, CBNMC en tant d'appui technique...) auront lieu sur les zones prioritaires pour les zones humides.

#### Action A3 (pour mémoire) : étude du projet de Paiement pour Services Environnementaux

Le PNR du Pilat conduit actuellement une étude, dont le rendu est prévue pour mars 2021, afin d'élaborer un projet test de Paiement pour Services Environnementaux. L'objectif est donc de rétribuer les agriculteurs pour les bénéfices qu'ils apportent à l'environnement, la qualité de l'eau et la biodiversité de par leur activité.

Le PNR du Pilat a été sélectionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour conduire cette étude de préfiguration avec un projet clairement tourné vers la gestion des zones humides. Le lien entre le projet de PSE du PNR du Pilat et le CT Loire et Affluents Vellaves est donc très fort puisque cet enjeu est fortement identifié sur ce territoire, l'EPAGE est ainsi pleinement partenaire du projet.

La sélection des projets retenus par l'Agence de l'Eau aura lieu en mars 2021 pour une contractualisation et un premier paiement dès l'année 2021.

### Objectifs du CT LAV

- Améliorer la gestion des zones humides agricoles
- Développer et promouvoir les surfaces en herbe
- Limiter le piétinement des berges
- Accompagner les agriculteurs vers le développement de pratiques qui limitent les transferts
- Optimiser les capacités de stockage des effluents d'élevage
- Accompagner les agriculteurs des investissements pour des matériels d'épandage spécifique

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la conservation et la préservation des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la protection et la préservation des zones humides

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 1 : préservation et restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux aquatiques  
Enjeu 2 : Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides  
Objectif général 2.1 : Limiter les émissions et flux de phosphore participant à l'eutrophisation des retenues

Disposition 1.1.7: informer et sensibiliser sur la préservation des zones humides

Disposition 2.1.2: promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation et limiter les surplus agricoles de matières phosphorées.

**Actions**

**MO**

**Coût total T.T.C**

AR Prefecture			
Action 1		EPAGE LL	6 600 €
Action 2		EPAGE LL	3 360 €
Action 3		PNR Pilat	Pour mémoire
<b>TOTAL</b>		<b>9 960 €</b>	
Phasage		2024	2025
Action 1		2 200 €	2 200 €
Action 2		0 €	1 680 €
Action 3		0 €	0 €
Répartition budgétaire		2 200 €	3 880 €
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financiers	Taux d'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CEN Auvergne et RA</li> <li>- CBNMC</li> <li>- Chambres d'agriculture 63 &amp; 43</li> <li>- Bio 63</li> <li>- HLBIO</li> </ul>	
AELB	50 %		
*			
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
		-	

B1g	<b>ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU - ANNULÉE</b>		
Identité du maître d'ouvrage	Haute-Loire Biologique - EPAGE Loire-Lignon – Chambre d'agriculture de Haute-Loire		
Type de projet		Diagnostic individuel	Réalisation d'aménagements
	X	Animation collective	Réalisation d'études
		Expérimentation	Structuration de filière
		Démonstration	Autres
Territoire concerné	<b>Ensemble du territoire du CT LAV avec une priorisation sur les zones A,B,C,F et G</b>		
Masse d'eau	<b>Chalon, Loire, Arzon, Ance du nord amont et aval, Semène amont, Tranchard, Foletier, et Suisse</b>		
Contexte et problématiques			
<p>Sur le territoire Loire et Affluents Vellaves, les effets du changement climatique sont déjà perceptibles avec une baisse significatives du nombre de jour de gel et une irrégularité dans la répartition des précipitations. Aujourd'hui, plusieurs bassins du territoire sont déjà considérés à risques quantitatifs (Tranchard, Arzon, Suisse, Ran).</p> <p>Les études réalisées dans le cadre du SAGE Loire amont a identifié l'usage d'alimentation en eau potable (AEP) comme étant quasiment l'unique prélèvement d'eau sur son territoire. Toutefois, la part d'utilisation agricole de cet usage a été estimée à près de 4 millions de m<sup>3</sup>/an pour l'élevage avec 2/3 de ce volume fournis via le réseau AEP.</p> <p>Par ailleurs, les études datent d'une quinzaine d'années et l'on constate aujourd'hui une augmentation des surfaces irriguées et des forages sur le territoire du SAGE Loire-Amont. Aussi, pour actualiser ces données l'EPAGE Loire-Lignon souhaite conduire une étude quantitative sur la ressource en eau et l'adaptation aux besoins (étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) qui sera lancée au cours de la première année du CT pour une durée de 18 à 24 mois (cf. FA-B4a).</p> <p>Par ailleurs, le diagnostic agricole du contrat fait clairement apparaître que le maïs s'est beaucoup développé sur le territoire (en rapport avec la baisse des STH) et notamment sur les secteurs du Velay granitique (secteur E) et de Saint Paulien (secteur A), qui présentent une proportion de maïs (consommateur en eau) au sein des cultures la plus importante.</p>			
Description et ciblage des actions			

Reçu le 01/12/2023  
 Cette action vise à :

- Faire évoluer les pratiques des agriculteurs vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la préservation de la ressource en eau en particulier ;
- Lever les freins psychologiques qu'ont certains agriculteurs à propos du passage en bio (peur de voir le rendement diminuer, d'avoir des cultures « sales », du manque d'azote, etc.) grâce à l'acquisition de références techniques et à des discussions avec des agriculteurs bio ;
- Générer une dynamique d'échange sur le territoire, décroiser l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle ;
- Pérenniser les exploitations récemment converties et limiter les risques de déconversion, afin que ces exploitations puissent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- Encourager des systèmes de production adaptés au changement climatique ;

Haute-Loire Biologique, pour le compte du réseau bio (ARDAB + Bio 63), animera des groupes d'échange de pratiques. Le collectif est une force pour faire évoluer les pratiques. Les producteurs peuvent échanger, obtenir un regard extérieur sur les pratiques, s'inspirer des démarches de leurs pairs. La circonscription géographique des groupes est importante pour mobiliser les producteurs : ils se déplacent plus facilement si les visites sont à proximité, ils partagent un même contexte pédoclimatique, etc. L'animateur aura pour rôle de faire émerger les thématiques, de favoriser la dynamique du groupe, d'animer les échanges, d'organiser au besoin des interventions d'experts sur des sujets précis.

L'animation de groupe est une action de longue haleine, elle suppose de maintenir des agriculteurs mobilisés sur le long terme. Pour cela il faut leur consacrer du temps au téléphone ou en physique, leur envoyer de l'information, les inviter à des événements organisés par des partenaires afin qu'ils puissent se dire que quelque chose se passe et que ça les concerne.

En lien avec d'autres groupes d'agriculteurs prévus dans le cadre du CT, Haute-Loire Biologique animera un groupe d'amélioration des pratiques en gestion de l'eau – Secteurs Emblavez, Haut-Pilat, Saint-Paulien, Craponne sur Arzon, Haut-Foréz

Le contenu de ces groupes sera affiné au cours du contrat en lien avec plusieurs éléments :

- Les attentes des producteurs du territoire qui devront être recueillies en première année d'animation collective afin d'allier enjeux du territoire et intérêts des producteurs
- Les évolutions réglementaires en matière de gestion de l'eau, d'agriculture biologique, etc.
- Cadre de l'action : Les épisodes de sécheresse malgré le réservoir d'eau que constitue le Devès interrogent les producteurs : comment s'adapter au déficit hydrique ? Comment stocker l'eau ? Quelles sont les besoins en eau des plantes ?
- Les objectifs de cette action :
  - Sensibiliser les producteurs à la gestion de l'eau sur les volets quantitatif et qualitatif
  - Repérer des démarches « à risque »
  - Valoriser des expériences innovantes en matière de gestion durable de la ressource en eau
- Les actions qui seront menées dans le cadre de ce projet :
  - Mobilisation des producteurs sur le thème : réalisation de supports de communication.
  - Organisation de formation « préserver la ressource en eau », « qualité de l'eau pour l'abreuvement du troupeau » avec l'intervention d'un expert technique
  - Organisation de journées techniques ou de visite chez des producteurs du groupe pour observer les installations mises en place
  - Mise en place de démarches collectives à la demande du groupe (achat groupé, etc.)

Les sujets abordés pourront concerner : la qualité de l'eau pour l'abreuvement du troupeau, les solutions techniques pour stocker l'eau de pluie, etc.

#### - Action 2 : Expérimentation de doubles cultures méteil/cultures estivales – MO Chambre d'agriculture 43

Vu le développement des cultures de maïs et la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire dans un contexte de changement climatique, il paraît pertinent de proposer une alternative à la culture du maïs permettant de travailler sur les économies d'eau mais également :

- La couverture des sols, permettant ainsi de réduire les risques de lessivages, ruissellement, érosion ;
- Le raisonnement des intrants, avec en priorité les apports en fertilisation organique et minérale, mais

La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire, propose de mettre en œuvre un essai changement de pratiques et adaptation au changement climatique. Cet essai consistera à substituer une partie des productions de maïs par la mise en place de deux cultures annuelles. Permettant ainsi une couverture des sols sur une période plus importante dans l'année. Les cultures choisies seront moins consommatrices en eau. Les apports en fertilisant seront mieux répartis dans l'année et il n'y aura pas de retournement du sol, évitant ainsi les risques de lessivage. Ces deux cultures successives peuvent être conduites sans l'usage d'herbicide. Recherche de la parcelle sur les secteurs A ou E, au sein d'une exploitation dont le système fourrager est basé sur le maïs ensilage.

- Protocole :

À l'automne, implantation de 3 méteils d'hiver différents (céréales + protéagineux) pour tester leur comportement agronomique et leur valeur alimentaire. Les espèces et les variétés seront choisies en fonction de leur tolérance aux maladies, afin d'éviter les traitements. Ces méteils seront conduits sans désherbage chimique et une fertilisation organique sera préférée à une fertilisation minérale. Le méteil sera récolté au printemps à 750°C cumulés.

Au printemps, en post récolte du méteil et dans un objectif de maximiser la couverture des sols, 3 cultures de dérobées estivales seront implantées (sorgho fourrager, moha...) sans travail du sol et sans utilisation de produits phytosanitaires, avec un apport en effluent d'élevage.

- Suivi :

- Analyse de sol et reliquats d'azote pré et post culture afin d'être au plus juste pour l'apport en fertilisants organiques.
- Notations de peuplement à la levée, à la sortie de l'hiver. Mesure de rendement pré-récolte. Échantillonnage pour détermination des valeurs alimentaires en laboratoire. Notation maladies pour vérifier la tolérance des espèces et variétés retenues.

- Communication :

Chaque année 2 visites de parcelle seront organisées, avant récolte des méteils et avant récolte des cultures estivales, afin de présenter et diffuser l'essai et ses résultats.

En amont de la journée la CDA43 mobilisera la profession en faisant paraître des articles de presse (Haute-Loire paysanne) et en invitant les agriculteurs individuellement par mail (suivant le renseignement de la base de données CDA43 et FDCUMA).

Cet essai sera conduit l'année 3 du contrat territorial, les 2 années précédentes cet essai est réalisé sur le territoire du contrat Territorial Haut-Allier. En effet, ces 2 territoires convergent d'un point de vue pédoclimatique (Vallée de l'allier et Vallée de la Loire) et disposent de points communs sur les enjeux qualité et quantité de la ressource en eau. Il est donc proposer de mutualiser l'essai sur les territoires Haut-Allier et Loire et affluents vellaves.

L'essai sera donc conduit durant 3 ans afin de conforter les résultats.

En dernière année, une synthèse pluriannuelle sera rédigée et diffusée sur l'ensemble des exploitations des deux territoires.

Temps de travail : 10 jours en année 3

### Objectifs du CT LAV

- Augmenter la part d'exploitation bio sur le territoire
- Optimiser l'usage de l'eau dans les exploitations agricoles

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu D: Améliorer la qualité physico-chimique des eaux de bassin

Objectif général 1 : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Disposition D.1.3 : poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaires, notamment agricoles sur le plateau du Devès et sur l'Yssingelais

## Rappels du SAGE Loire en Rhône Alpes

## Enjeu 1: Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 2.3 : Poursuivre les efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole

Disposition n°2.1.2: promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation et limiter les surplus de matières phosphatées  
Disposition n°2.3.2: Encourager une bonne gestion des effluents d'élevage.

Actions		MO	Coût total T.T.C	
Action 1		HLBIO	0 €	
Action 2		CDA 43	0 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	
Phasage		2024	2025	2026
Action 1		0 €	0 €	0 €
Action 2		0 €	0 €	0 €
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Partenaires financiers		Partenaires techniques		
Financeurs	Taux d'aide	- ARDAB, FRAB et Bio63 - opérateurs économiques - lycées agricoles		
AELB				
*				
Indicateurs d'évaluation				
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats		
-		-		

## Sous-volet B2 – Pollution domestique

B2a	ANIMATION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS POUR L'AMÉLIORATION DES REJETS DOMESTIQUES ET LA RÉSORPTION DES REJETS DIRECTS			
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon			
Type de projet		Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux		Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
Territoire concerné	Totalité du CT Loire et Affluents Vellaves			
Masse d'eau	Toutes			
Contexte et problématiques				
<p>Comme le rappelle le SDAGE 2016-2021, il est important d'agir pour réduire toutes les pollutions à la source qu'elles soient diffuses ou ponctuelles. D'autant que plusieurs masses d'eau du territoire sont fréquemment dans une situation de manque d'eau qui intensifie le phénomène de concentration des flux. De plus, de par sa position en tête de bassin versant, le territoire a également une responsabilité vis-à-vis de l'aval dans la réduction de ces pressions.</p> <p>Du point de vue de la physico-chimie, le premier critère déclassant la qualité des eaux reste les composés</p>				

phosphorés. Après l'étude conduite par le SAGE Loire en Rhône-Alpes (CHARIE T., 2019), globalement sur le Bassin à l'amont du barrage de Grangent, l'assainissement collectif serait la seconde source de pollution aux composés phosphorés (après l'agriculture).

Plusieurs stations d'épuration du territoire ont été classées en Système d'Assainissement Prioritaire par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

Plusieurs de ces assainissements ont fait ou font d'ores et déjà l'objet de projet de réhabilitation: Le Puy-Chadrac, Yssingaux-Apillac, Marlihes-Le Bourg, Rosières/Lavoute-sur-Loire...

Lors de la phase de diagnostic des cours d'eau des rejets directs aux cours d'eau sur plusieurs secteurs de traversée urbaines ont été identifiés et le constat est partagé par les partenaires techniques de l'importance de travailler sur la qualité des réseaux, la résorption des eaux claires parasites et des rejets en périodes d'orages.

Par ailleurs, la loi interdit depuis le 1er janvier 2020 aux personnes publiques (Etat, régions, communes, départements, groupements intercommunaux, établissements publics) propriétaires d'un domaine public ou privé (parc nationaux, PNR) d'utiliser des produits phytosanitaires (pesticides), à l'exception des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades. Afin d'apporter des conseils et de mettre en valeurs les bonnes pratiques déjà mise en place sur certaines communes du territoire, une action sur le zéro phyto sera proposé sur 2024-2026.

### Description et ciblage des actions

#### - Action 1 : Animation « systèmes d'assainissements prioritaires »

Etant donné la part que représente l'assainissement dans la cause des dégradations des masses d'eau du territoire, la cellule animation du contrat pilotera annuellement une dynamique auprès des collectivités pour l'amélioration des rejets domestiques.

Ce travail est mené en synergie avec les services des collectivités chargées de l'assainissement collectif et des SPANC et avec l'appui des services d'assistance technique à l'assainissement des conseils départementaux et des services de l'OFB.

L'implication de la cellule d'animation s'adaptera en fonction de l'enjeu sur chaque masse d'eau et des services déjà en place sur celles-ci.

Il s'agit de proposer une veille auprès des collectivités pour l'amélioration de leur assainissement collectif voire ponctuellement une assistance pour la réalisation de leur mise en conformité. La cellule d'animation participera également à faire émerger de nouveaux projets parmi les installations prioritaires.

En matière d'assainissement individuel, la cellule d'animation pourra participer aux réunions organisées par les SPANC à destination des particuliers devant améliorer leur assainissement afin de transmettre un message mutualisé entre nécessité d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et mise en conformité des installations.

#### - Action 2 : Animation « rejets directs »

Un travail particulier sera conduit avec les collectivités compétentes en matière d'assainissement pour résorber les rejets directs aux cours d'eau observés lors des prospections de terrains afin de réduire la pression sur les milieux aquatiques. Des rejets de ce type ont été identifiés sur le Piat à Monistrol-sur-Loire, le Fraisses à St-Julien-Chapteuil, le Crisselle à Yssingaux, le Courbeyre à Malrevers.

#### - Action 3 : Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires sur des secteurs identifiés

L'action porte sur la communication, la sensibilisation et la formation auprès de l'ensemble des utilisateurs et du grand public au changement de leurs pratiques selon 2 axes:

- **jours d'échange sur les "techniques préventives et alternatives et le Zéro Phyto"**: programmation d'une visite sur une ou plusieurs communes menant une politique Zéro Phyto ou utilisant des méthodes alternatives. Les journées permettront de pouvoir échanger sur les avantages, inconvénients et difficultés rencontrés mais aussi de mettre en lumière les bonnes pratiques mises en place par les acteurs publics et l'acceptation par le grand public des changements engendrés.
- **Formations des agents communaux et intercommunaux sur les bonnes pratiques de désherbage des espaces communaux**: les formations feront référence à la réglementation, la réduction des surfaces désherbées, l'utilisation des techniques alternatives, la démonstration de matériel alternatif.

## Objectifs du CT LAV

- Réalisation d'études, afin de mieux accompagner les EPCI dans la démarche d'élaboration du PAPI
- Cibler des secteurs à enjeux pour permettre la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques
- réalisation de journées de communication/sensibilisation et formation au Zéro-phyto

## Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

## Rappels du SAGE Loire Amont

Améliorer la qualité physico-chimique des eaux de bassin

Objectif général 1 : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Disposition D.1.3 : poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaires,

Disposition D.1.6: limiter l'impact des petites stations d'épuration

Disposition D.1.7: Améliorer la gestion des eaux pluviales, de ruissellement et des eaux claires parasites

## Rappels du SAGE Loire en Rhône Alpes

Enjeu 1: Réduction des émissions et des flux de polluants

Objectif général 2.2 : Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Disposition n°2.2.5: Améliorer la collecte des eaux usées et le transfert vers les stations d'épuration.

Actions	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Action 1 : Animation « systèmes d'assainissements prioritaires »	Inclus dans l'animation globale du CT		1 GT
Action 2 : Animation « rejets directs »	Inclus dans l'animation globale du CT		
Action 3 : Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires sur des secteurs identifiés	6 000 €		2 journées /an
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>		
Phasage	2024	2025	2026
Action 1 : Animation « systèmes d'assainissements prioritaires »	X	X	X
Action 2 : Animation « rejets directs »	X	X	X
Action 3 : Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires sur des secteurs identifiés	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
Financeurs	Taux d'aide		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE LA et LRA</li> <li>- DDT43/42/63</li> <li>- DREAL</li> <li>- Services d'assainissement des CD 42, 43, 63</li> <li>- Groupe Phyt'Eauvergne</li> </ul>
AELB	50 %		

<b>AR Prefecture</b>	
063-200070761-20231130-2023_30_11_21C-DE *	
Reçu le 01/12/2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de systèmes d'assainissement en liste prioritaire où des travaux ont eu lieu</li> <li>- Nombre de réunions organisées auprès du grand public et des élus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des eaux du bassin versant et état des masses d'eaux</li> </ul>

## Sous-volet B3 – Pollution industrielle

<b>B3a</b>	<b>DIAGNOSTIC, ETAT DES LIEUX ET STRATÉGIE DE GESTION DES REJETS DES ENTREPRISES ET AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES REJETS EN MICROPOLLUANTS - TERMINÉE/ANNULÉE</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux	X	Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
<b>Territoire concerné</b>	<b>Tout le bassin versant avec priorisation sur les ME en risque micropolluant ou présentant des zones industrielles et artisanales</b>			
<b>Masse d'eau</b>		<b>Toutes</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Les actions du Contrat Territorial ont pour objectif, aux côtés d'autres actions portées par les collectivités du territoire, d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et milieux aquatiques. Il convient ainsi de suivre régulièrement la qualité de l'eau du bassin versant afin de suivre et évaluer l'impact des actions mises en place. Ainsi, la présence d'importantes zones industrielles et artisanales (Blavozy, Monistrol/Ste-Sigolène...), la survenue régulière de pollutions (Piat, Trende) ainsi que l'identification de masses d'eau en risque « micropolluants » (ME Loire et Sumène aval) et/ou « pesticides » (ME Loire, Chalon et Ance du Nord amont) font ressortir la nécessité d'un suivi spécifique sur cette problématique.</p> <p>Il ressort de la phase d'élaboration du CT que les grosses entreprises (ICPE, rejets autres que domestiques) sont bien suivies par les services de l'état et les collectivités par le biais de convention de rejet lorsqu'elles utilisent le réseau d'assainissement domestique. Contrairement aux petites et moyennes entreprises (rejets assimilés domestiques) situées sous les seuils réglementaires dont les rejets sont mal connus (garage automobile, restaurant, petites industries, plâtrerie-peinture...).</p> <p>Les actions prévues dans cette FA feront l'objet d'opérations de communication spécifiques à destination des professionnels.</p>				
<b>Description et ciblage des actions</b>				
<p><b>- Action 1 – Etude diagnostic et état des lieux de la qualité des rejets des entreprises</b></p> <p>En concertation avec les collectivités gestionnaires des réseaux d'assainissement, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers l'étude permettra de faire un bilan des entreprises concernées par des rejets « autres que domestiques » et par des rejets « assimilés domestiques ». Les connaissances et études acquises par les DDT et les DREAL dans le cadre de leur missions de contrôle seront également intégrées (si elles sont accessibles).</p> <p>L'objectif est ensuite de travailler avec les entreprises à l'amélioration de la qualité des rejets ou à leur mise en circuit-fermé. Au besoin, les CCI et la structure porteuse pourront accompagner les collectivités sur la mise en place des conventions de rejets. Pour enrichir les échanges dans le réseau de partenaires, une étude sur la pollution aux micropolluants sera conduite (cf. action 2).</p> <p>La réflexion aboutira si nécessaire à des propositions de pratiques adaptées à destination des artisans et TPE volontaires. La stratégie territoriale vise à mettre en place une dynamique de réduction volontaire des pratiques à risque sur les milieux aquatiques. La priorité se porte sur la structuration et l'animation d'un réseau de partenaires pour améliorer la connaissance et</p>				

## AR Prefecture

0632001005 auprès des industriels et des artisans. Ainsi, la programmation du second CT 2024-2026 pourra être étendue sur le volet « pollution industrielle » suite aux résultats de l'animation mise en place dans le premier CT.

Un bilan des micropolluants présents dans les rejets des stations d'épuration sera conduit sur le territoire et notamment sur les bassins de la Sumène et du Chalon. Ce bilan pourra intégrer une analyse bibliographique à partir des bases de données existantes (BASIAS, BASOL, données d'auto-surveillance des sites industriels...). Les résultats de ce bilan seront présentés en COPII et permettront de définir les secteurs prioritaires sur lesquels conduire la recherche de l'origine de ces micropolluants et les moyens de les réduire. - ANNULÉE

- Action 2 – Analyse de la pollution aux micropolluants : pour commencer à identifier l'origine d'une pollution aux micropolluants (fortement pressentie sur certains cours d'eau et avérée sur d'autres), il est prévu la réalisation d'une étude sur une dizaine de station d'analyse de micropolluants sur plusieurs cours d'eau (Loire, Foletier, Trende).

La localisation exacte des stations sera déterminée en concertation avec les partenaires techniques et les EPCI. Cette étude permettra de cibler le travail d'animation territoriale sur les secteurs présentant des perturbations avérées.

Un lien sera fait avec les micropolluants d'origine agricole et notamment l'étude sur l'impact des antiparasitaires prévue dans la FA B1b - action 10. - TERMINÉE

### Objectifs du CT LAV

- Suivre la qualité des eaux des cours d'eau pendant la durée du contrat territorial et connaître l'état des eaux du territoire à l'issue du Contrat.
- Affiner le diagnostic de certaines sources de pollutions et déterminer si de nouvelles mesures sont à prendre
- Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu D.1 : Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Objectif général : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Disposition D.1.4 : Limiter les rejets de micropolluants dans le milieu naturel.

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Objectif général 6.4 : Suivre et évaluer les actions du SAGE et l'état des milieux aquatiques

Disposition n°2.2.5 : Régulariser la mise en place d'arrêtés d'autorisation de rejets et signer des conventions de rejet avec les industriels et les hôpitaux.

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1 – Etude diagnostic et état des lieux de la qualité des rejets des entreprises		0 €			
Action 2 – Analyse de la pollution aux micropolluants		0 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>			
Phasage		2024	2025	2026	
Action 1 – Etude diagnostic et état des lieux de la qualité des rejets des entreprises		0 €	0 €	0 €	
Action 2 – Analyse de la pollution aux micropolluants		0 €	0 €	0 €	
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

## AR Prefecture

Partenaires financiers		Partenaires techniques
Financiers	Taux d'aide	
AELB	50 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE LA &amp; LRA</li> <li>- Services assainissement des CD</li> <li>- FDPPMA 42, 43, 63</li> <li>- CCI et CMA 42/43/63</li> <li>- DDT 42/43/63 et DREAL AURA</li> <li>- EPCI du territoire</li> <li>- Chambres d'Agricultures</li> <li>- OFB et ARS</li> </ul>
*		
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de campagnes d'analyses micropolluants réalisées</li> <li>- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'amélioration des rejets</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats de qualité de l'eau</li> <li>- L'état écologique des eaux</li> <li>- Evolution de l'état écologique des masses d'eau</li> </ul>

<b>EVALUATION DES IMPACTS DE L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE PASSOUIRA SUR L'ANCE DU NORD - TERMINÉE</b>			
<b>B3b</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon		
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X
		Travaux	
		Evolution des pratiques	
	X	Suivi/Surveillance	
<b>Territoire concerné</b>	<b>Ance du Nord amont et Ance du Nord aval</b>		
	<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>L'hydroélectricité constitue un usage à part entière du territoire avec un parc conséquent. Les ouvrages des installations hydroélectriques peuvent représenter une entrave à la continuité écologique et en fonction de leur dimension, impacter également la dynamique fluviale, la physico-chimie de l'eau et l'hydrobiologie.</p> <p>L'aménagement de Passouira est le seul ouvrage fonctionnant par éclusées sur le bassin versant du SAGE Loire amont. Cet aménagement est situé à 15 km en amont de la confluence avec la Loire et sa fonction première est la production d'énergie électrique. La chute a été initialement autorisée par arrêté préfectoral du 26 septembre 1914 modifié par arrêté préfectoral du 10 avril 1974. Les règles actuelles de fonctionnement sont définies par l'arrêté du 9 juillet 2002 concédant à EDF pour 40 ans la chute de l'Ance du nord et par l'arrêté DIPE 2004/29 du 5 août 2004 portant sur le règlement d'eau de l'aménagement.</p> <p>Les modifications apportées au mode de fonctionnement de l'usine lors de la concession de 2002 concernent la gestion des éclusées et les débits réservés en aval de l'ouvrage (passage du 1/40<sup>ème</sup> au 1/10<sup>ème</sup> du 01/10 au 31/03 et 18% du module du 01/04 au 30/09). Très peu de suivis existent en aval de Passouira, mais quelques indicateurs ne semblent pas optimum en témoignent les récentes pêches d'inventaires effectuées à l'été 2020. Pour l'heure aucune étude n'est venue qualifier et quantifier les impacts en aval du complexe mais les témoignages locaux tendent à confirmer une dégradation du milieu.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p>- Action 1 – Evaluation de l'impact du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Passouira</p> <p>L'étude permettra d'évaluer le fonctionnement en éclusées de Passouira et de rechercher l'ensemble des facteurs limitant sur l'Ance du Nord en aval du complexe hydroélectrique. L'étude permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractériser et analyser le fonctionnement de l'aménagement de Passouira</li> <li>- caractériser et analyser l'état des eaux, des milieux, des sédiments et des espèces aquatiques en aval</li> </ul>			

## AR Prefecture

063-2000 de l'aménagement - 2023\_30\_11\_21C-DE  
 Reçu le 01/12/2023

identifier les autres usages et pressions (actuels ou anciens) qui pourraient impacter aujourd'hui la qualité des eaux et des habitats en aval du barrage

- identifier les évolutions constatées suite aux modifications intervenues en 2002 notamment sur le débit réservé
- dégager d'éventuelles pistes d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux en amont et en aval du barrage (assainissement, gestion des éclusées, agriculture...)

Cette étude sera lancée en année 2 du contrat. En effet, la première année sera mise à profit pour conduire un travail bibliographique (thèse de Sylvie Valentin) et la concertation nécessaire à la rédaction d'un CCTP partagé et répondant aux exigences de chaque partenaire. Cette concertation sera conduite en forte mutualisation avec l'animatrice du SAGE Loire amont et avec l'appui d'un groupe d'expert locaux (OFB, Fédération de pêche...). En fonction des compartiments analysés, et notamment sur les volets sédimentaire et piscicole, le périmètre d'étude sera adapté : bassin amont du barrage, tronçon court-circuité ou bassin aval du barrage.

### Objectifs du CT LAV

- Identifier les pressions présentes sur les cours d'eau
- Affiner le diagnostic de certaines sources de pollutions et déterminer si de nouvelles mesures sont à prendre

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu B.1 : Concilier les enjeux de production d'hydroélectricité et de préservation des milieux aquatiques

Objectif général : – Atténuer les impacts du fonctionnement des ouvrages hydroélectriques et concilier les enjeux de production d'hydroélectricité et de préservation des milieux aquatiques

Disposition B.2.1 : Suivre et informer la CLE du fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026
Action 1 – Evaluation de l'impact du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Passouira				
<b>TOTAL</b>				
Phasage		2024	2025	2026
Action 1 – Evaluation de l'impact du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Passouira				
Répartition budgétaire				
Partenaires financiers		Partenaires techniques		
Financeurs	Taux d'aide	- OFB 43 - DDT43 - DREAL		
AELB				
FPRNM (Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs)				

\*

### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupe de travail/COTECH réalisés</li> <li>- Nombre jours de terrain réalisés</li> <li>- % de bassins versants étudiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de secteurs /tronçons de cours d'eau étudiés et dont l'entretien a été défini,</li> <li>- Nombre d'ouvrages d'arts priorités</li> <li>- Établissement d'une programmation pluriannuelle</li> </ul>

**Sous-volet B4 – Gestion et réduction des déficits quantitatifs**

<b>B4a</b>	<b>ETUDE « HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES, CLIMAT » - HMUC - TERMINÉE</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux		Communication/Animation
		Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
<b>Territoire concerné</b>	<b>Ensemble du territoire</b>			
	<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>La répartition adaptée de la ressource en eau disponible est nécessaire à la satisfaction en eau des milieux aquatiques et des usages.</p> <p>Les objectifs de cette étude sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance</li> <li>- Partager un constat commun sur la disponibilité de la ressource, superficielle, aujourd'hui et demain, en intégrant une vision prospective et les effets du changement climatique (adéquation besoins / ressources), durant et hors période d'étiage</li> <li>- Identifier si le bassin dans son ensemble et les sous bassins sont en équilibre ou déficit quantitatif.</li> </ul> <p>L'état des connaissances et l'avancement des démarches sont différents entre les deux SAGE du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes une étude « relative aux prélèvements et à la gestion des débits » a été conduite en 2008-2009 sur le bassin de la Semène, avant la reconstruction du barrage des Plats. Toutefois, cette étude uniquement basée sur des estimations (aucunes mesures de débits n'ayant été effectuées) et n'incluant pas d'analyses prospective sur l'impact du changement climatique semble obsolète. Des études quantitatives ont été conduites sur la majorité des sous-bassins du périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes. Aujourd'hui, la structure porteuse du SAGE LRA souhaite s'engager dès 2021 dans l'élaboration d'un PTGE qui constituera le volet quantitatif du futur SAGE suite à sa révision.</li> <li>- sur le périmètre du SAGE Loire amont : en septembre 2010, dans le cadre de l'élaboration du SAGE LA, le bilan hydrologique du territoire a été réalisé. Certains sous-bassins du bassin Loire amont connaissent des situations hydrologiques ponctuelles susceptibles d'impacter le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les connaissances actuelles ont permis une identification des bassins « à risque », c'est à dire des secteurs sur lesquels la pression de prélèvements peut potentiellement avoir un impact. Au total, 8 sous-bassins ont ainsi été identifiés pour leur fragilité hydrologique en période d'étiage sur le territoire du SAGE. Il peut s'agir soit de bassins où les débits d'étiages sont naturellement faibles et où même un débit de prélèvement faible représente une part élevée du débit d'étiage (exemple de la Suisse et de l'Arzon), soit de bassins où des prélèvements importants sont réalisés, majoritairement pour l'eau potable, avec des restitutions dans les sous-bassins versants plus en aval, soit de bassins où les prélèvements représentent une part importante des débits d'étiage (Arzon amont, Suisse). Trois sous-bassins versants du CTLAV sont concernés : l'Arzon, la Suisse et le Ran.</li> </ul> <p>Une amélioration de la connaissance de l'impact de ces prélèvements sur les écosystèmes aquatiques, préalable indispensable à une optimisation de la gestion de la ressource en eau (contribution à l'atteinte du bon état), doit être engagée. C'est ce que préconise la disposition A.1.3 du PAGD du SAGE Loire amont. A noter néanmoins que ce diagnostic a une dizaine d'années et mériterait d'être réactualisé. Par ailleurs les effets du changement climatique sur le territoire Loire amont bénéficient depuis ces dernières années de nouvelles connaissances qu'il paraît nécessaire d'intégrer pour une gestion optimum des ressources en eau. Cette approche mériterait de concerner l'ensemble du</p>				

La CLE pourra ensuite planifier, avec l'ensemble des usagers du territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) les moyens permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant (approche de type PTGE). Elle se basera sur un état des lieux, un diagnostic et une vision prospective de la ressource en eau sur son territoire, données issues :

- De l'étude d'acquisition de nouvelles connaissances sur la masse d'eau souterraine du Devès, prévue de 2021 à 2024 dans le cadre de l'inter SAGE Haut Allier et Loire amont,
- Des réflexions autour de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat à venir dans le cadre du SAGE Loire amont
- De la présente étude sur le territoire du CTLAV

Ainsi, cette thématique de gestion quantitative qui relève classiquement plutôt de la compétence des SAGE est ici intégrée au CT. En effet, il a été convenu lors de la phase d'élaboration que le CT Loire et Affluents Vellaves conduirait les 4 premières phases de l'étude HMUC en étroite collaboration avec les animateurs des SAGE LA et LRA. Les CLE des SAGE seront étroitement associées à la rédaction du cahier des charges et au pilotage de l'étude.

Les données acquises via diverses réflexions portées dans le cadre du SAGE Loire amont (étude sur la masse d'eau souterraine Monts du Devès (acquisition des connaissances nécessaires à la mise en place d'un schéma de gestion), étude d'optimisation du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et projet d'étude sur le partage de l'eau entre les deux bassins Loire – Rhône) et celles issues de cette étude vont permettre dans un second temps de réfléchir, dans le cadre du SAGE Loire amont, à l'échelle de l'ensemble du bassin Loire amont, en incluant les ressources souterraines et superficielles, à la stratégie à déployer pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. La méthodologie déployée sur le CTLAV sera à étendre au reste du territoire du SAGE, notamment celui couvert par les Contrats territoriaux du Haut bassin de la Loire et de la Borne.

### Description et ciblage des actions

#### - Action 1 – Etude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » - HMUC

L'étude concernera les quatre volets suivants, prévus dans le 1<sup>er</sup> programme de l'AELB :

- reconstitution et analyse des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
- analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise, tenant compte des dernières méthodologies connues,
- analyse des différents usages de l'eau, connaissance des prélèvements actuels, détermination des prélèvements possibles, étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages,
- Intégration des perspectives de changement climatique, en utilisant a minima les données disponibles, dès maintenant et au fur et à mesure de l'amélioration des prévisions en la matière.

L'étude sera conduite sur la base d'un cahier des charges type commun aux différentes études HMUC conduites sur le territoire du SAGE LRA avec comme phasage prévisionnel :

- Phase 1 : Etat des lieux
  - Quantification et fonctionnalités des ressources en eau du bassin
  - Evaluation des besoins en eau, hors et durant la période d'étiage
  - Evaluation des pressions quantitatives (prélèvements) et de leur gestion
  - Acquisition de connaissances pour compléter l'état des lieux
- Phase 2 : Diagnostic
  - Estimation de l'impact des pressions sur les ressources en eau
  - analyse de l'adéquation des besoins vis-à-vis des ressources disponibles.
  - Identification des entités hydrologiques déficitaires / à risque / à l'équilibre
- Phase 3 : Analyses prospectives
  - Besoins et prélèvements
  - Changement climatique
- Phase 4 : Quantification des volumes consommables et des débits prélevables instantanés maximaux

## AR Prefecture

063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE

Recu le 01/12/2023

La dernière phase de cette étude consistant à définir un programme d'action et des recommandations pour limiter ou adapter l'urbanisation et certains types de cultures consommatrices en eau sur les secteurs critiques du bassin versant en termes de ressource et de débit d'étiage pourra être portée respectivement par chaque SAGE selon la volonté des CLE.

### Objectifs du CT LAV

- Identifier les pressions présentes sur les cours d'eau
- Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique et favoriser l'adaptation du territoire
- Initier une démarche de gestion quantitative sur le territoire
- Mise en place d'actions opérationnelles pour la préservation de la ressource en eau.

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu A.1 : Préserver la ressource en eau en quantité suffisante et assurer une répartition entre les milieux aquatiques et les usages humains

Objectif général 1 : Réduire les pressions de prélèvement sur les bassins impactés

**Disposition A.1.3** : Evaluer l'impact des prélèvements sur les bassins à risques  
**Disposition A.1.4** : Organiser une réduction ciblée de la pression de prélèvement sur les bassins versants impactés  
**Disposition A.1.5** : Organiser l'amélioration des rendements des réseaux AEP sur les bassins impactés

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 3 : Économie et partage de la ressource

Objectif général 3.2 : Partager la ressource en eau entre les milieux naturels et les usages

**Disposition n°3.2.1** : Analyser l'adéquation « besoin/ressource » en eau

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1 – Etude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »					
<b>TOTAL</b>					
Phasage		2024	2025	2026	
Action 1 – Etude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »					
Répartition budgétaire					
Partenaires financiers			Partenaires techniques		
Financeurs		Taux d'aide		- OFB 43 - DDT43 - DREAL	
AELB					
FPRNM (Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs)					

\*

### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupe de travail/COTECH réalisés</li> <li>- Nombre jours de terrain réalisés</li> <li>- % de bassins versants étudiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de secteurs /trçons de cours d'eau étudiés et dont l'entretien a été défini,</li> <li>- Nombre d'ouvrages d'arts priorités</li> <li>- Établissement d'une programmation pluriannuelle long terme,</li> </ul>

<b>B4b</b>		<b>MISE EN PLACE ET ANIMATION D'UN RÉSEAU DE SUIVI DES ÉTIAGES - ANNULÉE</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon		
<b>Type de projet</b>	Étude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
	Travaux	X	Communication/Animation
	Evolution des pratiques		Préservation
	X Suivi/Surveillance		
<b>Territoire concerné</b>	<b>Ensemble du territoire</b>		
	<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>En l'absence de réservoirs souterrains significatifs, les cours d'eau et leurs sources sont la principale ressource en eau du bassin. Compte-tenu de ce potentiel hydrogéologique limité, les cours d'eau du territoire sont déjà fortement sensibles aux étiages. Ils subissent une influence des prélèvements sur leurs débits, à laquelle les évolutions dues au changement climatique qui se traduiront par une augmentation des contraintes sur le milieu, vont se rajouter. Suite à la réalisation de l'étude HMUC sur la première phase du CT, la mise en place d'un réseau de suivi des étiages sur les cours d'eau qui auront été identifiés comme en tension ou déficitaires aura une double vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre une mesure des hauteurs d'eau (transposables en débits)</li> <li>- alerter sur la sévérité des étiages.</li> </ul> <p>Cette information sera mise à destination de tous les usagers et riverains de la rivière qui pourront faire le constat par eux-mêmes et l'interpréter grâce à un panneau explicatif.</p> <p>Pour rappel, un réseau similaire existe sur le bassin de la Semène avec 4 points sur le cours principal et ses affluents.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p>- Action 1 – Mise en place d'un réseau de suivi des étiages :</p> <p>Une étude hydraulique de calage de chaque échelle/macaron sera nécessaire et intégrée au coût d'installation des équipements. Le nombre de stations et les emplacements exacts seront choisis avec les partenaires techniques (DDT, AFBOFB, FPPMA, AAPPMA locales) en intégrant les données issues de l'étude HMUC. Toutefois un objectif de 15 points est d'ores et déjà fixé aujourd'hui et pourra être réévalué à mi-parcours.</p> <p>L'un des critères de choix important, outre le risque quantitatif présent sur le cours d'eau, sera la visibilité du site afin de toucher le plus grand nombre. Ainsi, les traversées des centres villes pourront être privilégiées : Monistrol/Loire, Saint-Anthème, Retournac, Yssingaux, Rosières...</p> <p>- Action 2 – Animation d'un groupe de travail local pour diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau :</p> <p>Suite à la mise en place du réseau de suivi des étiages, la cellule animation du CT, en collaboration avec les animateurs des SAGE Loire amont et Loire en Rhône-Alpes, procédera à un relevé et une bancarisation des données pour communiquer auprès du grand public, des élus, des membres du COPIL et des CLE à travers les outils mutualisés avec les SAGE (observatoire de l'eau, tableau de bord, newsletter).</p> <p>Ce suivi ainsi que le déclenchement des différents seuils des arrêtés sécheresse sera l'occasion d'animer un groupe de travail thématique, copiloté par les cellules animation des SAGE, avec les producteurs d'eau potable, les représentants des industriels et des agriculteurs ainsi que les usagers pour aborder les solutions et mesures à mettre en place pour réduire la pression sur les cours d'eau en périodes d'étiage. L'animation de ce groupe de travail sera couplée à la mise en œuvre d'un plan de communication spécifique lors du déclenchement des différents seuils d'alerte sécheresse.</p>			
<b>Objectifs du CT LAV</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la pression quantitative sur les cours d'eau</li> <li>- Suivre les ressources en eau superficielles du bassin</li> <li>- Apporter des éléments d'appréciation du changement climatique</li> </ul>			

## AR Prefecture

063-2067071 - 063-2067130 - 063-2067131  
 Sensibilité des usages sur la sensibilité des cours d'eau en période d'étiage  
 Reçu le 01/12/2023  
 - Initier une démarche de gestion quantitative sur le territoire

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu A.1 : Préserver la ressource en eau en quantité suffisante et assurer une répartition entre les milieux aquatiques et les usages humains

Objectif général 1 : Réduire les pressions de prélèvement sur les bassins impactés

Disposition A.1.3 : Evaluer l'impact des prélèvements sur les bassins à risques  
 Disposition A.1.7 : Améliorer la gestion des étiages

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 3 : Économie et partage de la ressource

Objectif général 3.2 : Partager la ressource en eau entre les milieux naturels et les usages

Disposition n°3.2.1 : Analyser l'adéquation « besoin/ressource » en eau

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Action 1 – Mise en place d'un réseau de suivi des étiages (15 stations)					
Action 2 – Animation d'un groupe de travail local pour diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau					
TOTAL					
Phasage		2024	2025	2026	
Action 1 – Mise en place d'un réseau de suivi des étiages (15 stations)					
Action 2 – Animation d'un groupe de travail local pour diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau					
Répartition budgétaire					
Partenaires financiers				Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	- OFB 43 - DDT43 - DREAL			
AELB					
FPRNM (Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs)					
*					
Indicateurs d'évaluation					
Indicateurs de moyen			Indicateurs de résultats		
- Nombre de groupe de travail/COTECH réalisés - Nombre jours de terrain réalisés - % de bassins versants étudiés			- Nombre de secteurs /tronçons de cours d'eau étudiés et dont l'entretien a été défini, - Nombre d'ouvrages d'arts priorités - Établissement d'une programmation pluriannuelle long terme,		

**Sous-volet B5 – Prévention du risque inondation**

<b>B5a</b>	<b>ETUDES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AU RISQUE D'INONDATION - TERMINÉE</b>		
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon		
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	Concertation/Partenariat
	X	Travaux	Communication/Animation
		Evolution des pratiques	Préservation
		Suivi/Surveillance	
<b>Territoire concerné</b>	<b>Tout le territoire du CT LAV</b>		
<b>Masse d'eau</b>		<b>Toutes</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>			
<p>Sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, plusieurs secteurs sont considérés à enjeux concernant le risque inondation et notamment par des crues de type torrentielles. Les récents événements hydrologiques violents du 6 août 2019 (bassin de la Semène) et du 12 juin 2020 (bassins de la Suisse et de la Sumène) confirment l'importance de ce risque sur le territoire. Ces crues torrentielles sont la résultante d'une faible capacité de stockage des sols, de fortes pentes et de vallons encaissés avec de faibles superficies d'expansion de crues couplés à des événements violents de type «épisodes cévenols ». Ces phénomènes sont globalement peu pris en compte dans les zonages d'inondation actuellement identifiés dans les PPRI contrairement aux crues de la Loire et de ses principaux affluents qui sont globalement bien identifiés et cartographiés.</p> <p>L'axe Loire est également régulièrement concerné par des débordements en lit majeur sur les secteurs de Vorey, Retournac, St-Vincent ou Bas-en-Basset.</p> <p>La prévention des inondations est indissociable de la gestion intégrée des bassins versants. Pour cette raison, l'action publique a lieu de manière cohérente en liant cela en une seule compétence : "GEMAPI". Sur le territoire, les EPCI (exceptée l'Agglomération du Puy-en-Velay) ont délégué la compétence « Prévention des Inondations » à l'EPAGE Loire-Lignon dans une logique de gestion globale à l'échelle du bassin de la Loire amont.</p> <p>Les inondations résultent de phénomènes naturels qui ne peuvent être totalement maîtrisés. Il est nécessaire de les connaître pour apprendre à vivre avec, tout en cherchant à limiter au maximum les conséquences humaines, économiques et écologiques des catastrophes.</p> <p>Dans le cadre du PAPILA (Programme d'actions de Prévention des Inondations de la Loire Amont) piloté par le Département de la Haute-Loire, le SICALA Haute-Loire, a déjà conduit plusieurs études de réduction du risque d'inondation à l'échelle communale ou intercommunale sur le territoire de la Loire amont (Laussonne, Retournac, Vorey-sur-Arzon, Beauzac/St-Maurice de Lignon, Chamalière-sur-Loire, Coubon, Monistrol-sur-Loire, Goudet, Vals-près-le-Puy, Saint-Romain-Lachalm/Saint-Victor-Malescours/Dunières, Blavozy, Riotord et l'Agglomération du Puy-en-Velay...). Par ailleurs, de nombreux diagnostics et mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les entreprises, les équipements publics et privés ont été réalisés et seront pris en compte dans la réalisation des études prévues.</p>			
<b>Description et ciblage des actions</b>			
<p><b>Action 1 - Étude de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation sur une partie du territoire de l'EPAGE Loire Lignon.</b></p> <p>L'action consiste à réaliser une étude pour la gestion du risque d'inondation sur la partie de l'EPAGE Loire Lignon concernée. L'étude permettra d'identifier des degrés de vulnérabilité face aux enjeux existants mais aussi à venir au travers des projets d'aménagement programmés par les EPCI concernés.</p> <p>Le plan de gestion proposé intégrera des aménagements (techniques structurels et alternatifs) visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités économiques exposées ainsi que les dommages</p>			

Cette étude est destinée à être un outil opérationnel d'aide à la décision pour les élus locaux qui acteront pour des solutions réalistes au vu du contexte socio-économique de leur territoire.

L'étude s'intéressera aux différentes composantes du risque et étudier l'intérêt de :

- Réduire l'aléa inondation, c'est-à-dire limiter la submersion et les vitesses d'écoulements des eaux,
- Réduire les enjeux socio-économiques exposés,
- Réduire la vulnérabilité des enjeux par rapport à l'aléa, c'est-à-dire rendre les conséquences de l'inondation plus supportables.

### Action 2 – Étude du risque d'inondation des talwegs et cours d'eau secondaires du territoire de la Communauté de Communes Loire-Semène

La Communauté de Communes Loire-Semène est adhérente à l'EPAGE Loire-Lignon auquel elle a délégué la compétence GEMAPI sur une partie de son territoire (bassin versant de la Semène + intégralité de la commune d'Aurec-sur-Loire).

Suite à de violents orages survenus au cours de l'été 2019, et notamment l'évènement du 6 août 2019 au cours duquel des intensités de 110mm en 3 ou 4 heures ont été observées, des phénomènes de crues torrentielles ont provoqué d'importants dégâts sur le secteur Pont-Salomon/Aurec-sur-Loire.

L'action consiste à réaliser une étude pour la gestion du risque d'inondation lié aux sous-affluents et aux talwegs à fort dénivelé. L'étude permettra d'identifier des degrés de vulnérabilité face aux enjeux existants mais aussi à venir au travers des projets d'aménagements programmés par la CC Loire-Semène et/ou les communes concernées par le territoire d'étude.

Le plan de gestion proposé intégrera des aménagements (techniques structurels et alternatifs) visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités économiques exposées ainsi que les dommages occasionnés par une crue.

Cette étude est destinée à être un outil opérationnel d'aide à la décision pour les élus locaux qui acteront pour des solutions réalistes au vu du contexte socio-économique de leur territoire.

L'étude s'intéressera aux différentes composantes du risque et étudiera l'intérêt de :

- Réduire l'aléa inondation, c'est-à-dire limiter la submersion et les vitesses d'écoulements des eaux,
- Réduire les enjeux socio-économiques exposés,
- Réduire la vulnérabilité des enjeux par rapport à l'aléa.

### Objectifs du CT LAV

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

#### Enjeu E.1 : Savoir mieux vivre avec les crues

Objectif général 1 : Protéger les secteurs à enjeux  
Objectif général 2 : Prévenir des risques inondations

Disposition E.1.1 : Poursuivre la mise en œuvre de programme de lutte contre les crues

### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

#### Enjeu 4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation

Objectif général 4.2 : Gérer le risque d'inondation

Disposition n°4.2.3 : Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables des cours d'eau

Actions	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Action 1 - Étude de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation sur une partie du territoire de l'EPAGE Loire Lignon.		
Action 2 – Étude du risque d'inondation des		

**AR Prefecture**

0130-2023\_30\_11\_21C-DE  
 Recu le 01/12/2023  
 secondaires du territoire de la CC Loire-Semène

<b>TOTAL</b>				
<b>Phasage</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Action 1 - Étude de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation sur une partie du territoire de l'EPAGE Loire Lignon.				
Action 2 – Étude du risque d'inondation des talwegs et cours d'eau secondaires du territoire de la CC Loire-Semène				
<b>Répartition budgétaire</b>				
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Taux d'aide</b>	- OFB 43 - DDT43 - DREAL		
AELB				
FPRNM (Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs)				
*				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>				
<b>Indicateurs de moyen</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupe de travail/COTECH réalisés</li> <li>- Nombre jours de terrain réalisés</li> <li>- % de bassins versants étudiés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de secteurs /tronçons de cours d'eau étudiés et dont l'entretien a été défini,</li> <li>- Nombre d'ouvrages d'arts priorités</li> <li>- Établissement d'une programmation pluriannuelle long terme,</li> </ul>		

<b>B5b</b>	<b>ENTRETIEN RÉGULIER DE LA RIPISYLVE SUR LES SECTEURS À ENJEUX - HORS CT</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon			
<b>Type de projet</b>		Étude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
	X	Travaux		Communication/Animation
		Évolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
<b>Territoire concerné</b>	<b>Tout le territoire du CT LAV</b>			
	<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes</b>		
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Sur le territoire du contrat territorial Loire et affluents Vellaves, plusieurs secteurs sont considérés à enjeux concernant le risque inondation et notamment par des crues de type torrentielles. Les récents évènements hydrologiques violents du 6 août 2019 (bassin de la Semène) et du 12 juin 2020 (bassins de la Suisse et de la Sumène) confirment l'importance de ce risque sur le territoire. Ces crues torrentielles sont la résultante d'une faible capacité de stockage des sols, de fortes pentes et de vallons encaissés avec de faibles superficies d'expansion de crues couplés à des évènements violents de type «épisodes cévenols ».</p> <p>L'axe Loire est également régulièrement concerné par des débordements en lit majeur sur les secteurs de Vorey,</p>				

La prévention des inondations est indissociable de la gestion intégrée des bassins versants. Pour cette raison, l'action publique a lieu de manière cohérente en lien avec cela en une seule compétence : "GEMAPI". Sur le territoire, les EPCI (excepté l'Agglomération du Puy-en-Velay) ont délégué la compétence « Prévention des Inondations » à l'EPAGE Loire-Lignon.

Il s'agira d'aborder la prévention des inondations de manière conjointe avec la gestion des milieux aquatiques. C'est notamment à travers l'enlèvement sélectif des embâcles en amont de zones à enjeux. En effet, ceux-ci, lorsqu'ils bloquent l'écoulement, génèrent en cas de rupture une vague qui augmente l'inondation. Mais, il s'agit également de mieux vivre avec le risque.

Sur ces tronçons il est important de réaliser l'entretien régulier de la ripisylve afin de limiter les risques de formation d'embâcles. Les secteurs retenus seront déterminés avec les EPCI du territoire afin de cibler les actions là où elles sont nécessaires en lien avec les résultats de l'étude d'évaluation du risque inondation conduit par l'EPAGE.

Il est important de rappeler que ces actions d'entretien seront réalisées uniquement sur les secteurs présentant un risque inondation.

### Description et ciblage des actions

#### Abattage sélectif :

Cette action vise à anticiper la chute d'un arbre, enlever un arbre mort, enlever les arbres présentant une augmentation du risque inondation. Préalablement les arbres qui devront être enlevés lors des travaux d'entretien seront sélectionnés :

- Marquage des arbres morts, dépérissant ou en mauvais état sanitaire
- Marquage des arbres avec une inclinaison supérieure à 30° sur le lit ou menacés de chute par une érosion à leur base
- Marquage des embâcles constituant un obstacle à l'écoulement des eaux
- Tronçonner les arbres sélectionnés sans les dessoucher
- Diriger la chute de l'arbre sur la berge, à l'opposé du lit
- Billonner les embâcles faisant obstacle à l'écoulement des eaux.

#### Recépage :

- Couper la cépée à la base, proche du sol, pour éviter l'arrachage par le courant
- Enlever les brins près de la souche afin de favoriser l'apparition de rejet
- Evacuer les produits de coupes

Attention : si le site présente des espèces envahissantes, elles devront être supprimées comme le préconise la fiche action A5c.

Ces actions seront intégralement prises en charge par les EPCI. Périodes d'intervention :

	Mois de l'année											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Élagage</b>			Période de débouillage									
<b>Abattage, recépage</b>				Attention : reproduction d'oiseaux et de mammifères (chauve-souris)								
<b>Débroussaillage</b>			Attention aux nids d'oiseaux									
<b>enlèvement des embâcles</b>												

### Objectifs du CT LAV

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu E.1 : Savoir mieux vivre avec les crues

**AR Prefecture**

063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE  
 Objectif général 1 : Protéger les secteurs à enjeux

Objectif général 2 : Prévenir des risques  
 inondations

Disposition E.1.1 : Poursuivre la mise en œuvre de  
 programme de lutte contre les crues

**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

**Enjeu 4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation**

Objectif général 4.2 : Gérer le risque  
 d'inondation (mieux connaître, réduire la  
 vulnérabilité aux inondations, préserver les  
 zones d'expansion de crue, etc.)

Disposition n°4.2.3 : Réduire la vulnérabilité dans les  
 zones inondables des cours d'eau

Actions		Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Entretien régulier de la ripisylve sur les secteurs à enjeux					
<b>TOTAL</b>					
<b>Phasage</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
Entretien régulier de la ripisylve sur les secteurs à enjeux					
<b>Répartition budgétaire</b>					
<b>Partenaires financiers</b>				<b>Partenaires techniques</b>	
Financiers	Taux d'aide	- OFB 43 - DDT43 - DREAL			
AELB					
FPRNM (Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs)					

\*

**Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupe de travail/COTECH réalisés</li> <li>- Nombre jours de terrain réalisés</li> <li>- % de bassins versants étudiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de secteurs /tronçons de cours d'eau étudiés et dont l'entretien a été défini,</li> <li>- Nombre d'ouvrages d'arts priorités</li> <li>- Établissement d'une programmation pluriannuelle long terme,</li> </ul>

<b>B5c</b>	<b>ETUDE PRÉALABLE AU PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon & CAPEV			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux		Communication/Animation
		Evolution des pratiques		Préservation
		Suivi/Surveillance		
<b>Territoire concerné</b>	<b>Territoire du PAPI du Puy en Velay et bassins versants associés (extension sur le CT Loire Montagne)</b>			
	<b>Masse d'eau</b>		<b>Toutes</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>				
L'entretien des cours d'eau a été, historiquement mené par le SICALA dans le cadre des PAPI Loire Amont puis par				

## AR Prefecture

EPAGE Loire d'ignoz dans le cadre des contrats territoriaux. Les objectifs principaux de ces entretiens étaient principalement orientés sur la gestion des milieux aquatiques.

En absence de programme spécifique de prévention des inondations, des travaux d'urgence sur les principaux points noirs du territoire ont été proposés (scarification des bancs, entretien végétation aux abords des ouvrages, petits confortements de berges, ...)

Les interventions restées ponctuelles et sectorisées, sont réalisées soit au titre de « travaux d'urgence » soit dans un programme régulier de travaux d'entretien spécifique (embâcles,...).

Suite à la prise de compétence GEMAPI et notamment sur le volet PI, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV) a initié en 2023, un premier inventaire des secteurs à enjeux d'entretien ou de restauration.

Aussi, une étude préalable à la réalisation d'un programme d'actions de prévention des inondations est nécessaire dans le but de répondre aux exigences de la DREAL de bassin vis à vis de la protection des biens et personnes face aux risques inondation.

### Description et ciblage des actions

Les deux objectifs principaux sont :

- bénéficier d'une vision globale et exhaustive des entretiens à réaliser, d'en préciser la teneur et la fréquence afin de planifier une gestion pluriannuelle cohérente et pertinente sur l'ensemble du territoire pour prévenir les inondations ainsi que de dimensionner des travaux de restauration hydro-morphologique permettant à la fois de faciliter l'étalement des crues et améliorer les fonctionnalités biologiques des cours d'eau.

- identifier et recenser les ouvrages d'arts et les différentes contraintes hydrauliques (recalibrages des lits, contraintes latérales, murs de soutènement, incisions, réseaux,..) à redimensionner ainsi que le dimensionnement de pièges à embâcles. Une priorisation des ouvrages devra être réalisée pour permettre de mieux anticiper les travaux du futur PAPI.

### Objectifs du CT LAV

- Réalisation d'études, afin de mieux accompagner les EPCI dans la démarche d'élaboration du PAPI
- Cibler des secteurs à enjeux pour permettre la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu C.1 : Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Objectif général 1 : Garantir la protection, la préservation, et la restauration des zones humides

Disposition C.1.4 : Favoriser la restauration et la protection durable des zones humides.

Actions	MO	Coût total T.T.C		Objectifs 2024/2026	
Etude préalable à la réalisation d'un PAPI	EPAGE LL	70 000 €*HT		diagnostics ouvrages et plan pluriannuel PI	
	CAPEV				
<b>TOTAL</b>					
Phasage	MO	2024	2025	2026	
Etude préalable à la réalisation d'un PAPI	ELL	X	X	X	
	CAPEV	X	X	X	
<b>Répartition budgétaire</b>		<b>20000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	
<b>Partenaires financiers</b>				<b>Partenaires techniques</b>	
Financiers	Taux d'aide		- OFB 43 - DDT43		
AELB	30 %				

**AR Prefecture**

BRN-Ar (Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs) - 2023	30_11_21C-DE	50%	- DREAL
--	--------------	-----	---------

**Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de groupe de travail/COTECH réalisés</li><li>- Nombre jours de terrain réalisés</li><li>- % de bassins versants étudiés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de secteurs /tronçons de cours d'eau étudiés et dont l'entretien a été défini,</li><li>- Nombre d'ouvrages d'arts priorités</li><li>- Établissement d'une programmation pluriannuelle long terme,</li></ul>

**Sous-volet C1 – Communication**

<b>C1a</b>		<b>COMMUNICATION ET VALORISATION DES ACTIONS ET DU CONTRAT TERRITORIAL</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>		EPAGE Loire-Lignon			
<b>Type de projet</b>		Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat	
		Travaux	X	Communication/Animation	
	X	Evolution des pratiques		Préservation	
		Suivi/Surveillance			
Surface concernée: indéterminée					
<b>Masses d'eau</b>		<b>Tout le bassin versant</b>			
<b>Contexte et problématiques</b>					
<p>Depuis plusieurs années, l'EPAGE dans le cadre des contrats territoriaux a développé une communication sur les différentes actions mises en œuvre, l'importance du bon fonctionnement des milieux aquatiques et les moyens de les préserver.</p> <p>Les différents bilans effectués lors de ces démarches montrent qu'il est primordial de développer une communication stratégique, ciblée et ambitieuse afin de permettre la compréhension et l'adhésion de l'ensemble des publics.</p> <p>Une information suffisante sur les projets à venir et les actions entreprises dans le cadre du Contrat territorial doit être apportée à l'ensemble de la population et des différents acteurs. En effet, sur plusieurs thématiques essentielles à l'atteinte du bon état et au changement de pratiques des acteurs de l'eau, le choix d'intervention s'est orienté vers une communication spécifique à de nombreux thèmes. Il est donc proposé dans cette fiche action de regrouper l'ensemble des éléments de communication spécifique qui ont été définis dans le cadre du plan de communication en annexe. Ce plan de communication a été construit en forte mutualisation avec les SAGE Loire amont et Loire en Rhône-Alpes et avec les CT portés par l'EPAGE Loire-Lignon.</p> <p>Dans le cadre d'une convergence avec les différents outils Contrat Vert et Bleu de la région, politique Espaces Naturels Sensibles des départements et CT de l'Agence de l'eau, il est proposé ici de pouvoir centraliser l'ensemble des actions de communication sur la trame verte et sur la trame bleue auprès des cibles identifiées ci-dessous.</p>					
<b>Actions</b>	<b>Cibles</b>	Les professionnels / Les usagers	Les jeunes	Le grand public	Les élus
FAIRE CONNAITRE					
FAIRE SAVOIR					
FAIRE ADHERER					
FAIRE AGIR					
<b>Description des actions</b>					
<p>- Action 1 – Mise en œuvre du plan de communication</p> <p>Comme évoqué précédemment, il est ressorti la nécessité de communiquer spécifiquement sur de nombreux objectifs opérationnels.</p> <p>Les thématiques à traiter sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel</li> </ul>					

## AR Prefecture

063-200 Biodiversité aquatique 2023\_30\_11\_21C-DE  
 Reçu le 01/12/2023

### Zones humides

- Qualité de l'eau
- Ressource en eau, étiage et économies d'eau
- Pollutions diffuses
- Assainissement / AEP
- Changement climatique
- Espace de mobilité de la Suisse
- Gestion de la ripisylves et services écosystémiques rendus par la forêt

Une partie du budget prévu en 2026 sera utilisée pour effectuer l'évènement lié aux milieux aquatiques prévu dans la FA A4g.

Le plan de communication mis à jour au bilan mi-parcours est joint en annexe 9

### Objectifs du CT LAV

Mise en œuvre cohérente du contrat  
 Sensibiliser les différentes cibles  
 Faire évoluer durablement les consciences et les pratiques  
 Favoriser l'acceptation des actions du contrat

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

#### Rappels du SAGE Loire Amont

Enjeu F.1 : Favoriser la mise en œuvre du SAGE Loire amont

Disposition F.1.4 : Sensibiliser

#### Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Enjeu 6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource  
 en eau et des milieux aquatiques

Objectif général 6.4 : Suivre et évaluer les actions du SAGE et l'état des milieux aquatiques

Disposition n°6.4.2 : Mettre en place un observatoire de l'Eau et des milieux aquatiques

Actions	Prix unitaire	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Action 1 : mise en œuvre du plan de communication	20 000 €	120 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>120 000 €</b>	
Phasage	2024	2025	2026
Action 1 : Mise en œuvre du plan de gestion	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Répartition budgétaire	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	- LPO - CEN RA - CEN Auvergne	
AELB	50 %		
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)			
*			
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
- Nombre d'outils de communication utilisés		- Nombre d'animation grand public - Nombre de postes réseaux sociaux - Nombre d'articles médias (journaux,	

<b>C1b</b>		<b>SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC SUR LES TRAMES VERTE ET BLEUE</b>	
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>		EPAGE Loire-Lignon	
<b>Type de projet</b>	Etude, enquête, diagnostic		Concertation/Partenariat
	Travaux	X	Communication/Animation
	Evolution des pratiques		Préservation
	Suivi/Surveillance		
Surface concernée: indéterminée			
<b>Masses d'eau</b>		<b>Tout le bassin versant</b>	
<b>Contexte et problématiques</b>			
L'éducation à l'environnement constitue un levier permettant d'accompagner la mise en œuvre des politiques durables de préservation de l'environnement. De plus, l'implication de l'ensemble de la population du bassin versant constitue un élément indispensable pour l'atteinte des objectifs affichés. Dans le cadre des moyens d'actions, il est indispensable de relayer et d'informer le plus largement possible sur les thématiques traitées qui sont méconnues et trop souvent abordées de manière trop technique.			
<b>Description des actions</b>			
<p>- Action 1 – Conduite d'un programme pédagogique</p> <p>Chaque année, la structure porteuse du programme d'actions, en partenariat avec l'Education nationale, proposera aux établissements publics et privés du territoire de sensibiliser les élèves à une thématique liée à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.</p> <p>Chaque classe participant au projet sera accompagnée durant l'année scolaire par un animateur formé aux thématiques de l'eau et des milieux aquatiques. Plusieurs formats seront proposés aux enseignants en fonction de leur volonté (intervention ponctuelle ou cycle complet sur l'année).</p> <p>Ces interventions en classe et à l'extérieur feront appel à la créativité des élèves en créant un pont avec les domaines artistique et culturel. En fonction des volontés de chaque équipe pédagogique des projets inter-établissements pourront se mettre en place, ceci afin que les élèves partagent un regard commun à l'échelle du territoire du bassin versant. D'autre part, cela ancrera chaque démarche particulière à la notion de continuité hydrographique qui est au cœur de la gestion à l'échelle d'un bassin versant.</p> <p>L'élaboration et le suivi de ce programme pédagogique sera conduit par l'animateur « Communication-Sensibilisation ». L'objectif est d'accompagner une dizaine de classes par an dans un cycle pédagogique complet. L'animateur mettra également à disposition un panel d'outils pédagogiques que les enseignants pourront utiliser à leur convenance en autonomie, ceci afin de poursuivre le travail engagé lors des interventions.</p> <p>La majorité des interventions seront réalisées par des prestataires extérieurs (animateurs nature, associations,...).</p>			
<b>Objectifs du CT LAV</b>			
<p>Mise en œuvre cohérente du contrat</p> <p>Sensibiliser le jeune public</p> <p>Faire évoluer durablement les consciences et les pratiques</p>			
<b>Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027</b>			
<b>Rappels du SAGE Loire Amont</b>			
Enjeu F.1 : Favoriser la mise en œuvre du SAGE Loire amont			
		Disposition F.1.4 : Favoriser la mise en œuvre du SAGE Loire amont	
<b>Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes</b>			
Enjeu 6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource			

AR Prefecture			
063-200070761-20231130-2023_3 en eau et des milieux aquatiques		Reçu le 01/12/2023	
Objectif général 6.4 : Communiquer et valoriser les actions du SAOE		Disposition n°6.5.4 : sensibiliser sur la gestion de l'eau	
Actions	Prix unitaire	Coût total T.T.C	Objectifs 2024/2026
Action 1 : conduite d'un programme pédagogique	6 000 €	18 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>18 000 €</b>	
Phasage	2024	2025	2026
Action 1 : conduite d'un programme pédagogique	6 000 €	6 000 €	6 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
Partenaires financiers		Partenaires techniques	
Financeurs	Taux d'aide	- LPO - CEN RA - CEN Auvergne - FDPPMA 43/42/63	
AELB	50 %		
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)			
*			
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
- Nombre de postes et temps passé sur l'opération par rapport au prévisionnel (en nombre et pourcentage)		- Nombre d'animations pédagogiques réalisées - Nombre d'élèves sensibilisés	

## Sous-volet C2 – Suivi, Bilan, évaluation

C1b	SUIVI DE L'IMPACT DES ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL ET BILAN			
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon			
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux		Communication/Animation
		Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
Masses d'eau	Tout le bassin versant			
Contexte et problématiques				
<p>Les actions du Contrat Territorial ont pour objectif, aux côtés d'autres actions portées par les collectivités du territoire, d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et milieux aquatiques. Il convient ainsi de suivre régulièrement la qualité de l'eau du bassin versant afin d'évaluer l'impact des actions mises en place.</p> <p>Des études de la qualité des eaux, conduites en 2016 sur le bassin de la Semène et en 2020 sur le bassin de l'Ance du Nord amont, ont montré un état des lieux contrastés sur les cours d'eau de ces sous-bassins en contradiction avec l'EDL 2019. La non-représentativité de certaines stations de référence (Sumène, Arzon, Ance, Semène) fait consensus auprès des membres du groupe de travail « qualité des eaux ».</p> <p>Les échanges, qui ont eu lieu au sein de ce groupe de travail, ont permis de faire un état des lieux des réseaux et stations de mesures de la qualité existants sur le territoire (AELB, RD42 et 43, Phyt'Eauvergne) et d'identifier les besoins et manquements en terme de suivi et d'analyse de la qualité des eaux.</p> <p>Par ailleurs, le Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves et son programme d'actions élaboré sur 6 années ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau, en termes de qualité écologique et chimique des cours d'eau.</p> <p>A l'issue du programme d'actions, il conviendra d'effectuer un bilan afin d'en évaluer la réussite.</p>				

Reçu le 01/12/2023

**- Action 1 – Etude de la qualité des eaux :**

Un suivi de la qualité des eaux reprenant les données des réseaux existants complétés par la mise en place un réseau local sera réalisé. Pour compléter la trentaine de stations de suivis existantes une quinzaine de stations de mesures supplémentaires, réparties sur les 1620 km de cours d'eau, ont été définies lors de la 1ère phase du CT. Un suivi a été réalisé en année 2 du CT, une prochaine campagne est prévue en année 6 (2026 en phase bilan).

Les analyses de base seront constituées de :

- 6 analyses physico-chimiques
- 1 analyse IBD
- 1 analyse IBGN
- 

Ponctuellement, ces analyses pourront être complétées par des inventaires piscicoles et des analyses pesticides en fonction du contexte de la station.

Des rencontres annuelles seront organisées avec les services départementaux, la cellule d'animation du CT, les fédérations de pêches et les animateurs SAGE pour le suivi de l'étude.

**- Action 2 – Bilan du Contrat Territorial :**

L'opération consiste à réaliser un bilan complet du Contrat Territorial des points de vue technique, financier, environnemental et social.

Ce bilan devra faire référence aux études préalables ayant défini l'état des milieux ainsi qu'au Contrat Territorial lui-même (et à son programme d'actions), afin de :

- Vérifier si les objectifs du Contrat Territorial ont été atteints et dans quelles conditions ;
- Évaluer le taux de réalisation des actions programmées, le niveau de consommation des crédits alloués, le degré de satisfaction des usagers... ;
- Identifier les éventuels dysfonctionnements et porter un regard critique sur la démarche et sur son adéquation à répondre aux problèmes à traiter ;
- Prospector sur la suite à donner au Contrat Territorial (éventuelle autre procédure contractuelle et actions prioritaires à mener).

L'ensemble des données et des indicateurs de suivi acquis au cours du contrat seront utilisés pour dresser l'étude bilan du programme d'actions qui est conduite en dernière année. Il s'agit d'un bilan technique et financier réalisé en régie couplé à un volet efficacité- efficacité-acceptation sociale externalisé pour plus d'impartialité. Les prospections de terrain du bilan technique seront réparties entre cellule d'animation et prestataire.

**Objectifs du CT LAV**

Suivre la qualité des eaux des cours d'eau pendant la durée du contrat territorial et connaître l'état des eaux du territoire à l'issue du Contrat.

Mettre en place un suivi des peuplements piscicoles sur le bassin versant pour évaluer l'état des milieux aquatiques

Déterminer l'impact des actions du contrat territorial

Affiner le diagnostic de certaines sources de pollutions et déterminer si de nouvelles mesures sont à prendre

**Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027****Rappels du SAGE Loire Amont**

Enjeu D.1 : Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Objectif général : Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés

Disposition D.1.4 : Limiter les rejets de micropolluants dans le milieu naturel

**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Enjeu 6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques

**AR Prefecture**

063\_200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE  
 Reçu le 03/12/2023  
**Objectif général 6.4** : Communiquer et valoriser les actions du SAGE

**Disposition n°6.4.2** : Mettre en place un observatoire de l'Eau et des milieux aquatiques

<b>Actions</b>		<b>Prix unitaire</b>	<b>Coût total T.T.C</b>
Action 1 : Etude de la qualité des eaux		80 000 €	80 000 €
Action 2 : Bilan du contrat territorial		100 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>180 000 €</b>
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Action 1 : Etude de la qualité des eaux			80 000 €
Action 2 : Bilan du Contrat territorial			100 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>			<b>180 000 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>Taux d'aide</b>	- CEN RA - CEN Auvergne - FDPPMA 43/42/63 - DDT 43/42/63 - CD43/42/63	
AELB	50 %		
Autres financeurs (CR AURA, FEDER,...)			
*			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>			
Indicateurs de moyen		Indicateurs de résultats	
-		-	

## Sous-volet D1 – Assurer le suivi administratif et financier des actions et coordonner l'ensemble des dossiers

D1a-b-c-d-e-f-g	CELLULE D'ANIMATION GENERALE DU CONTRAT TERRITORIAL			
Identité du maître d'ouvrage	EPAGE Loire-Lignon			
Type de projet	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux	X	Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
Masses d'eau	Tout le bassin versant			
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Le bon déroulement du programme d'actions ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire d'une animation au niveau du bassin versant, permettant une bonne appropriation de la démarche. Sachant que le territoire de ce programme d'actions, le territoire de la Loire et ses Affluents Vellaves, est particulièrement vaste 1540 km<sup>2</sup>. De plus, étant donné les pressions que subissent les masses d'eau, si l'on ambitionne d'améliorer la situation, cela nécessite de mener un programme sur des thématiques nombreuses et en associant de multiples partenaires. Pour cela, la structure porteuse ainsi que les partenaires techniques et financiers sont conscients que la mise en œuvre de ce programme d'actions tel qu'il est souhaité, nécessite des moyens d'animation adaptés, tout en étant optimisés.</p> <p>La cellule d'animation du Contrat est composée de 5 ETP. Cette cellule sera complétée par des fonctions supports : 0,25 ETP de géomatique, 0,5 ETP de secrétariat. Cette cellule a pour mission de piloter la mise en œuvre du programme, d'animer la démarche, d'assurer la concertation et de coordonner les partenaires techniques et financiers. En parallèle, elle assurera le suivi et l'évaluation des actions engagées.</p> <p>La cellule d'animation maintiendra également actifs le comité de pilotage ainsi que les différents groupes de travail mis en place lors de la phase d'élaboration (agricole, cours d'eau, zones humides, continuité écologique ...), ceux-ci étant essentiels dans la réalisation effective des actions programmées.</p>				
<b>Description des actions</b>				
<p>- FA D1a – Animation et coordination du contrat territorial (1 ETP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coordination des différentes instances (COPIL, groupes de travail...) et des maîtres d'ouvrage du CT;</li> <li>• l'animation et la coordination des GT « Qualité », « Quantité », « Biodiversité » et « Communication - sensibilisation »;</li> <li>• la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels et notamment avec les animateurs des SAGE ;</li> <li>• le suivi technique et financier des études menées sur le territoire du CT sur les thématiques « Qualité », « Quantité » et « Biodiversité » ;</li> <li>• la rédaction de documents liés au CT (courriers, demandes de subventions..);</li> <li>• la représentation du CT dans des réunions techniques ;</li> <li>• l'ingénierie financière nécessaire à la convergence des outils financiers des différents partenaires (politique départementales « Espaces Naturels Sensibles », politique régionale « Biodiversité », appels à projets « Biodiversité » de l'OFB et de l'AEIB, mécénat d'entreprises)</li> <li>• la sensibilisation du grand public sur les enjeux, travaux et études du CT ;</li> <li>• la rédaction de documents, de supports de communication, de lettres d'information et d'articles d'actualité sur le CTLAV pour le site internet de l'EPAGE ;</li> </ul>				

- l'organisation et la participation à des événements grand public en coopération avec les animateurs thématiques du CT;
- l'organisation de visite de chantier et de réunion d'information à destination des élus et des techniciens des EPCI en concertation avec les animateurs des SAGE et les animateurs thématiques du CT.

**- FA D1b – Animation thématique « cours d'eau » (2 ETP) :**

- l'animation et la coordination du volet « Cours d'eau » et du GT associé ;
- l'animation des GT spécifiques (grands projets de restauration hydro-morphologique, ENS "Rivière de l'Ance",) ;
- la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels du volet ;
- le suivi technique et financier des études et travaux menés sur le territoire du CT sur les thématiques « Cours d'eau » ;
- la conduite de diagnostics complémentaires sur les cours d'eau non inventoriés en phase d'élaboration. L'ensemble des actions de repérage, d'animation et de conventionnement auprès des propriétaires avant engagement des travaux;
- l'ingénierie de projets en régie (dimensionnement et chiffrage) ;
- la rédaction des cahiers des charges et des dossiers de consultations des entreprises
- l'organisation logistique et les besoins matériels des équipes et des chantiers en régie ;
- le calendrier de coordination des équipes en régie avec les entreprises prestataires ;
- la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ou avec les entreprises prestataires et le suivi posttravaux des chantiers réalisés;
- l'élaboration des démarches administratives préalables à la réalisation des travaux.

**FA D1c – Animation thématique « agricole » (1ETP) :**

- l'animation et la coordination du volet « Agricole » et du GT associé ;
- la coordination et le suivi des autres maîtres d'ouvrages agricoles du CTLAV ;
- la conduite des actions agricoles en maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE ;
- le suivi administratif et financier des actions de la programmation agricoles ;
- la veille sur les financements mobilisables et procédures agricoles à venir (FEADER, PSE, AAP...) ;
- la participation et la représentation du CTLAV et de l'EPAGE au sein des autres procédures agricoles en cours sur le territoire (PSE HautPilat, 4 PAT du territoire, PAEC...).

**- FA D1d – Appui SIG (0,25 ETP) :**

Le chargé de mission SIG mutualisé au sein de l'EPAGE accompagne la cellule animation et l'équipe technique dans la mise en œuvre des actions et du protocole de suivi du contrat territorial. Il assurera notamment les missions suivantes :

- Mise à jour des bases de données géomatiques
- Recherche cadastrales et suivi cartographique des conventionnements
- Structuration et maintenance du Système d'Information Géographique
- Accompagnement dans la saisie des indicateurs de suivi du contrat

**- FA D1e – Appui « administratif » (0,5 ETP) :**

Les fonctions support administratives mutualisées au sein de l'EPAGE Loire-Lignon assisteront la cellule animation et l'équipe technique dans la mise en œuvre des actions du contrat territorial en assurant notamment :

- Gestion courante du secrétariat (courrier, suivi administratif des dossiers),
- Gestion et envoi des conventions aux propriétaires,
- Participation aux comités de pilotage, aide à l'élaboration des comptes rendus.

**- FA D1f – Animation thématique « sensibilisation » (0 ETP) : EN PRESTATION EXTERNE**

L'animatrice thématique « communication et sensibilisation » assurera :

- Elaboration d'un programme de sensibilisation aux milieux aquatiques à destination des scolaires, des élus et du grand public
- Conduite d'un projet pédagogique sur le périmètre du CT ;

**FA D1g – Animation thématique Zones Humides (1 ETP) :**

- l'animation et la coordination du volet « Zones Humides » et du GT associé en partenariat avec les SAGE et les CEN du territoire ;
- le pilotage et la conduite le cas échéant de la réalisation des plans de gestion ZH et des inventaires associés ;
- le suivi technique et financier des études et travaux menés sur le territoire du CT sur les thématiques « Zones Humides » ;
- le suivi de diagnostics complémentaires sur les zones humides non inventoriés en phase d'élaboration.  
L'ensemble des actions de repérage, d'animation et de conventionnement auprès des propriétaires avant engagement des travaux;
- l'ingénierie de projets en régie (dimensionnement et chiffrage) ;
- la rédaction des cahiers des charges et des dossiers de consultations des entreprises ;
- l'organisation logistique et les besoins matériels des équipes et des chantiers en régie ;
- le calendrier de coordination des équipes en régie avec les entreprises prestataires ;
- la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ou avec les entreprises prestataires et le suivi posttravaux des chantiers réalisés;
- l'élaboration des démarches administratives préalables à la réalisation des travaux.

**Objectifs du CT LAV**

Mettre en œuvre le programme d'actions du contrat territorial

Animer et faire connaître la démarche

Coordonner les actions portées par les différents maîtres d'ouvrage du contrat territorial

**Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027****Rappels du SAGE Loire Amont**

Enjeu F.1 : Favoriser la mise en œuvre du SAGE Loire amont

Objectif général : /

Disposition F.1.1 : Favoriser l'émergence des maîtres d'ouvrage « bassin versant »

**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Enjeu 6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Objectif général 6.3 : Assister et coordonner les structures porteuses locales et les acteurs de la gestion de l'eau

Disposition n°6.3.1 : Mettre en cohérence les procédures de bassins versants avec le SAGE

<b>Actions</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Coût total T.T.C</b>	
FA D1a – Animation et coordination du contrat territorial (1ETP)	-	159 000 €	
FA D1b – Animation thématique « cours d'eau » (2 ETP)	-	318 000 €	
FA D1c – Animation thématique « agricole » (1ETP)	-	159 000 €	
FA D1d – Appui SIG (0.25ETP)	-	42 000 €	
FA D1e – Appui « administratif » (0.5ETP)	-	67 500 €	
FA D1f – Animation thématique « sensibilisation » (0ETP)	-	0 €	
FA D1g – Animation thématique « Zones Humides » (1 ETP)	-	159 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>904 500 €</b>	
<b>Phasage</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>

AR Prefecture			
06 FA D1a – Animation thématique « concertation du 1_21 » Reçu le 01/12/2023 Contrat territorial (1ETP)	C-DE 53 000 €	53 000 €	53 000 €
FA D1b – Animation thématique « cours d'eau » (2ETP)	106 000 €	106 000 €	106 000 €
FA D1c – Animation thématique « agricole » (1ETP)	53 000 €	53 000 €	53 000 €
FA D1d – Appui SIG (0.25ETP)	14 000 €	14 000 €	14 000 €
FA D1e – Appui « administratif » (0.5ETP)	22 500 €	22 500 €	22 500 €
FA D1f – Animation thématique « sensibilisation » (OETP)	0 €	0 €	0 €
FA D1g – Animation thématique « ZH » (1ETP)	53 000 €	53 000 €	53 000 €
<b>Répartition budgétaire</b>	<b>301 500 €</b>	<b>301 500 €</b>	<b>301 500 €</b>
<b>Partenaires financiers</b>		<b>Partenaires techniques</b>	
Financeurs	Taux d'aide		
AELB*	50 %		
FEADER	30 %		
FEDER	30 %		
CR AURA	30 %		
*hors poste d'animateur « sensibilisation »			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>			
<b>Indicateurs de moyen</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>	
- Nombre de postes et temps passé sur l'opération par rapport au prévisionnel (en nombre et pourcentage)		- Dépenses liées à l'opération par rapport au prévisionnel - Comptes rendus des différentes réunions	

Sous-volet D2 – Assurer la mise en œuvre des actions sur les milieux aquatiques et humides et la médiation auprès des riverains

D2a-b	<b>ANIMATION TECHNIQUE MILIEUX AQUATIQUES DU CONTRAT TERRITORIAL REPORT EN FA D1</b>			
<b>Identité du maître d'ouvrage</b>	EPAGE Loire-Lignon			
<b>Type de projet</b>	X	Etude, enquête, diagnostic	X	Concertation/Partenariat
		Travaux	X	Communication/Animation
	X	Evolution des pratiques		Préservation
	X	Suivi/Surveillance		
Surface concernée: indéterminée				
<b>Masses d'eau</b>	<b>Tout le bassin versant</b>			
<b>Contexte et problématiques</b>				
<p>Le bon déroulement du programme d'actions ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire d'une animation au niveau du bassin versant, permettant une bonne appropriation de la démarche. Sachant que le territoire de ce programme d'actions, le territoire de la Loire et ses Affluents Vellaves, est particulièrement vaste 1 540 km<sup>2</sup>. De plus, étant donné les pressions que subissent les masses d'eau, si l'on ambitionne d'améliorer la situation, cela nécessite de mener un programme sur des thématiques nombreuses et en associant de multiples partenaires. Pour cela, la structure porteuse ainsi que les partenaires techniques et financiers sont conscients que la mise en œuvre de ce programme d'actions tel qu'il est souhaité, nécessite des moyens d'animation adaptés, tout en étant optimisés.</p> <p>La cellule d'animation du Contrat est composée de 2,6 ETP d'animations ainsi que de trois postes de</p>				

## AR Prefecture

techniciens rivières et zones humides. Cette cellule sera complétée par des fonctions supports : 0,25 ETP de gestion, 0,1 / 0,25 ETP de secrétariat et 0,25 ETP de communication. Cette cellule a pour mission de piloter la mise en œuvre du programme, d'animer la démarche, d'assurer la concertation et de coordonner les partenaires techniques et financiers. En parallèle, elle assurera le suivi et l'évaluation des actions engagées. La cellule d'animation maintiendra également actifs le comité de pilotage ainsi que les différents groupes de travail mis en place lors de la phase d'élaboration (agricole, cours d'eau, zones humides, continuité écologique ...), ceux-ci étant essentiels dans la réalisation effective des actions programmées.

### Description des actions

#### - FA D2a – Techniciens de rivières (2 ETP)

Les techniciens de rivière assureront les missions suivantes :

- l'ensemble des actions de repérage, d'animation et de conventionnement auprès des propriétaires avant engagement des travaux;
  - l'ingénierie des projets en régie dans la mesure du possible (dimensionnement et chiffrage) ;
  - la rédaction des cahiers des charges et des dossiers de consultations des entreprises
  - l'organisation logistique et les besoins matériels des équipes et des chantiers en régie;
  - le calendrier de coordination des équipes en régie avec les entreprises prestataires ;
  - la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ou avec les entreprises prestataires et le suivi posttravaux des chantiers réalisés ;
  - l'élaboration des démarches administratives préalables à la réalisation des travaux (Dossier Loi sur l'Eau, incidence N2000, DICT...);
  - la médiation et l'information auprès des riverains,
- la mise à jour et le suivi de la base de données cadastrale en lien avec le SIG
- une veille environnementale du bassin versant et tenir à jour une base de données,
- les comptes-rendus du déroulement des actions, au porteur de projet, au comité de pilotage du contrat et aux communes concernées afin d'alimenter les phases d'évaluation,
- la mise en œuvre des indicateurs et la participation aux bilans annuels et au bilan final,
- un appui technique aux travaux en cours d'eau (riverains, élus, aménageurs publics, EPCI, ...)
- la réalisation du diagnostic complémentaires (têtes de bassin, cours d'eau secondaires, ...).

#### - FA D2b – Technicien zones humides (0,8 ETP) :

La Technicienne Zones Humides assurera :

- l'animation et la coordination du sous-volet « Zones Humides » et du GT associé en partenariat avec l'animateur-coordonateur du Contrat, les SAGE et les CEN du territoire ;
  - le pilotage et la conduite, le cas échéant, de la réalisation des plans de gestion ZH et des inventaires associés ;
  - le pilotage et le suivi des travaux de restauration et de valorisation des ZH ;
  - le suivi technique et financier des études et travaux menés sur le territoire du CT sur la thématique « Zones Humides » ;
  - la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ou avec les entreprises prestataires et le suivi posttravaux des chantiers réalisés ;
  - la médiation et l'information auprès des riverains,
  - la mise à jour et le suivi de la base de données cadastrale en lien avec le SIG,
  - une veille environnementale du bassin versant et tenir à jour une base de données,
  - les comptes rendus du déroulement des actions, au porteur de projet, au comité de pilotage du contrat et aux communes concernées afin d'alimenter les phases d'évaluation,
  - la mise en œuvre des indicateurs et la participation aux bilans annuels et au bilan final,
- un appui technique aux travaux en zones humides (riverains, élus, aménageurs publics, EPCI, ...)

### Objectifs du CT LAV

Mettre en œuvre le programme d'actions du contrat territorial

Animer et faire connaître la démarche

Coordonner les actions portées par les différents maîtres d'ouvrage du contrat territorial

### Rappels du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

**AR Prefecture**063-200070761-20231130-2023\_30\_11\_21C-DE  
Reçu le 01/12/2023**Rappels du SAGE Loire Amont**

Enjeu F.1 : Favoriser la mise en œuvre du SAGE Loire amont

Objectif général : /

Disposition F.1.1 : Favoriser l'émergence des maîtres d'ouvrage « bassin versant »

**Rappels du SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Enjeu 6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Objectif général 6.3 : Assister et coordonner les structures porteuses locales et les acteurs de la gestion de l'eau

Disposition n°6.3.1 : Mettre en cohérence les procédures de bassins versants avec le SAGE

**Actions****Prix unitaire****Coût total T.T.C**

FA D2a – Technicien de rivières (2ETP)

-

360 000 €

FA D2b – Technicien zones humides (0.8 ETP)

-

107 250 €

**TOTAL****467 250 €****Phasage****2024****2025****2026**

FA D1a – Technicien de rivières (2ETP)

120 000 €

120 000 €

120 000 €

FA D1b – Technicien zones humides (0.8 ETP)

35 750 €

35 750 €

35 750 €

**Répartition budgétaire****155 750 €****155 750 €****155 750 €****Partenaires financiers****Partenaires techniques**

Financier

Taux d'aide

AELB\*

50 %

FEADER

30 %

FEDER

30 %

CR AURA

30 %

\*

**Indicateurs d'évaluation****Indicateurs de moyen****Indicateurs de résultats**

- Nombre de postes et temps passé sur l'opération par rapport au prévisionnel (en nombre et pourcentage)

- Dépenses liées à l'opération par rapport au prévisionnel  
- Comptes rendus des différentes réunions